



Document de référence 2009



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 20 juillet 2010 sous le numéro R 10-060. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Table des matières

A- INTRODUCTION	7
B- CHIFFRES CLES	9
C- ORGANIGRAMME	12
D- RAPPORT DE GESTION	13
NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé.....	13
1.1 - Chiffres clés	13
1.2 - Les faits marquants	14
1.3 - Activité en matière de recherche et de développement	15
1.4 - Événements importants depuis la clôture	15
1.5 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	16
1.6 - Engagements hors bilan	16
1.7 - Méthodes de consolidation.....	17
NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités.....	17
NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires	18
3.1 - Les faits marquants	18
3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.....	18
3.3 - Description des principaux risques et incertitudes	18
3.4 - Prises de participation et de contrôle.....	18
3.5 - Conséquences sociales de l'activité	19
3.6 - Conséquences environnementales	19
3.7 - Activité en matière de recherche et de développement	19
3.8 - Événements importants depuis la clôture	19
3.9 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	19
3.10 - L'affectation du résultat	19
3.11 - Les distributions antérieures de dividendes.....	20
3.12 - Les charges non déductibles fiscalement	20
NOTE 4 - L'activité des filiales	20
NOTE 5 - Facteurs de risque	21
5.1 - Risques opérationnels.....	21
5.2 - Risques juridiques et fiscaux.....	24
5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse	24
5.4 - Risques liés à l'environnement	25
5.5 - Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation	25
5.6 - Politique d'assurance du groupe.....	25
NOTE 6 - Le capital de la société	26
6.1 - Données boursières au 31/12/2009.....	26
6.2 - L'actionnariat de la société	27
6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	29

6.4 - Les actions d'autocontrôle	30
6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée	30
6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites	30
6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	30
NOTE 7 - Les mandataires	33
7.1 - Le Conseil de Surveillance.....	33
7.2 - Le Directoire	33
7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise	34
7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	35
7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance	35
7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations.....	35
7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser.....	35
7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2008 et 2009	35
NOTE 8 - Les salariés	41
8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions.....	41
8.2 - Les Mandataires bénéficiaires	41
8.3 - Les salariés bénéficiaires.....	42
8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice	42
8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	42
NOTE 9 - Les conventions réglementées.....	42
NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité	42
10.1 - Conséquences sociales de l'activité	42
10.2 - Conséquences environnementales de l'activité	43
NOTE 11 - Les délégations	45
11.1 - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	45
11.2 - Pouvoir pour l'exécution des formalités	45
NOTE 12 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée générale Mixte du 4 juin 2010.....	47
NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.....	47
E- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	48
NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société	48
1.1 - Histoire.....	48
1.2 - Principales activités.....	49
1.3 - Principaux marchés	51
1.4 - Information sur les tendances.....	53
1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers.....	55
1.6 - Investissements	55
1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit	57

NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	57
2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société.....	57
2.2 - Statuts.....	58
2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale	74
2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	76
2.5 - Contrôleurs légaux des comptes.....	76
F- COMPTES CONSOLIDES	78
Bilan, compte de résultat, et tableau des flux de trésorerie	78
NOTE 1 – Informations relatives à l'entreprise.....	85
NOTE 2 – Faits marquants de l'année 2009	85
NOTE 3 – Méthodes comptables.....	86
3.1 – Présentation des états financiers consolidés	86
3.2 – Principes de Consolidation	87
3.3 – Méthode de conversion.....	87
3.4 – Ecart d'acquisition.....	88
3.5 – Immobilisations incorporelles	88
3.6 – Immobilisations corporelles	88
3.7 – Autres actifs financiers non courants.....	89
3.8 – Stocks	89
3.9 – Autres créances clients et autres débiteurs	89
3.10 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie.....	89
3.11 – Capital et Réserves	89
3.12 – Contrats de location.....	90
3.13 – Avantages du personnel.....	90
3.14 – Provisions	90
3.15 – Gestion des risques financiers	90
3.16 – Impôts.....	93
3.17 – Passif financier	93
3.18 – Chiffre d'Affaires	93
3.19 – Résultat comparable par action.....	93
3.20 – Information sectorielle.....	93
3.21 – Paiement fondé sur des actions.....	94
NOTE 4 – Participations et périmètre de consolidation	95
4.1 – Principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.....	95
4.2 – Développement du groupe et Activité des sociétés consolidées.....	102
4.3 – Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation	102
NOTE 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers	103
5.1 – Ecarts d'acquisition	103
5.2 – Immobilisations incorporelles	103
5.3 – Immobilisations corporelles	105

5.4 – Autres actifs financiers non courants.....	105
5.5 – Stocks	106
5.6 – Ventilation des créances par échéance	106
5.7 – Impôts différés.....	106
5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	107
5.9 – Regroupement d’entreprises	107
5.10 – Capitaux propres.....	108
5.11 – Avantages au Personnel et Provisions	109
5.12 – Ventilation des dettes par échéance.....	111
NOTE 6 – Informations relatives au compte de résultat.....	112
6.1 – Chiffre d’affaires	112
6.2 – Charges externes.....	112
6.3 – Personnel	112
6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :	114
6.5 – Autres produits et charges opérationnels	114
6.6 – Résultat financier.....	114
6.7 – Impôts sur les sociétés	115
NOTE 7 – Autres informations	116
7.1 – Informations sectorielles.....	116
7.2 – Engagements et éventualités.....	116
7.3 – Crédits documentaires	116
7.4 – Information en matière d’obligations contractuelles et d’engagements commerciaux.....	116
7.5 – Information sur les parties liées.....	117
7.6 – Evènement post-clôture	117
NOTE 8 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	118
G- COMPTES SOCIAUX.....	120
Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie	120
NOTE 1 – Faits caractéristiques de l'exercice	126
1.1 – Nombre d’actions à la disposition du public (hors familles fondatrices).....	126
1.2 – Faits caractéristiques de l’exercice	126
1.3 – Evènement post-clôture	126
NOTE 2 – Règles et méthodes comptables	127
2.1 - Immobilisations incorporelles	127
2.2 - Immobilisations corporelles	127
2.3 - Immobilisations financières	127
2.4 – Stocks de marchandises	127
2.5 – Créances	127
2.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités.....	128
2.7 - Produits à recevoir.....	128
2.8 - Comptes de régularisation.....	128

2.9 - Charges à payer	128
2.10 – Provisions pour risques et charges.....	129
NOTE 3 – Informations relatives au bilan	129
3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles	129
3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles.....	129
3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières	130
3.4 - Tableau des principales filiales et participations (En milliers d’Euros)	130
3.5 - Etat des créances	130
3.6 - Produits à recevoir.....	131
3.7 - Actions propres	131
3.8 - Comptes de régularisation Actif.....	131
3.9 - Capital social et capitaux propres.....	131
3.10 – Provision pour risques et charges	132
3.11 - Etat des dettes.....	133
3.12 - Charges à payer	133
NOTE 4 – Informations relatives au compte de résultat.....	134
4.1 - Résultat financier	134
4.2 Résultat exceptionnel.....	134
4.3 - Impôts sur les sociétés.....	134
NOTE 5 – Autres informations	136
5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations	136
5.2 - Personnel.....	136
5.3 – Engagements hors-bilan	137
NOTE 6 – Rapports des commissaires aux comptes	139
H- RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	143
NOTE 1 – Rapport du président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne	143
NOTE 2 – Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Vet’Affaires.....	152
I- INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	153
J- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	156
K- PERSONNES RESPONSABLES	157
L- TABLE DE CONCORDANCE	158

A- INTRODUCTION

Message du président

Dans un exercice 2009 particulièrement difficile pour le secteur de la distribution textile, notre enseigne a su résister et mettre à profit ce temps pour structurer les fondamentaux qui vont soutenir notre ambition à devenir la référence du Hard Discount textile en France.

Une année où la conjoncture a dynamisé notre volonté et les efforts de tous dans l'optimisation de chacune des fonctions d'entreprise tant pour maintenir nos performances que pour préparer notre développement en conservant une structure financière saine.

Une année 2009 qui a vu naître notre site de e-commerce (le premier site marchand de hard discount textile), les premières esquisses de notre nouveau concept, une communication nationale encore plus importante avec notre campagne de publicité en télévision mais également notre convention de mécénat avec la Croix-Rouge française.

Notre enseigne exprime à part entière l'esprit et la réalité d'une entreprise citoyenne qui par ses valeurs, son offre et ses services veut répondre aux attentes des consommateurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs, des partenaires ainsi que l'ensemble de nos locataires-gérants et leurs équipes pour leur implication et leur action au quotidien dans la conduite de cet esprit et le développement de notre entreprise.

Rémy LESGUER
Président du Directoire

Des valeurs fortes partagées dans la volonté d'offrir une réponse citoyenne

Nous nous adaptons en permanence aux attentes et aux évolutions de consommation en proposant une **offre qualitative, large, disponible et accessible** dans le respect de l'ensemble des législations en vigueur et le contrôle de leurs applications.

Pour répondre à notre objectif de satisfaction clients, des principes et des valeurs fortes guident notre action au quotidien :

- La recherche de la meilleure qualité pour chacun de nos produits
- Le stylisme et la sélection des produits les plus adaptés et compétitifs pour satisfaire nos clients
- Le respect du commerce éthique dans nos sources de production et d'approvisionnement
- L'exigence du service apporté et rendu à nos clients
- La formation de l'ensemble des personnels
- La recherche des meilleurs process pour limiter l'impact sur l'environnement

Une entreprise responsable & solidaire

Notre démarche qualité vise le respect de plusieurs points vitaux dans le cadre de nos productions et importations :

- application la plus stricte des législations en vigueur de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dans le choix de nos fournisseurs,
- une exigence de qualité qui s'exprime par des outils normatifs pour accompagner l'exercice du travail effectué dans chacun des magasins et par notre école de formation.

A travers cette exigence de qualité s'exprime également notre volonté de permettre à tous d'avoir accès à une offre mode au prix juste.

Une entreprise responsable et citoyenne par le recrutement ou l'aide au recrutement de nombreux collaborateurs en 2009.

Des recrutements qui offrent des emplois de qualité voire l'opportunité d'entreprendre.

Une entreprise engagée auprès de la Croix Rouge française par une convention de mécénat qui a permis de donner en 2009 un premier chèque de 75 000 €.

Une entreprise en développement

Forte d'un modèle économique et d'un positionnement spécifiques, l'enseigne Vêt Affaires a affiché son ambition de doubler son parc de magasin à l'horizon 2013 et de tripler son chiffre d'affaires.

Une ambition réaliste qui témoigne de la volonté d'optimiser le maillage du territoire français pour se rapprocher de ses clients à travers un rythme d'ouverture de 20 à 25 magasins par an.

Une ambition qui se traduit par une proposition commerciale qui évolue tant dans la construction de l'offre produits avec la recherche constante d'une amélioration de nos créations que dans sa présentation avec la mise en place d'un nouveau concept de magasin.

Une ambition soutenue par un plan de communication structuré qui assure une visibilité hebdomadaire de l'offre au travers des principaux médias.

B- CHIFFRES CLES

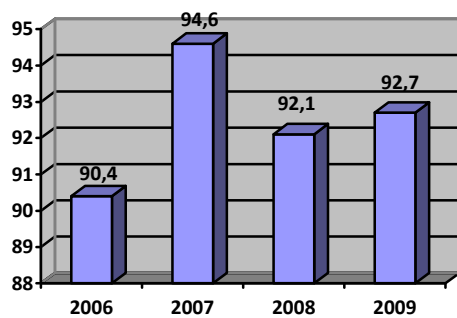
Principaux indicateurs économiques

- Un réseau de 94 magasins au 31 décembre 2009
- Une implantation en périphérie de villes supérieures à 25 000 habitants
- Une surface moyenne de magasin de 800 m²
- Un plan de vente de plus de 2000 références
- Une offre de produits pour homme, femme, enfant et bébé
- Une offre de produits en textile et chaussure
- Plus de 25 millions de produits vendus
- Un prix de vente moyen de 3,8 €
- Un panier moyen de 22 €
- Et plus de 5 millions de tickets

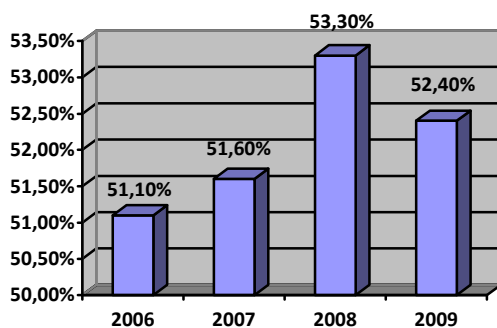
Principaux indicateurs financiers

En Millions d'euros

Chiffre d'affaires



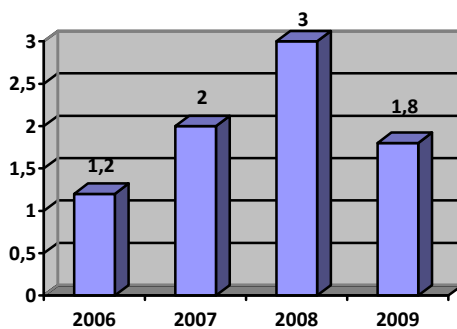
Marge



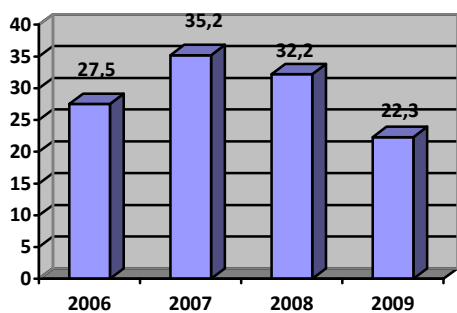
La marge des magasins du groupe reste à un niveau élevé de 53,3%.

La marge brute publiée est quant à elle pondérée par l'activité de vente en gros et atteint 52,4%.

Résultat Net PDG

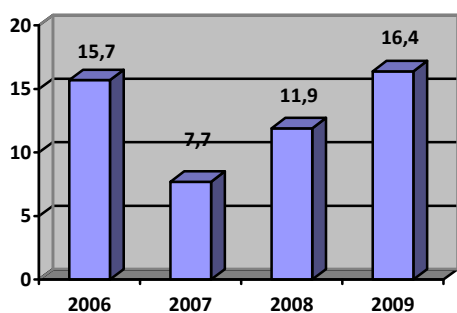


BFR



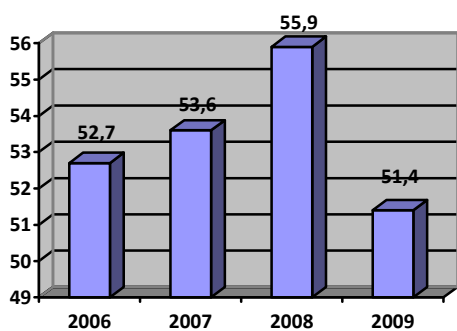
Le stock est le composant principal de ce BFR. Celui-ci a atteint son niveau le plus bas à 22 millions d'euros.

Trésorerie



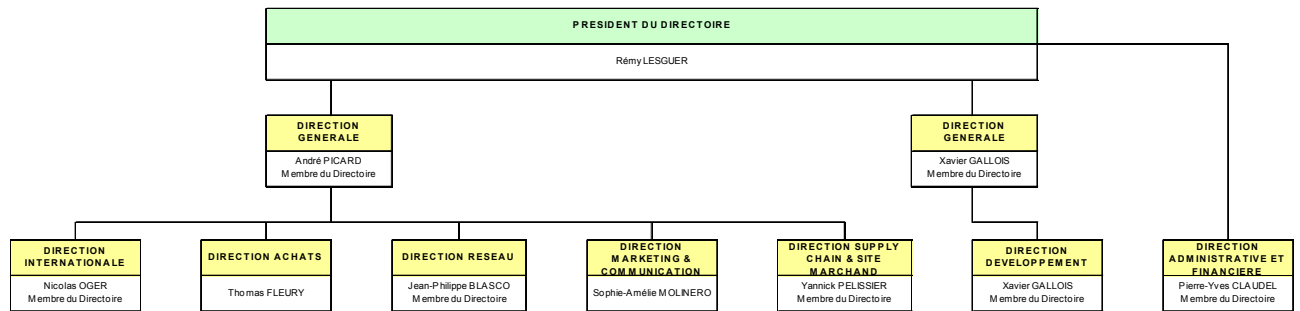
Le niveau de trésorerie est directement lié au poids du stock dans le groupe. La baisse du stock pendant trois années consécutives a permis de reconstituer la trésorerie du groupe.

Capitaux Propres

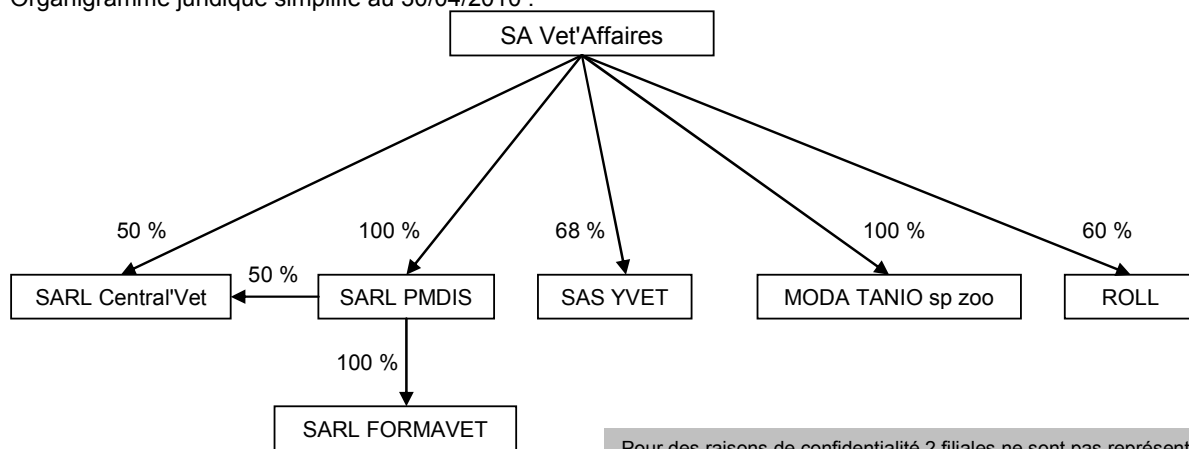


C- ORGANIGRAMME

Direction Générale au 30/04/2010



Organigramme juridique simplifié au 30/04/2010 :



N.B. : MODA TANIO est contrôlée à 100% au lieu de 76% au 31/12/2009, le solde de la participation ayant été racheté à l'actionnaire minoritaire pour un euro symbolique au cours du 1er semestre 2010.

Le groupe a procédé fin 2009 à une réorganisation juridique majeure.

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le groupe Vet'Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76% par le groupe et à 24% par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Au cours des opérations de réorganisation juridique, le groupe Vêt'Affaire, via PMDIS, a racheté en 2009 les parts des minoritaires des SNC pour un montant total de 664 k€ et Central'Vêt a acquis les stocks pour un montant de 23 M€. Les SNC, dont la totalité des parts ont été acquises par le groupe au cours du mois de décembre 2009, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours du premier semestre 2010, à l'exception d'une. Au cours du 1^{er} semestre 2010, les parts minoritaires de 5 SNC ont été acquises par le groupe pour un montant de 58 k€. A ce jour, le groupe devait encore acquérir les parts minoritaires de 5 SNC pour un pourcentage variant de 2,5% à 24%.

Après réorganisation, Vet'Affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100% les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 35 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vet'Affaires.

Chaque magasin est désormais lié au groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de location gérance.

A la connaissance de la société, ces opérations, réalisées avec des tiers, ne portent pas de conflit d'intérêt vis-à-vis de la société et de ses dirigeants et mandataires.

D- RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport a été présenté à l'assemblée générale mixte du 4 juin 2010.

Présentation des états financiers

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent :

- Les états financiers consolidés du groupe VET'AFFAIRES sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.
- Les comptes sociaux de VET'AFFAIRES SA sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en vigueur en France et résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Rapport en matière ordinaire

NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité, intègre les sociétés dont la liste figure dans les comptes consolidés de la page 95 à 101 (note 4).

1.1 - Chiffres clés

En M€	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	94,6	92,1	92,7
Résultat opérationnel	3,7	4,8	2,5
Résultat net pdg	2	3	1,8
Capitaux propres	53,6	55,9	51,4
Trésorerie net	0,7	5,4	9,1
Stocks nets	40,6	34,9	27,6
Nbre. de magasins*	75	86	94
Surface de vente (m ²)	67 685	76 357	82 424
Surface moyenne (m ²)	902	887	877

* Ouverts en fin de période

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires net de 92,7 M€ en 2009 contre 92,1 M€ en 2008 soit une progression de 0,6 % et un résultat de l'ensemble consolidé de 2,1 M€ contre 3,3 M€ pour l'exercice précédent. Les nouveaux magasins ouverts en 2009 ont contribué à hauteur de 3,8 M€ au chiffre d'affaires de l'exercice. Une société nouvellement acquise, intégrée à compter du 1er juillet 2009, a contribué au chiffre d'affaires consolidés à hauteur de 1,5 M€.

Le résultat net part du groupe est de +1,8 M€ contre +3,0 M€ en 2008.

1.2 - Les faits marquants

Le groupe a ouvert 8 nouveaux magasins dans les villes de Chambry (SNC RAFLO / Dept. 02), Maurepas (SNC BARIN / Dept. 78), Haudainville (SNC ASMAN / Dept. 55), Mably (SNC RANE / Dept. 42), Belfort (SNC BELF, Dept. 90), Thiers (SNC TIER / Dept. 63), Davezieux (SNC ANONAI/ Dept. 07) et Malemort (SNC BRIV/ Dept. 19). Il n'y a pas eu de fermeture. Le nombre total de magasins dans le réseau est de 94 au 31/12/2009.

Un site internet marchand www.vetaffaires.fr a été lancé au mois de septembre 2009 (SAS YVET).

Le chiffre d'affaires du groupe est de 92,7 M€ dont :

- Magasins 90,2 M€
- Ventes en gros 2,2 M€
- Internet 0,3 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,7 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 29 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 52,4 % contre 53,3% au 31/12/2008.

Le résultat opérationnel ressort à 2,5 M€ contre 4,8 M€ au 31/12/2008.

Le résultat financier est un produit de 0,03 M€ contre une charge de 0,4 M€ au 31/12/2008.

Le résultat net d'ensemble ressort à 2,1 M€ contre 3,3 M€ au 31/12/2008.

Le résultat net part de groupe est de 1,8 M€ contre 3,0 M€ au 31/12/2008.

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découvert bancaire pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins et leur agencement (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans).

La décomposition de cet endettement est la suivante :

M€	2007	2008	2009	Variation 2008/09
Emprunts et dettes MT auprès des banques	6,7	5,7	4,1	-1,6
Dettes location financement	0,0	0,6	0,5	-0,1
Trésorerie positive	-8,0	-11,9	-16,4	-4,5
Dettes court terme	0,5	0,2	2,7	2,5
TOTAL dette nette	-0,8	-5,4	-9,1	-3,7

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette à court terme est calculée par différence entre la dette à court terme et la trésorerie positive.

Évolution de la dette moyen terme auprès des banques de 2008 à 2009 :

- Nouvel emprunt 0,9 M€
 - Remboursement en capital des emprunts en cours -2,5 M€
- Total -1,6 M€

L'évolution de la dette nette courante est principalement liée à l'évolution du stock net qui a baissé de 7,3 M€ entre 2008 et 2009. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe a connu des niveaux de stocks très importants jusqu'en 2005 en raison de la conjonction d'achats très anticipés (normal pour l'activité) et d'une baisse de chiffre d'affaires très significative. Le groupe a par la suite régulé le niveau de stock en réduisant les achats et en procédant à des opérations de déstockage via sa filiale Moda Tanio.

Le groupe a atteint son objectif de réduction de stock avec un niveau de 28 M€ au 31/12/2009.

Principales variations de postes du bilan et du compte de résultat

<i>En k€</i>	2009	2008
Autres créances courantes	11.106	4.824
Autres créances fiscales et sociales	10.704	4.638
Autres charges opérationnelles	1.549	993
Autres produits opérationnels	2.384	981

La forte variation des autres créances courantes et autres dettes fiscales s'explique par les opérations de restructurations juridiques en fin d'année 2009 : la SARL Central'Vet a acheté la totalité des stocks présents dans les 94 magasins pour un montant de 23 M€ HT. Cette opération était nécessaire pour pouvoir confier ce stock en dépôt-vente à partir du 1er janvier 2010 à l'ensemble des SARL dans la nouvelle organisation des magasins.

L'achat de ce stock, soumis à TVA, s'est traduit par de la TVA à payer, coté magasins pour 4,5 M€ (autre dette fiscale) et un crédit de TVA de 4,5 M€ coté Central'vet (Autre créance courante). C'est une opération ponctuelle qui s'est rapidement résorbée

Les éléments clés justifiant la variation des autres charges et produits opérationnels sont :

Contentieux clients dans la filiale Polonaise :

- Autre charge : 641 k€
- Autre produit : 434 k€

Indemnité d'éviction dans un magasin :

- Autre produit : 1143 k€

Taxe nouvelle sur l'importation de vêtements :

- Autre charge : 115 k€

Autres faits marquants :

Le groupe Vet'Affaires a procédé à un rachat d'une société au cours de l'année 2009. Cette société est incluse dans le périmètre de consolidation du groupe depuis le 1er juillet 2009 et a contribué à hauteur de 1,5M€ au chiffre d'affaires consolidé du groupe sur la période. Par souci de confidentialité le nom de cette société n'est pas précisé. Le prix d'acquisition décaissé en 2009 s'est élevé à 310 k€ et la société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,6 M€ dont 1,5 M€ extérieur au groupe au cours du second semestre 2009. Un complément de prix de 200 k€ a été versé au cours du 1er semestre 2010 et il n'ya pas d'autres engagements du groupe. Cette opération, réalisée avec un/des tiers, ne porte pas de conflit d'intérêt vis-à-vis de la société et de ses dirigeants et mandataires.

Le groupe a procédé, au cours du mois de décembre 2009, à l'achat des parts sociales minoritaires des SNC exploitantes des magasins. L'objectif de cet achat est décrit dans le paragraphe 1.4 « Evènements importants depuis la clôture ».

1.3 - Activité en matière de recherche et de développement

La société Vet'Affaires est pleinement propriétaire de la marque Vet'Affaires qui a été déposée en mars 2000 (sous le numéro 296305) et renouvelée en mars 2007 (sous le numéro 07 487 060).

Par ailleurs, trois marques ont été déposées en 2008 pour des périodes de 10 ans renouvelables indéfiniment par la SA Vet'Affaires :

- HARD SHOPPING – dépôt n°08 3 581 638
- VRAI HARD DISCOUNT TEXTILE – dépôt n° 08 3 581 639
- VET ALERTES – dépôt n° 08 3 593 767

1.4 - Événements importants depuis la clôture

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le groupe Vet'Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76% par le groupe et à 24% par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Au cours des opérations de réorganisation juridique, le groupe Vêt'Affaire, via PMDIS, a racheté en 2009 les parts des minoritaires des SNC pour un montant total de 664 k€ et Central'Vêt a acquis les stocks pour un montant de 23 M€. Les SNC, dont la totalité des parts ont été acquises par le groupe au cours du mois de décembre 2009, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours du premier semestre 2010, à l'exception d'une. Au cours du 1^{er} semestre 2010, les parts minoritaires de 5 SNC ont été acquises par le groupe pour un montant de 58 k€. A ce jour, le groupe devait encore acquérir les parts minoritaires de 5 SNC pour un pourcentage variant de 2,5% à 24%.

Après réorganisation, Vet'Affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100% les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 35 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vet'Affaires.

Chaque magasin est désormais lié au groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de location gérance.

1.5 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

VET'AFFAIRES entend accélérer le rythme d'ouverture des magasins en 2010 avec un objectif de 20 à 25 nouveaux points de vente en 2010

Investissements :

Ouverture de 20 magasins 4 000 k€

1.6 - Engagements hors bilan

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante

Les engagements donnés en terme de garanties sur des emprunts bancaires au niveau du groupe sont :

- Hypothèque de rang 1 & 2, sans concours, à hauteur de 0,6 M€ sur des immeubles contre 1,16 M€ en 2008.
- Emprunts soumis à des ratios financiers à hauteur de 0,7 M€ contre 0,6 M€ en 2008.

Deux contrats d'emprunt sont soumis à des ratios dont le détail est le suivant :

- Emprunt n° 1 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2009 : 0,2 M€
 - La situation nette doit être supérieure ou égale à 90% de la situation nette du 31/12/2004. La situation nette au 31/12/2004 était de 41,0 M€
 - Les fonds propres et quasi fonds propres rapportés à l'endettement doivent être supérieurs à 1
 - L'endettement ajusté rapporté à la situation nette doit être inférieure ou égale à 2
- Emprunt n° 2 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2009 : 0,5 M€
 - Les dettes nettes sociales rapportées aux fonds propres sociaux doivent être inférieurs à 40%
 - Les dettes nettes consolidées rapportées à la CAF consolidée doivent être inférieur à 2,5

Le groupe respecte la totalité de ces ratios financiers.

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Description des engagements complexes

Il n'y a pas d'engagements complexes.

Obligation détaillée sur les engagements liés à la croissance externe, à un mode de financement particulier des actifs (equity swap, titrisation...) ou à toute autre opération exceptionnelle avec notamment les éléments suivants :

<i>Obligations contractuelles</i>	<i>TOTAL K€</i>	<i>Paiements dus par période</i>		
		<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
<i>Dettes à moyen terme à l'origine</i>	4 091	1 875	2 216	
<i>Obligations en matière de location-financement</i>	479	183	296	
<i>Contrats de location simple</i>	10 349	6 125	3 925	299
<i>Obligations d'achat irrévocables</i>				
<i>Autres obligations à long terme</i>				
TOTAL				

<i>Autres engagements donnés</i>	<i>TOTAL K€</i>	<i>Paiements dus par période</i>		
		<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
<i>Lignes de crédit</i>				
<i>Lettres de crédit</i>	5 157	5 157		
<i>Garanties</i>				
<i>Obligations de rachat</i>				
<i>Autres engagements</i>				
TOTAL	5 157	5 157		

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.15 des comptes consolidés 2009.

1.7 - Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et il n'y a pas de différence entre le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle.

NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités

Le groupe VET'AFFAIRES a exercé en 2009 une activité de vente de vêtements aux particuliers en France qui représente 98% de son chiffre d'affaires. L'activité vente à des professionnels en France et à l'étranger a représenté 2% du chiffre d'affaires.

NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires

La société VET'AFFAIRES a réalisé un chiffre d'affaires de +1,7 M€ en 2009, identique à celui de 2008, et un résultat de +5,1 M€ en 2009 contre +0,4 M€ en 2008.

Un abandon de créance de 1,5 M€ a été réalisé au profit de la société Moda Tanio Sp zoo.

3.1 - Les faits marquants

Commentaires sur l'activité de la société VET'AFFAIRES au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires se décompose en :

- Prestations de services aux SARL Central'Vet & Pmdis 0,77 M€ (0,37 Central'Vet et 0,4 Pmdis)
- Redevance des magasins 0,90 M€
- Autres 0,07 M€

Le résultat d'exploitation s'établit à +0,8 M€ contre +0,02 M€ en 2008

Le résultat financier s'élève à +7,0 M€ contre +2,6 M€ en 2008. L'évolution du résultat financier repose principalement sur deux reprises de provisions :

- reprise de provisions sur compte courant de magasins de 1546 k€ contre une provision de 1.546 k€ en 2008,
- reprise de provisions sur actions auto-détenues de 1.075 k€ contre une provision de 1.094 k€ en 2008.

Les dividendes perçus des SARL Central'Vet et PMDIS représentent :

Dividendes (en K€)	2006	2007	2008	2009
SARL CENTRAL'VET	142	2 449	2 888	2 394
SARL PMDIS	500	600	0	0
TOTAL	642	3 049	2 888	2 394

3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes auprès des banques représentent 3,8 M€. Deux emprunts pour un montant global de 0,9 M€ ont été souscrits en 2009 pour le financement de l'ouverture de 2 magasins et pour le financement d'une prise de participation.

La trésorerie disponible est de 1,1 M€ au 31/12/2009 (hors actions propres qui représentent 0,3 M€ net).

3.3 - Description des principaux risques et incertitudes

Les risques qui pèsent sur la SA VET'AFFAIRES sont étroitement liés aux risques qui pèsent sur le groupe dans son ensemble (cf. note 5 « Facteurs de risque » pages 20 à 25)

3.4 - Prises de participation et de contrôle

La SA Vet'Affaires a procédé à un rachat d'une société au cours de l'année 2009. Cette société est incluse dans le périmètre de consolidation du groupe. Par souci de confidentialité le nom de cette société n'est pas précisé.

Les Sociétés YVET SAS (ventes par internet) et Royal Overseas Link Limited (Ventes en gros) ont été créées.

3.5 - Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en note 5 « Facteurs de risques » et note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

3.6 - Conséquences environnementales

Ces informations sont traitées dans la note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

3.7 - Activité en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

3.8 - Événements importants depuis la clôture

Un contrat de licence de marque et de publicité a été signé entre la SA Vet'Affaires et la SARL PMDIS.

3.9 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les bénéfices de la société proviennent essentiellement des remontées de dividendes des filiales et de leur capacité à distribuer.

3.10 - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée est conforme à la loi et aux statuts de la Société.

L'assemblée générale du 4 juin 2010 a décidé, sur proposition du Directoire, d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 5 147 434,00 €

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 798 406,50 €
- Report à nouveau 4 349 027,50 €

La réserve légale atteint 10% du capital social et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de dotations supplémentaires.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,50 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'Article 158-3 2° du CGI. Au plan fiscal, il est précisé que les actionnaires personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire de 18%, mais seulement pour la part des dividendes éligible à la réfaction de 40%. Même en l'absence d'option à ce prélèvement libératoire, le dividende revenant aux personnes physiques sera diminué des prélèvements sociaux dont le taux global actuel est de 12,10%.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2010.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ses actions, seraient affectées au compte report à nouveau.

3.11 - Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que le montant global des revenus distribués au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

EXERCICE CLOS	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION 40 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2006	0		0
31/12/2007	845 692 €		0
31/12/2008	6 162 460 € ⁽¹⁾		0

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du code général des impôts, le dividende distribué était éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

- (1) L'assemblée générale du 27/05/2009 a décidé d'affecter 1 691 384 € du résultat 2008 à la distribution de dividendes. L'assemblée générale du 23/10/2009 a décidé d'un versement exceptionnel de dividendes de 4 471 076 €. Au cours du 1er semestre 2009, Vet'Affaires pensait utiliser une partie de sa trésorerie en lançant une OPRA. L'apport à l'offre ayant été très faible, la société a souhaité utiliser une partie de sa trésorerie excédentaire en versant le dividende exceptionnel de 4,471 M€.

3.12 - Les charges non déductibles fiscalement

Néant

NOTE 4 - L'activité des filiales

En M€	SARL Central'Vet			SARL PMDIS		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	60,7 M€	58,0 M€	54,5 M€	7,4 M€	7,3 M€	7,2 M€
Résultat d'exploitation	+6,5 M€	+6,0 M€	+7,6 M€	-1,0 M€	-0,7 M€	-0,3M€
Résultat financier	-1,1 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-0,1 M€	+0,8 M€	+1,9M€
R. exceptionnel	-0,2 M€	+0,0 M€	-4,5 M€	-3,1 M€	+0,2 M€	-0,3 M€
Résultat net	+3,4 M€	+2,8 M€	+1,5 M€	-4,2 M€	+0,3 M€	+1,3 M€

En M€	Royal Overseas Link Limited		
	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	Néant		0,3
Résultat d'exploitation			-0,0
Résultat financier			-0,0
R. exceptionnel			0,0
Résultat net			-0,0

Cf. commentaires sur l'activité du groupe.

NOTE 5 - Facteurs de risque

Le Groupe Vet'Affaires a procédé à une revue de ses facteurs de risques et a mis en évidence ceux spécifiques à son activité. A la connaissance du groupe Vet'Affaires il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les principaux facteurs, classés par ordre d'importance, sont les suivants :

- Risques opérationnels,
- Risques juridiques et fiscaux,
- Risques de marché et risques financiers,
- Risques liés à l'environnement,
- Politique d'assurance du groupe.

5.1 - Risques opérationnels

a) Risques liés aux approvisionnements

Le groupe garantit son indépendance vis à vis de ses fabricants par une très large diversification de ses sources d'approvisionnement, aussi bien par une sélection de fournisseurs multiples que sur un plan géographique. Le groupe veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un fabricant ou d'un agent. Les défaillances sont très rares et sont rapidement suppléées par d'autres fabricants sans impact significatif sur l'activité.

Fournisseurs & Quantités de commande

	2006	2007	2008	2009
Nombre de fournisseurs	133	220	222	185
Quantité moyenne d'articles commandés	230 000	200 000	110 000	138 814

Concentration de la fonction achat :

Le premier fournisseur représente	12,99 % des volumes commandés en 2009.
Les 5 premiers fournisseurs représentent	30,08 % des volumes commandés en 2009.
Les 10 premiers fournisseurs représentent	42,21 % des volumes commandés en 2009.
Les 20 premiers fournisseurs représentent	56,94 % des volumes commandés en 2009.

Cette concentration n'entraîne pas de dépendance du groupe en raison du caractère substituable des fournisseurs et de la réalisation d'achats fractionnés.

Répartition des achats par pays

	2006	2007	2008	2009
France	47%	37%	37%	26,3%
Chine	14%	28%	24%	28,9%
Bangladesh	19%	22%	25%	20,4%
Europe	13%	6%	3%	5,8%
Inde	3%	3%	5%	1,7%
Pakistan	2%	1%	1%	1,9%
Vietnam	0%	2%	0%	0,6%
Autres	2%	1%	5%	14,4%

Le groupe Vet'Affaires utilise principalement un « Incoterm » FOB (« International Commercial Term » : Free On Board) pour ses achats à l'étranger. Le transfert de propriété a lieu lors de l'embarquement de la marchandise sur le bateau. Le risque lié au transport est supporté par le groupe Vet'Affaires et fait l'objet d'une assurance spécifique « Marchandise transportée ».

Les prix négociés sont fermes dès la commande. Les achats en Asie sont systématiquement réalisés par « lettre de crédit documentaire » qui constitue un moyen de paiement et une garantie, par les documents demandés, de la conformité des produits. La quantité et la valeur des produits, leur origine, leur expédition et l'absence d'utilisation de colorants interdits sont notamment vérifiées.

En Chine, une équipe composée de sept personnes, salariées du groupe, assure un suivi de la qualité des produits et du respect des délais de fabrication.

Des contrôles qualités sont effectués sur tous nos produits et la conformité à ces tests conditionne l'expédition au départ d'Asie et le paiement du fabricant. Les contrôles effectués visent à vérifier le modèle, la composition textile, le grammage, le respect des tailles, la solidité des coutures et accessoires, la résistance au lavage et au séchage, la présence de l'étiquetage obligatoire, le conditionnement et l'affichage du prix.

Par ailleurs, la réglementation européenne REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages. Ce règlement repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval, de veiller à fabriquer, mettre sur le marché, ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effet nocif pour la santé humaine ou l'environnement. Ces dispositions reposent sur le principe de précaution.

En tant qu'utilisateur en aval, Central'Vet a une obligation d'information vis-à-vis de ses consommateurs sur les substances utilisées dans ses articles. C'est pourquoi des procédures sont actuellement mises en place au sein de notre structure afin de veiller à la mise en conformité des produits avec un objectif de réalisation de 2011.

Près de la moitié de la marchandise est stockée directement sur la surface commerciale de vente dans les différents magasins. Un entrepôt appartenant au groupe permet de contenir environ 14% du stock, le reste étant réparti sur différents sites auprès de logisticiens sous-traitants.

Plus de 60% du stock est constitué de produits dits « permanents » (sous-vêtements, tee-shirt, chaussettes, pyjama, body pour bébé,.....), le reste de la collection traduit les grandes tendances du marché avec une année de décalage. Les collections ne visent pas à refléter la mode du moment. Les risques d'invendus sont faibles et sont provisionnés à hauteur de 0,6% du stock du 31/12/2009.

b) Risques liés à la distribution

En 2009 le réseau de distribution était constitué d'autant de sociétés (SNC) que de magasins. Chaque magasin du groupe était exploité par des co-gérants associés personnes physiques (3 ou 4 par magasin) qui possédaient de 0% à 24% du capital. Le reste du capital était détenu par le groupe, la société PMDIS étant elle-même co-gérante associée de tous les magasins.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les magasins sont regroupés par régions dans une SARL détenue à 100% par des associés gérants personnes physiques. La SARL est locataire gérante d'un fonds de commerce détenu par la société PMDIS. La SARL est dépositaire de marchandises déposées par la société Central'Vet. Elle perçoit à ce titre une commission de Dépôt Vente.

c) Risques liés à l'enseigne et aux marques

Le groupe est propriétaire de l'enseigne « Vet'Affaires » qu'il exploite et n'a pas de dépendance vis à vis de marques externes, celles-ci représentant moins de 1% de son chiffre d'affaires.

Selon le livre VII du Code de la propriété intellectuelle, l'enregistrement d'une marque par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur cette marque. L'atteinte à celle-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris par un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

d) Risques clients

La vente de détail aux particuliers représente 98% du chiffre d'affaires 2009. Les paiements sont effectués au comptant. Les magasins sont abonnés au fichier des chèquiers volés. Une société de recouvrement prend en charge les chèques impayés pour défaut de provision. Le risque client particulier est très faible.

Le groupe a une activité de vente en gros en France et à l'international. Cette activité représente 1,73% du chiffre d'affaires 2009. Il existe un risque d'impayé client. Au 31 décembre 2009, le principal risque de crédit concerne les créances de la filiale polonaise (53% des créances clients du groupe) dont l'exposition maximale est de 990 k€. Le montant des créances échues, non réglées au 28/02/2010 et non dépréciées à la clôture s'élève à 761 k€.

e) Risques sociaux

L'effectif du groupe au 31/12/2009 est de 799 personnes dont 282 ont un statut de travailleur non salarié car gérant associé d'une Société en Nom Collectif (SNC).

Salariés :

Les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique. Le dialogue social est régulier.

Gérants :

Un litige oppose actuellement des ex-associés gérants de magasins à Rémy et Patrice LESGUER, co-fondateurs de Vet'Affaires. Le statut des associés des Sociétés en Nom Collectif (SNC), exploitant les magasins, est en question avec sa résultante, l'ouverture dominicale.

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné le 18 décembre 2008, en première instance, Rémy et Patrice LESGUER. Ces derniers ont fait appel de la condamnation.

Le tribunal correctionnel de Nantes a exclu les sociétés du Groupe Vet'Affaires du litige.

Travail des enfants :

Le groupe Vet'Affaires attache une attention toute particulière au respect par ses sous-traitants, notamment asiatiques, de l'interdiction du travail des enfants.

Les mesures de vérification mises en œuvre sont les suivantes :

- Les acheteurs français du groupe se déplacent dans les usines de nos fabricants afin de constater l'absence d'enfants,
- Les contrôleurs qualité, salariés chinois de notre bureau de représentation de Shanghai, vérifient l'absence d'enfant dans les usines,
- Nos conditions d'achats par crédit documentaire imposent systématiquement à nos fabricants de s'engager par écrit au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants.

5.2 - Risques juridiques et fiscaux

Afin de prévenir les risques de contentieux le groupe fait appel à des avocats et des conseils pour tous les dossiers stratégiques et les opérations significatives.

Cependant, dans le cadre de ses activités normales, le groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

Le groupe provisionne tous litiges et contentieux dont il estime qu'ils représentent un risque. La valorisation de ces risques fait l'objet d'une analyse individuelle et tient compte de la hauteur des condamnations du groupe pour des dossiers semblables. Des conseils extérieurs accompagnent le groupe dans cette valorisation.

Les litiges significatifs sont principalement liés à l'activité de distribution du groupe et relèvent souvent d'une qualification de concurrence déloyale, de contrefaçon, d'importation illicite.

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan 2009 est de 677 K€ contre 646 K€ au 31/12/2008. Il existe par ailleurs des provisions pour pensions (départs en retraite) pour 26 k€ au 31/12/2009 contre 20 k€ au 31/12/2008, ce qui porte le total des provisions figurant au bilan à 702 k€ au 31/12/2009 contre 666 k€ au 31/12/2008.

Fiscalité

Un litige oppose la SNC GT'44 avec l'administration fiscale sur la valorisation d'une cession de fonds de commerce. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé (25 k€).

Deux contrôles fiscaux sont en cours sur les sociétés Vet'Affaires et Central'vet. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé.

A la connaissance du groupe Vet'Affaires et en dehors de celles décrites dans le présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.15 des comptes consolidés 2009.

a) Change USD & PLN

Le groupe achète ses marchandises principalement en Asie. En 2009, plus de 60% des achats ont été libellés en dollars. Le groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Créances : au 31/12/2009, le risque de change porte sur les créances en devises, elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2009 est de 528 k€ et les créances de la filiale Hong Kongaise pour 64 k€

b) Matières premières

Les matières synthétiques dérivées du pétrole et le coton sont les deux principales matières utilisées pour la fabrication des vêtements. Ces matières subissent les fluctuations du marché. Le groupe Vet'Affaires ne couvre pas les variations de cours.

c) Liquidité (covenants)

A la clôture de l'exercice, comme à la date d'enregistrement du présent document, la société respecte les covenants financiers. Le groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financier pour les échéances futures.

Le groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 14 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers.

d) Taux

La société a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable. La politique de couverture consiste à couvrir au moins 3 des 5 années d'emprunt (période de plus fort intérêt)

5.4 - Risques liés à l'environnement

Les activités du groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques significatifs pour l'environnement.

5.5 – Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation

Le marché de l'habillement en France a connu une croissance moyenne de 1% par an entre 2003 et 2007 et a atteint en valeur un sommet à 26 800 M€. Un changement de tendance s'est opéré en 2008 avec une baisse de 3% de la consommation de vêtements et de 3.4% pour le marché textile en totalité. Ce phénomène s'est accéléré en 2009 avec une baisse de 3,4% de la consommation de vêtements et de 4% pour le marché textile en totalité. (Source : IFM).

La crise économique et la forte hausse du coût de l'énergie ont modifié le comportement des consommateurs. Le premier constat est une saisonnalité des ventes beaucoup plus marquée avec des différences plus importantes entre les périodes de forte activité et les périodes de faible activité. Les périodes de soldes sont très attendues.

Le deuxième constat est un changement dans la composition du panier. Les clients achètent le même nombre d'articles mais se dirigent vers les petits prix ce qui entraîne une baisse du panier moyen.

Ces évolutions de la consommation sont susceptibles d'impacter négativement l'activité du groupe Vet'Affaires. Toutefois, dans cette période de crise, les clients se dirigent plus volontiers vers les hard discounters ce qui entraîne une hausse du trafic sans toutefois compenser la baisse de panier.

5.6 - Politique d'assurance du groupe

La politique d'assurance du groupe vise à couvrir les risques majeurs liés à l'activité du groupe et susceptibles d'être assurés sous réserve des franchises et des exclusions généralement appliquées. Les grandes catégories de risques couverts sont :

- Multirisques magasins et entrepôts,
- Marchandise transportée,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Hommes clés,
- Responsabilité des mandataires sociaux.

Le budget d'assurance 2009 est de 224 k€.

Il n'y a pas de risque significatif assuré en interne et à la connaissance du groupe il n'y a pas de risque significatif non assuré. Un volet « Tous risques sauf » a été spécifiquement introduit dans les contrats multirisques afin d'assurer les risques non dénommés.

a) Multirisques magasins et entrepôts

L'étendue des garanties accordées permet notamment de couvrir :

- Les dommages aux biens
- La perte d'exploitation

- Tous risques informatiques
- Volet tous risques sauf
- Recours des voisins et des tiers
- Carence fournisseur pour les contrats des magasins.
- ...

Le montant du sinistre maximum est de 15 M€ pour les entrepôts et de 28 M€ pour les magasins (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques). Une franchise de 100 k€ est applicable pour le contrat d'assurance de la SARL Central'Vet.

b) Marchandise transportée

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir les risques de perte ou de destruction de la marchandise durant son transport par mer, air ou terre et notamment l'approvisionnement par bateau en provenance d'Asie. Le montant couvert est de 60 k€ par container, 300 k€ par navire, 150 k€ par camion ou avion.

c) Responsabilité civile

La responsabilité civile du groupe Vet'Affaires vis à vis des tiers est couverte pour tous dommages corporels, matériels et immatériels à hauteur 4,6 M€ par sinistre (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques).

d) Flotte automobile

La flotte de véhicules de société ainsi que les véhicules de manutention (chariots élévateurs) font l'objet d'une garantie tous risques.

e) Hommes clés

Des contrats hommes clés couvrent le risque de décès par accident des acheteurs et du président du directoire. La société est bénéficiaire d'un capital de 2 M€ par homme clé.

f) Responsabilité des mandataires sociaux.

La responsabilité civile des mandataires, dirigeants et préposés du groupe Vet'Affaires est garantie à hauteur de 3 M€, y compris les dommages et intérêts dans le cadre d'une réclamation boursière.

NOTE 6 - Le capital de la société

6.1 - Données boursières au 31/12/2009

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris SA (compartiment C) sous le code ISIN FR0000077158. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'actions	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 596 813
Capitalisation boursière au 31/12	45 M€	33 M€	38 M€	13 M€	21,9 M€
Échange moyen mensuel (titres)	102 005	62 677	95 095	39 302	34 548
Échange moyen mensuel (capitaux)	5,4 M€	1,6 M€	2,6 M€	0,6 M€	0,5 M€
Cours le plus haut	104 €	33 €	36 €	28 €	21,29 €
Cours le plus bas	23 €	17 €	19 €	7 €	6,90 €
Bénéfice par action ⁽¹⁾	1,47 €	0,69 €	1,25 €	1,95 €	1,13 €
Capitaux propres par action ⁽¹⁾	30,52 €	31,80 €	32,93 €	35,71 €	32,06 €
Dividendes par action	0,00 €	0,00 €	0,50 €	3,80 €	0,50 € ⁽²⁾

(1) Nombre d'actions retraité des titres auto détenus (7 962 au 31/12/2005 ; 34 313 au 31/12/2006 ; 88 939 au 31/12/2007 ; 148 205 au 31/12/2008 ; 11 255 au 31/12/2009)

(2) Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale

6.2 - L'actionariat de la société

A la connaissance de la société la répartition du capital est la suivante :

Déteneurs	16/04/2010				31/12/2009				31/12/2008			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets
Rémy LESGUER	125 210	7,84%	125 220	6,29%	125 210	7,84%	125 220	6,43%	121 010	7,15%	120 631	6,28%
Mélanie LESGUER	1 500	0,09%	1 500	0,08%	1 500	0,09%	1 500	0,08%	1 500	0,09%	1 500	0,08%
Marine LESGUER	2 400	0,15%	2 400	0,12%	2 400	0,15%	2 400	0,12%	2 400	0,14%	2 400	0,13%
Willy LESGUER	2 500	0,16%	2 500	0,13%	2 500	0,16%	2 500	0,13%	2 500	0,15%	2 500	0,13%
Société KANI	125 000	7,83%	180 000	9,05%	125 000	7,83%	180 000	9,24%	125 000	7,39%	171 241	8,92%
Sous-total	256 610	16,07%	311 620	15,66%	256 610	16,07%	311 620	16,00%	252 410	14,92%	298 272	15,54%
Xavier GALLOIS	6 860	0,43%	7 876	0,40%	6 860	0,43%	7 876	0,40%	2 516	0,15%	3 532	0,18%
Société LEOVA	170 000	10,65%	340 000	17,09%	170 000	10,65%	301 600	15,49%	170 000	10,05%	305 000	15,89%
Sous-total	176 860	11,08%	347 876	17,49%	176 860	11,08%	309 476	15,89%	172 516	10,20%	308 532	16,07%
André PICARD	7 348	0,46%	8 432	0,42%	7 348	0,46%	8 432	0,43%	3 084	0,18%	4 168	0,22%
Société HFP	175 000	10,96%	301 600	15,16%	175 000	10,96%	301 600	15,49%	175 000	10,35%	305 000	15,89%
Sous-total	182 348	11,42%	310 032	15,58%	182 348	11,42%	310 032	15,92%	178 084	10,53%	309 168	16,11%
Philippe DUPONT	34 382	2,15%	34 402	1,73%	34 382	2,15%	34 402	1,77%	34 382	2,03%	34 402	1,79%
Total Concert rémy LESGUER	650 200	40,72%	1 003 930	50,46%	650 200	40,72%	965 530	49,58%	637 392	37,68%	950 374	49,51%
Managers Vet'Affaires	33 718	2,11%	33 719	1,69%	33 041	2,07%	33 042	1,70%	2 421	0,14%	2 422	0,13%
Amiral Gestion	297 302	18,62%	297 302	14,94%	262 958	16,47%	262 958	13,50%	262 958	15,55%	262 958	13,70%
Société GALMAN CA	42 300	2,65%	84 600	4,25%	42 300	2,65%	84 600	4,34%	42 300	2,50%	42 300	2,20%
Mitiska	92 700	5,81%	92 700	4,66%	163 104	10,21%	163 104	8,38%	0	0,00%	0	0,00%
Flottant	473 167	29,63%	477 210	23,99%	433 955	27,18%	437 988	22,49%	657 374	38,87%	661 510	34,46%
Auto-détention	7 426	0,47%	0	0,00%	11 255	0,70%	0	0,00%	88 939	5,26%	0	0,00%
TOTAL Société	1 596 813	100,00%	1 989 461	100,00%	1 596 813	100,00%	1 947 222	100,00%	1 691 384	100,00%	1 919 564	100,00%

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 12/04/2010 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ; de 90% ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Rémy LESGUER	Rémy LESGUER
	KANI SAS (Rémy LESGUER)	KANI SAS (Rémy LESGUER)
	MITISKA SA	MITISKA SA
Détenant plus de 10%	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)	AMIRAL GESTION
	HFP SAS (André PICARD)	
Détenant plus de 15%	AMIRAL GESTION	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)
		HFP SAS (André PICARD)
Détenant plus de 20%	Néant	Néant
Détenant plus de 25%	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Franchissements de seuils

2 juillet 2009

La société MITISKA SA a déclaré avoir franchi à la hausse le 24 juin 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir, à cette date, 163 104 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote.

La déclaration d'intention suivante a été effectuée au titre de l'article 231-47 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers par la société Mitiska SA: « Nous n'avons pas l'intention d'apporter les 163 104 titres VET'AFFAIRES que détient Mitiska SA dans l'offre. »

18 janvier 2010

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2007, le seuil de 15% du capital de la société

VET'AFFAIRES et détenir pour le compte desdits fonds, à cette date, 262 958 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 15,55% du capital et 12,81% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, pour le compte desdits fonds, au 18 janvier 2010, 291 180 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 18,24% du capital et 14,87% des droits de vote de cette société.

21 janvier 2010

La société Amiral Gestion a effectué, à titre de régularisation, la déclaration d'intention suivante :

« L'acquisition des titres de la société VET'AFFAIRES par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société VET'AFFAIRES ni d'exercer, à ce titre une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société VET'AFFAIRES ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance.

Les achats et ventes seront poursuivis au gré des opportunités de marché. »

12 avril 2010

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2010, le seuil de 15% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir pour le compte desdits fonds 297 302 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 18,62% du capital et 15,18% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VET'AFFAIRES hors marché.

Par le même courrier, la société Amiral Gestion a effectué la déclaration d'intention suivante :

« L'acquisition des titres de la société VET'AFFAIRES par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société VET'AFFAIRES ni d'exercer, à ce titre une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société VET'AFFAIRES ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance.

Les achats et ventes seront poursuivis au gré des opportunités de marché. »

16 avril 2010

Le concert existant entre Monsieur Rémy Lesguer et ses enfants, Messieurs Xavier Gallois, André Picard et Philippe Dupont a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2010, le seuil de 50% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES et détenir 650 200 actions VET'AFFAIRES représentant 1 003 930 droits de vote, soit 40,72% du capital et 50,27% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Remy Lesguer	125 210	7,84	125 210	6,27
Mélanie Lesguer	1 500	0,09	1 500	0,08
Marine Lesguer	2 400	0,15	2 400	0,12
Willy Lesguer	2 500	0,16	2 500	0,13
Kani ³	125 000	7,83	180 000	9,01
Sous-total famille Rémy Lesguer	256 610	16,07	311 620	15,61
Xavier Gallois	6 860	0,43	7 876	0,39
Léova ⁴	170 000	10,65	340 000	17,03
Sous-total Xavier Gallois	176 860	11,08	347 876	17,42
André Picard	7 348	0,46	8 432	0,42
HFP ⁵	175 000	10,96	301 600	15,10
Sous-total André Picard	182 348	11,42	310 032	15,53
Philippe Dupont	34 382	2,15	34 402	1,72
Total concert	650 200	40,72	1 003 930	50,27

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition de droits de vote double par les déclarants.

Etant précisé que le concert détenait, au 10 juillet 2009, à l'issue de l'offre publique de rachat par la société VET'AFFAIRES de ses propres actions et de l'annulation des actions acquises, 650 200 actions représentant 965 530 droits de vote, soit 40,72% du capital et 49,30% des droits de vote de la société VET'AFFAIRES (sur la base d'un capital composé de 1 596 813 actions représentant 1 958 617 droits de vote). L'augmentation de plus de 2% en moins de douze mois de la participation du concert, située initialement entre le tiers et la moitié du capital et des droits de vote de la société VET'AFFAIRES, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décision et Information 209C0561 du 22 avril 2009, publiée au Bulletin officiel (BALO) du 24 avril 2009.

6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'Article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital de la société

Mesdames Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Messieurs Rémy Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, André Picard, Philippe Dupont et les sociétés Kani (contrôlée par Rémy Lesguer), Léova (contrôlée par Xavier Gallois) et HFP (contrôlée par André Picard), détiennent de concert 40,72% du capital et 52,50% des droits de vote de la société (sur la base des droits de vote bruts au 12/04/2010 soit 1 003 930 droits de vote).

Ce concert détient une majorité relative en capital et droit de vote et assure le contrôle direct et effectif du Groupe Vet'Affaires. Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, une gouvernance d'entreprise duale composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance a été constituée. Au sein du conseil de surveillance, une place majoritaire a été faite à des membres indépendants.

Le reste du capital est détenu par le public.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, mais ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux Articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe aucun accord susceptible d'être remis en cause en cas de changement de contrôle, hormis les clauses usuelles convenues avec les établissements de crédit en matière de crédit à moyen et long terme.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

6.4 - Les actions d'autocontrôle

Néant

6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Notre société n'a émis aucune obligation convertible ni obligation à bon de souscription d'actions. Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été réalisés. L'attribution définitive est subordonnée à des conditions de performance et de présence. Plus aucun plan n'est actif à ce jour (Cf. paragraphes 8.1 « Etat des plans d'attributions gratuites d'actions » 8.2 « Les mandataires bénéficiaires » et 8.3 « Les salariés bénéficiaires » du présent rapport de gestion).

Aucun ajustement des bases de conversion n'a été réalisé.

6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

VET'AFFAIRES réalise des opérations d'achat et de vente de titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres conformément aux objectifs déterminés par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2009. Les objectifs sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action VET'AFFAIRES. par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur, - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un contrat de liquidité a été signé avec la société Portzamparc le 12 juin 2003 puis renouvelé le 1^{er} avril 2005. Il se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité a été mis en conformité, le 31 août 2005 en vertu des dispositions :

- du règlement (CE) 2273/2003 de la Commission européenne,
- des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce,
- du règlement général de l'AMF,
- de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

La SA VET'AFFAIRES détient 100% des opérations portées sur le compte de liquidité.

Les opérations réalisées entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice ont été les suivantes :

- Titres détenus au 31/12/2008 : 142 265
- Acquisition de 55 174 actions au cours moyen de 10,36 euros, pour un montant total de 571 789 euros dont
 - 53 095 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 10,48 euros pour un montant total de 556 215 euros
 - 2 079 actions acquises au titre des autres objectifs au cours moyen de 7,59 euros, pour un montant total de 15 574 euros
- Vente de 59 384 actions exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité, au cours moyen de 10,66 euros, pour un montant total de 633.033 euros.
- Attributions gratuites de 37 800 actions au cours moyen d'acquisition de 23,51 euros pour un montant total de 888 664 euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions.
- Annulation de 89 000 titres au cours moyen d'acquisition de 20,11 euros pour un montant total de 1 790 166 euros.
- Titres détenus au 31/12/2009 : 11 255

Une opération d'OPRA réalisée en 2009 a entraîné l'acquisition puis l'annulation de 5 571 actions au cours de 13 euros.

A la clôture de l'exercice, le nombre de titres détenus était le suivant :

- 10 564 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité,
- 691 titres affectés à l'objectif n°2 du programme de rachat à savoir conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement d'opérations éventuelles de croissance externe.

Les 11 255 titres comptabilisés dans la société VET'AFFAIRES le sont pour une valeur brute de 169 348 euros et une valeur nette de 150 648 euros .Ce nombre d'actions représente 0,70 % du capital.

Les moyens en espèces et titres (OPCVM monétaire) mis à disposition du contrat de liquidité sont de 120 185 euros au 31/12/2009 (hors titres Vet'Affaires auto-détenus).

Bilan du programme de rachat d'action au 03/05/2010

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01 avril 2009 jusqu'au 03 mai 2010	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0.49%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	94 571
Nombre de titres détenus en portefeuille au 04 mai 2010 :	7 825
Valeur comptable du portefeuille au 4 mai 2010 :	112 836 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 17,55 euros (cours de clôture du 4 mai 2010).	137 329 euros

	Flux bruts cumulés Du 01/04/2009 au 04/05/2010		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres <i>Dont contrat de liquidité</i> <i>Dont autres objectifs</i>	51 469 45 898 5 571	184 350 51 979 132 371	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à termes
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction	11,93	18,42	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen *	-	-	-	-	-	-
Montants	613 879,72	3 395 364,55	-	-	-	-

* *Vet'Affaires n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme, Il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.*

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

	Actionnariat salarié*	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	-	-	-	-

*attribution d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, notamment par mise à disposition au siège de la SA Vet'Affaires et mise en ligne sur le site de Vet'Affaires (www.vetaffaires.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

NOTE 7 - Les mandataires

Les informations détaillées sur l'expertise et l'expérience des mandataires sociaux sont disponibles aux 72 et 73 du présent document.

7.1 - Le Conseil de Surveillance

Il est composé des 5 membres suivants au 31/12/2009 :

Monsieur Yves PEIS	Président
Monsieur Vincent LIGER-BELAIR	Vice-président
Monsieur Francis LE VAN	Membre du Conseil
Monsieur François Xavier LESOT	Membre du Conseil
Monsieur Jean-Yves DREAN	Membre du Conseil

Parmi les membres du conseil, quatre d'entre eux (Messieurs PEIS, LE VAN, LESOT et DREAN) sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF.

Un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel MOULIN a été par ailleurs élu lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2010.

7.2 - Le Directoire

Il est composé de 7 membres :

Monsieur Rémy LESGUER	Président
Monsieur André PICARD	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Xavier GALLOIS	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Yannick PELISSIER	Membre du Directoire
Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL	Membre du Directoire
Monsieur Nicolas OGER	Membre du Directoire
Monsieur Jean-Philippe BLASCO	Membre du Directoire

7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 et durant les cinq dernières années ont été les suivants :

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercées dans la société en 2009	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2009	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2009	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2009
Rémy LESGUER 52 ans	2006	2012	Président du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS KANI) Co-gérant (SCI PR) Co-gérant (SCI LPR) Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE)	Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI BRIEUC) Co-gérant (SCI MOBILIER NANTAIS)
Pierre-Yves CLAUDEL 41 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)		
Nicolas OGER 36 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Directeur (Royal Overseas Link)		Co-gérant (SARL CENTRAL'VET)
André PICARD 40 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL CENTRAL'VET) Co-gérant (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS H.F.P) Co-gérant (SCI FOSSEON)	
Xavier GALLOIS 47 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL PMDIS) Co-gérant (SARL FORMAVET)	Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI FOSSEON) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE) Président (SAS LEOVA) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI BRIEUC)	
Jean-Philippe BLASCO 40 ans	2006	2012	Membre du Directoire			
Yannick PELLISSIER 38 ans	2008	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.) Directeur Général (SAS YVET - site internet)		
Yves PEIS 56 ans	2006	2012	Président du Conseil de Surveillance		Président (SH ENTREPRISE) Gérant (SC LOLIES) Gérant (SC VYPIES) Vice-Président (SA APADIS) Administrateur (SA BABEL STORE-price minister) Administrateur (SA APACHE) Administrateur (SA APAVAD) (SAS APADIS) Gérant (SCI EPIS) (SCI ANDY) (SCI SEPIA) (SCI HAPIES)	Administrateur (SA Vitalicom) Administrateur (SA Le Bihan)
Vincent LIGER BELAIR 66 ans	2006	2012	Vice président du Conseil de Surveillance		Administrateur (Groupement Foncier Agricole Domaine XLB) Administrateur (Domaine Forestier de Baignant Gergy)	Président (SA Phi Econéo)
Francis LE VAN 59 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Gérant (FLV Consult)	
François Xavier LESOT 44 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance (LEGRIS INDUSTRIES SA) Directeur Général (GWELAN SAS) Président (COUEDIC INVESTISSEMENTS SAS) Administrateur (APSIG SA) Gérant (FIXAL 2 SARL) Gérant (FIXAL 3 SARL) Gérant (BÔ Objets SARL) Gérant (SCI JOMIFIZ) Gérant (GF Etang Pené) Gérant (GF La Villedieu) Membre du Comité stratégique (VOLUTIQUE SAS) Membre du Comité stratégique (FREGATE SAS)	Président (CAP VISO SAS)
Jean-Yves DREAN 58 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Directeur Exécutif (BRICORAMA SA)	Administrateur (Défimode) Président Directoire

A la connaissance de la société aucun mandataire ci-dessus désigné n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil de Surveillance est de 10.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Les conventions réglementées font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes inséré dans le présent document.

La seule convention de service qui concerne des sociétés hors du périmètre de consolidation est la suivante :

- La société Phi Econéo, représentée par Monsieur Vincent Liger Belair, donne des prestations de conseil en communication financière (17 000 € HT en 2006 et 21 830 € HT en 2007, 34 937€ HT en 2008 et 25 183 € HT 2009)

Cette convention est rémunérée à des conditions normales.

7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance

Un règlement intérieur a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en date du 9 septembre 2008.

7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du conseil de surveillance n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée générale.

L'assemblée générale du 4 juin 2010 a décidé la nomination de :

- Monsieur Michel MOULIN demeurant 8 rue Descamps – 75116 PARIS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2010 a été fixé à 125 000,00 € par l'assemblée générale du 4 juin 2010.

7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2008 et 2009

Le conseil de surveillance qui s'est réuni le 19 décembre 2008 a exprimé son adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires. Ces recommandations sont respectées dans le groupe Vet'Affaires.

Les tableaux suivants sont issus de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Ils reprennent notamment ceux issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Rémunérations brute versés aux mandataires sociaux

Membres du Directoire	2009			2008		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Remy LESGUER	120 000			120 000		
Xavier GALLOIS	96 408			96 408		
André PICARD	96 408			96 408		
Jean-Philippe BLASCO	96 000			92 700		
Nicolas OGER	96 639	4 352 ⁽²⁾		93 000	7 616 ⁽²⁾	
Pierre-Yves CLAUDEL	91 774 ⁽¹⁾			86 400 ⁽¹⁾		
Yannick PELISSIER	90 000			86 503		

(1) Bénéficie d'un régime de retraite « article 83 » pour un montant 5 952 € en 2008 et de 3 120 € en 2009

(2) Une rémunération complémentaire par jour complet passé à l'étranger a été attribuée à M. Nicolas OGER.

Il n'y a pas d'autres éléments de rémunération notamment rémunération exceptionnelle, ni jetons de présence, ni d'avantage en nature.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil de Surveillance	2009			2008		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Yves PEIS			32 000			16 500
Vincent LIGER BELAIR			27 000			16 500
François LE VAN ⁽³⁾			22 000			7 500
François Xavier LESOT ⁽³⁾			22 000			7 500
Jean-Yves DREAN ⁽³⁾			22 000			7 500
Patrice LESGUER ⁽³⁾						25 200 ⁽²⁾
Michel SCHWARZ ⁽³⁾						9 000
Stéphane ROUSSIER ⁽³⁾						10 500

(2) Rémunération de président du Conseil de Surveillance

(3) Messieurs François LE VAN, François-Xavier LE SOT et Jean-Yves DREAN ont été nommés membres du Conseil de Surveillance en 2008 en remplacement de Messieurs Patrice LESGUER, Stéphane ROUSSIER et Michel SCHWARZ, démissionnaires.

Le Directoire a proposé à l'assemblée générale du 4 juin 2010 de verser au titre de l'exercice en cours des jetons de présence d'un montant de 120 000 €.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Actions de performance (1) attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (3)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Néant

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition (3)
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Néant

(*) Les recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 ne concernent pas les attributions déjà réalisées. Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée depuis ces recommandations.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (1)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)

Date d'Assemblée	Plan 1	Plan 2
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas		
Nombre total d'actions (2) pouvant être souscrites ou achetées		
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :		
<i>Les mandataires sociaux (3)</i>		
Point de départ d'exercice des options		
Date d'expiration		
Prix de souscription ou d'achat (4)		
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		
Nombre d'actions souscrites ou achetées au [_____] (date la plus récente)		
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Neant

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)				

Néant

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Rémy LESGUER Président du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X

→ Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

Néant

→ Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

→ Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

→ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de ces attributions, le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat au moins 10 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de deux ans.

NOTE 8 - Les salariés

8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions

Le directoire, usant des pouvoirs conférés par les assemblées générales mixtes des 18 mai 2006, 06 juin 2007 et 22 mai 2008 a attribué les actions gratuites suivantes ainsi qu'il est relaté dans le rapport spécial conformément à l'Article 225-197-4 du code de commerce.

Désignation du plan	Date de l'autorisation De l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2007	21/05/2007	21/05/2007	42 000	21/05/2009	27,44
		06/07/2007	29 600	06/07/2009	29,20
2008	21/05/2007	11/03/2008	2 800	11/03/2010	19,30

Les conditions de performance ont été atteintes pour les plans de 2006 et le plan du 21 mai 2007. Au regard des données consolidées au 31 décembre 2008, les conditions de performance n'ont pas été atteintes pour les plans du 6 juillet 2007 et du 11 mars 2008. A ce titre, la charge constatée en 2007, au titre du plan du 6 juillet 2007 a fait l'objet d'une reprise dans le compte de résultat de l'exercice 2008 pour un montant de 192 K€.

8.2 - Les Mandataires bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2007, aux mandataires sociaux et dont l'acquisition a eu lieu en 2009 :

Nom	Prénom	Actions	Valeur réelle d'attribution	Société attributrice
BLASCO	Jean-Philippe	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
CLAUDEL	Pierre-Yves	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
GALLOIS	Xavier	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
LESGUER	Rémy	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
OGER	Nicolas	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
PELISSIER	Yannick	4 200	56 406 €	Vet'Affaires
PICARD	André	4 200	56 406 €	Vet'Affaires

8.3 - Les salariés bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2008 aux salariés de la société :

Nom	Prénom	Actions	Société attributrice
ALIX	Magali	500	Vet'Affaires
CERISIER	Jérôme	300	Vet'Affaires
FEUFEU	Jean-Christian	200	Vet'Affaires
LESGUER FLEURY	Mélanie	1 600	Vet'Affaires
MARTINEZ	Caroline	200	Vet'Affaires

Ces actions ne seront pas attribuées car les critères de performances n'ont pas été atteints

8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

A ce jour, aucune politique d'autorisation de stocks options n'a été mise en place par le directoire.

NOTE 9 - Les conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues et/ou poursuivies au cours de l'exercice 2009 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité

10.1 - Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen du groupe en 2009 est de 799 personnes dont :

Gérants	282
Salariés	442
Personnel intérimaire	26
Surveillance	<u>48</u>
Total	799

La répartition par activité est la suivante :

Fonctions centrales	54
Réseau de magasins	<u>745</u>
Total	799

La société Central'Vet possède un bureau de représentation situé à Shanghai en Chine. L'effectif est de 7 salariés chinois.

La durée du temps de travail appliqué dans les sociétés du groupe est de 35 heures hebdomadaire.

Les conventions collectives appliquées sont :

SA VET'AFFAIRES

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

SARL Central'Vet

« CCN Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes »

SARL PMDIS

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

Magasins

« CCN Commerce de détail de l'habillement et des Articles textiles »

Il existe au sein de la SARL PMDIS, une organisation représentative du personnel. Il n'existe pas d'accord de réduction du temps de travail ou d'autres accords collectifs.

Le groupe met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel (matériel de protection individuel, sécurité électrique, ergonomie des locaux, ...), à son confort (climatisation, ...) et à sa formation (sécurité incendie, utilisation du matériel de sécurité, formation cariste, formation informatique, ...).

D'autre part, le groupe participe activement à la formation professionnelle d'un public composé de jeunes en formation et de personnes en réinsertion, en les accueillant dans ses magasins sous contrat d'apprentissage ou de qualification.

Les sociétés du groupe ont recours à différents types de contrats :

- contrat à durée indéterminée,
- contrat à durée déterminée,
- contrat d'apprentissage,
- contrat de qualification,
- contrats aidés.

Les magasins du groupe VET'AFFAIRES sont implantés sur l'ensemble du territoire national français et contribuent au développement de l'activité économique et à la création d'emplois dans les régions concernées.

Le groupe VET'AFFAIRES est particulièrement sensible au respect par ses sous-traitants des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). VET'AFFAIRES s'engage notamment dans la lutte contre le travail des enfants et met en œuvre une politique visant à obtenir de ses sous-traitants, des engagements écrits de respect des règles de l'OIT.

10.2 - Conséquences environnementales de l'activité

De par la nature même de son activité commerciale, le groupe VET'AFFAIRES a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans les sols ainsi qu'en matière de nuisances sonores ou olfactives.

A la date d'arrêt du présent rapport, le groupe n'avait connaissance d'aucun risque environnemental.

Le groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie pour couvrir quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

- Recyclage :

Vet'Affaires veille à recycler au maximum ses déchets (tubes fluorescents, palettes, cartouches d'imprimante, gaz de climatisation, sacs emballages...).

- Substances chimiques entrant dans la composition des vêtements :

La réglementation limite voire interdit l'usage et l'importation de certaines substances chimiques.

Le groupe respecte le décret du 9 septembre 2003 relatif à la limitation d'emploi des colorants azoïques.

Le groupe, a mis en place des procédures qui visent à respecter le programme européen REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) qui a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et les risques liés à leurs usages (cf. paragraphe 5.1 « Risques opérationnels »)

Rapport en matière extraordinaire

NOTE 11 – Les délégations

11.1 - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires de la société Vet'Affaires est appelée à statuer sur une résolution décidant une annulation d'actions détenues par la société. La résolution suivante sera mise aux voix :

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 03/06/2012, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

11.2 – Pouvoir pour l'exécution des formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

LE DIRECTOIRE

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Néant

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en K€	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	06/06/2007	05/08/2010	2 % du capital			

NOTE 12 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée générale Mixte du 4 juin 2010

Le Conseil de surveillance apprécie le travail de fond réalisé par le Directoire au cours de l'année 2009.

La période économique actuelle difficile est favorable pour les entreprises de hard discount comme Vêt-affaires.

Les enjeux des années à venir seront la capacité de l'entreprise à multiplier son modèle sur de nouveaux magasins et de faire progresser son chiffre d'affaires à surface comparable.

Le travail des derniers exercices a permis de consolider les fondamentaux de l'entreprise et de démontrer la pertinence et la solidité du modèle.

La gestion des coûts est rigoureuse et le suivi des stocks permet d'atteindre cette année une forte baisse de celui-ci.

Le Conseil de Surveillance est confiant sur les orientations marketings prises par l'entreprise tant au niveau de l'évolution du concept que dans celui de la communication.

Le Conseil de Surveillance invite le Directoire à continuer sa gestion prudente dans les domaines relatifs :

- Au pilotage de l'ensemble de ses coûts
- A la couverture des achats en devise
- A la politique de provision des contentieux et risques juridiques
- A la gestion de la trésorerie

Après examen des comptes, le conseil de Surveillance donne son accord à la proposition du Directoire de soumettre aux actionnaires un dividende de 0,50€.

NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

E- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

1.1 - Histoire

Au début des années **1970**, deux très jeunes frères, Patrice et Rémy Lesguer, dont le père est décédé prématurément, rejoignent l'aînée de la famille qui possédait trois magasins de vêtements à prix « discount » en centre ville de Nantes sous l'enseigne « Au vrac ».

En **1976**, à leur majorité, fort de leur première expérience dans la distribution, les deux frères achètent chacun un camion pour faire les marchés sur le concept de solderie de vêtements.

Proche des grandes usines textiles de l'ouest de la France situées principalement en Vendée et dans les Deux sèvres ils achètent des lots et de fin de série à des prix cassés.

Le succès est au rendez vous et ils sont rejoints en **1982** par deux neveux. Les quatre dirigeants associés se retrouvent rapidement à la tête d'une flotte de camions qui parcourent la France de marché en marché. Chaque camion est dirigé par des gérants, associés des quatre fondateurs. C'est le début du modèle « gérant associé de SNC » qui se développera par la suite dans les magasins.

Le premier magasin sédentaire est ouvert en **1987** à Rezé à proximité de Nantes. En périphérie de ville, d'une surface de vente de 1000 m², sur un grand axe routier, ce magasin connaît rapidement un vif succès.

En quelques années le modèle est rodé et en **1992** les quatre associés décident d'accélérer le développement de la société avec la création de plusieurs points de vente. Simultanément les sources d'approvisionnement s'élargissent vers l'Europe du sud. Les camions sont abandonnés.

En **1994** le réseau est constitué de 4 magasins et le groupe crée sa propre centrale d'achats au nom de Central'Vet avec 3000 m² d'entrepôt et 500 m² de bureaux.

Cette création a pour objectif la maîtrise de la politique d'achat, condition essentielle de la rentabilité du groupe. Elle permet également l'ouverture des achats vers un nouveau continent ; l'Asie.

Le groupe compte 20 magasins en **1999**. La société Pmdis est créée pour gérer la communication et la publicité de l'ensemble des points de vente. Une restructuration juridique est entamée et voit naître la SA Vet'Affaires. Les magasins prennent tous la forme de Sociétés en Nom Collectif (SNC) permettant aux associés gérants d'avoir un statut de travailleurs non salariés (TNS).

En **2000**, le Groupe Vet'Affaires est introduit en bourse sur le « Marché Libre » lui permettant d'assurer sa notoriété et son développement.

En **2003**, le Groupe Vet'Affaires est transféré sur le « Second Marché » aujourd'hui dénommé « Eurolist » d'Euronext. La croissance est soutenue, la rentabilité forte, le groupe Vet'Affaires compte 49 magasins.

Après des années de croissance ininterrompues et de rentabilités exceptionnelles, l'exercice **2005** marque un tournant dans l'histoire du groupe et il sera nécessaire d'engager dès **2006** des profondes restructurations qui amèneront :

- Une évolution du business model
- Une redéfinition de l'offre produit
- Un changement du merchandising
- Un changement du logo de l'enseigne et de la politique marketing
- Une optimisation du parc de magasins
- Un changement de la gouvernance d'entreprise (Duale vs. Conseil d'administration)
- La composition d'une équipe dirigeante mixte (fondateurs + nouveaux entrants)

L'année **2007** perçoit les premiers fruits de ces changements et rehausse sa rentabilité. La société Moda Tanio, filiale polonaise du groupe voit le jour.

En **2008**, le groupe affirme son positionnement de hard discount et met en place le concept HARD SHOPPING. Le Groupe Vet'Affaires compte 86 magasins.

Le modèle évolue de nouveau en **2009** afin d'accélérer la croissance du groupe et lui permettre de devenir leader de la distribution de vêtements hard discount en France. A cette fin, des changements profonds ont été apportés au niveau de :

- la stratégie d'approvisionnement,
- l'offre de produits,
- la stratégie de communication,
- l'organisation juridique,
- le merchandising au sein des magasins Vet'Affaires.

1.2 - Principales activités

Le groupe Vet'Affaires est un distributeur hard discount de vêtements qui possède un réseau de 100 magasins en France. Vet'Affaires maîtrise la totalité du processus depuis la conception du produit jusqu'à la vente aux particuliers en passant par le sourcing en Asie et en Europe.

Les Achats

Point fort historique de l'enseigne, le service achats maîtrise la totalité du processus produits, de la conception à la livraison.

S'appuyant sur les tendances du moment, une équipe de stylistes dédiée conçoit la totalité des deux collections annuelles. Formes, couleurs et matières sont renouvelées à chaque saison pour répondre aux attentes des clients.

La fabrication est ensuite assurée au niveau international par des fournisseurs sélectionnés par les acheteurs pour leur savoir-faire. Un bureau implanté en Chine se charge ensuite de vérifier la qualité, les délais ainsi que les conditions de fabrication.

En parallèle des produits tendance, l'enseigne confirme son savoir-faire et son imbattable rapport qualité prix sur les produits cachés (chaussettes et sous-vêtements), les produits de nuit (pyjama) ainsi que les incontournables basics.

L'expérience et le savoir-faire produits de l'enseigne lui assurent une offre et un rapport qualité prix imbattables.

Renouvellement de l'offre, élargissement des gammes, mise en place de nouveaux rayons, l'offre Vet'Affaires est en constante évolution afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients. En 2007 et 2008 des nouveaux rayons ont vu le jour ou ont été approfondis tels que les chaussures, les vêtements grande taille, le linge de maison et les vêtements pour les nouveaux nés.

Vet'Affaires a procédé en 2009 au rachat de l'un de ses fournisseurs. La répartition du *sourcing* est restée quasiment stable. Environ un tiers des achats sont effectués en Europe. Les produits issus de ce circuit d'approvisionnement permettent aux magasins de diversifier leur offre tout en disposant d'une variable d'ajustement des stocks permettant à la fois des économies de stockage et une plus grande réactivité des magasins.

La supply chain

Stratégie pour le chiffre d'affaires, la *supply chain* travaille en amont des achats en établissant des prévisionnels de vente pour chaque famille de produits.

Elle intervient également en aval et est responsable de l'approvisionnement des produits en magasin afin d'envoyer le bon produit, au bon moment et en bonne quantité.

Elle s'appuie sur plusieurs entrepôts, reçoit puis expédie la totalité des produits plusieurs fois par semaine.

Un réseau de 100 magasins ouverts 7/7

Dans une optique de satisfaction du client, tous les magasins proposent une amplitude horaire très importante et une ouverture tous les jours même les dimanches et jours fériés. Cette particularité, rendue possible légalement par l'adoption d'un modèle de gérance avec un statut de travailleur non salarié (TNS), apporte aux clients un confort d'achat lui permettant de faire ses achats à l'heure du déjeuner ou le dimanche, souvent même en famille.

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le groupe Vet'Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76% par le groupe et à 24% par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Au cours des opérations de réorganisation juridique, le groupe Vêt'Affaire, via PMDIS, a racheté en 2009 les parts des minoritaires des SNC pour un montant total de 664 k€ et Central'Vêt a acquis les stocks pour un montant de 23 M€. Les SNC, dont la totalité des parts ont été acquises par le groupe au cours du mois de décembre 2009, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours du premier semestre 2010, à l'exception d'une. Au cours du 1^{er} semestre 2010, les parts minoritaires de 5 SNC ont été acquises par le groupe pour un montant de 58 k€. A ce jour, le groupe devait encore acquérir les parts minoritaires de 5 SNC pour un pourcentage variant de 2,5% à 24%.

Après réorganisation, Vet'Affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100% les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 35 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vet'Affaires.

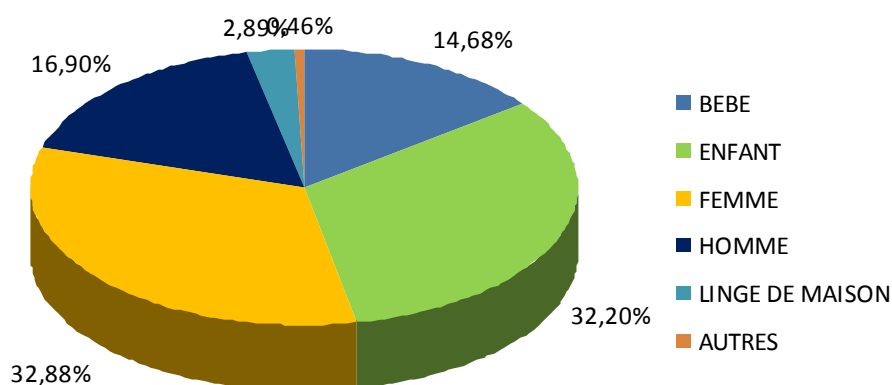
Chaque magasin est désormais lié au groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de location gérance.

Les magasins sont situés en périphérie des villes de plus de 40 000 habitants. Ils vendent des vêtements destinés à toute la famille. Le client type est une femme, mère de famille, au revenu modeste. Elle achète 5 vêtements à chaque passage en caisse à un prix unitaire de 4 € ttc soit un panier moyen de 20 € ttc.

En 2009, Vet'Affaires a également ouvert un site internet dédié à la vente. Ce site génère pour l'instant un chiffre d'affaires équivalent à celui d'un magasin.

Répartition du chiffre d'affaires par type de produit



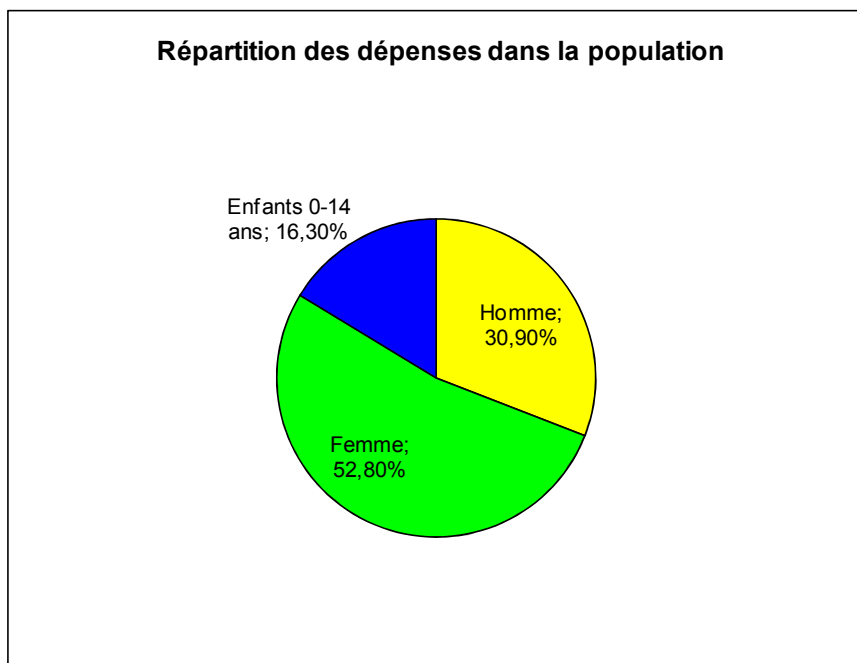
1.3 - Principaux marchés

Les sources utilisées par Vet'Affaires sont les études publiées par l'institut français de la mode (IFM) dans ses éditions 2008, 2009 et 2010.

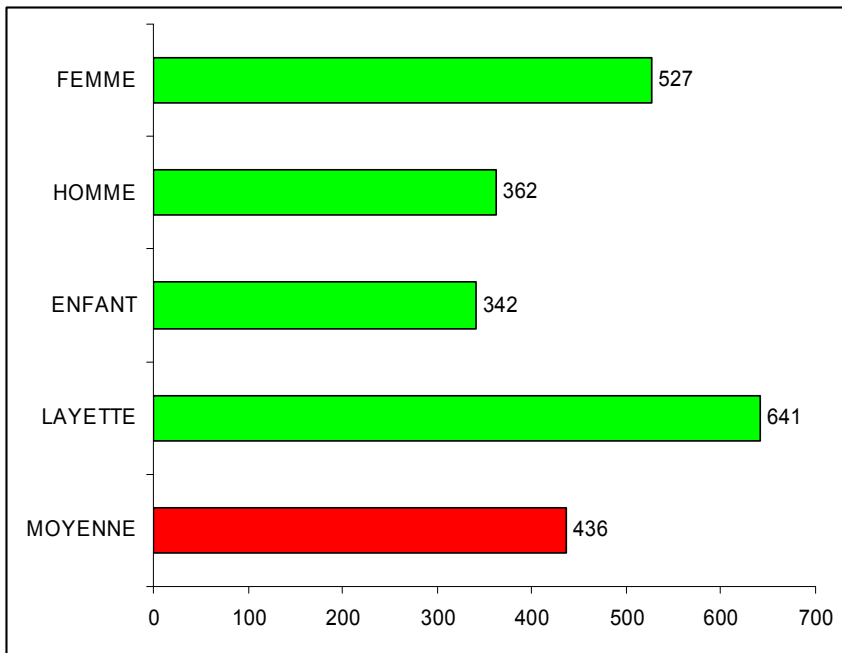
a) Le marché de l'habillement en France

Sur l'ensemble de l'année 2009, la consommation d'articles textile-habillement a accusé en France une baisse d'environ 3,5% en valeur, à périmètre commercial constant, par rapport à 2008. Les marchés ayant le mieux résisté sont le prêt-à-porter Femme et les sous-vêtements et chaussants Homme.

La répartition des dépenses annuelles ne suit pas strictement le poids que représente les femmes, hommes et enfants dans la population. Si elle est très proche pour les enfants (18% de la population pour 16% des dépenses), elle diverge pour les femmes qui sont les principales consommatrices (43% de la population pour 51% des dépenses).



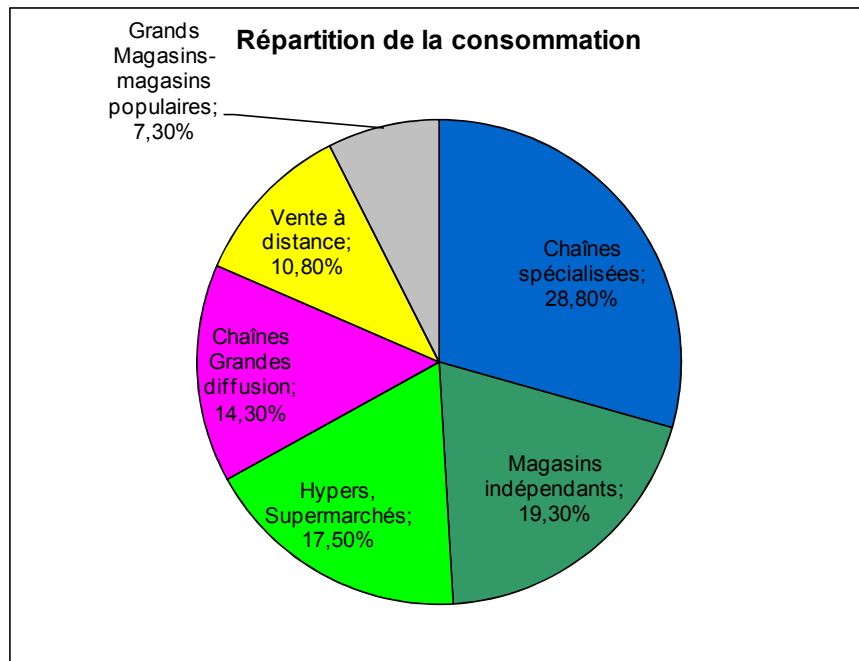
La dépense moyenne d'habillement par français est proche de 436 €/an sur l'année 2007 mais se segmente avec un pic à plus de 641 €/an pour les enfants de moins de 2 ans en raison, notamment, des changements de taille plus rapide ainsi que des cadeaux de naissance.



Le marché du textile est quasi stable en France depuis plusieurs années, il reflète la tendance des prix sur le marché. Les quantités de produits continuent à augmenter de façon régulière.

b) Les acteurs du marché

La segmentation des dépenses 2008 par circuit de distribution a été la suivante :



Vet'Affaires relève de la catégorie : « Chaînes de grande diffusion »

Ne sont pas incluses les chaînes de sport et d'accessoires

La répartition de la consommation a peu évolué depuis 2006. Les proportions restent quasiment stables par circuit.

Le chiffre d'affaire moyen au m² des magasins d'habillement est de 3 827 €.

Le marché est atomisé et aucun acteur français ne représente plus de 3%. Les 5 premiers français sont par ordre d'importance : Decathlon, Carrefour, Auchan, les Galeries Lafayette et Leclerc. Le circuit « Chaînes spécialisées », premier circuit de distribution en France, est composé de multiples enseignes dont les trois grosses, H&M, Zara et Etam, ne représentent que 1% de la consommation.

c) La concurrence

Vet'Affaires est positionné en tant que hard discounter et reste en France une référence des prix bas pour l'habillement. Les enseignes concurrentes, dont le positionnement est le plus proche de Vet'Affaires, sont Tati, Fabio Lucci, Babou. On retrouve ensuite, sur un positionnement prix plus élevé, les enseignes Kiabi, La Halle aux vêtements, Gémô, Defi Mode, ...

d) La clientèle

Le client d'Articles textiles est principalement une femme qui achète pour ses enfants et pour elle-même.

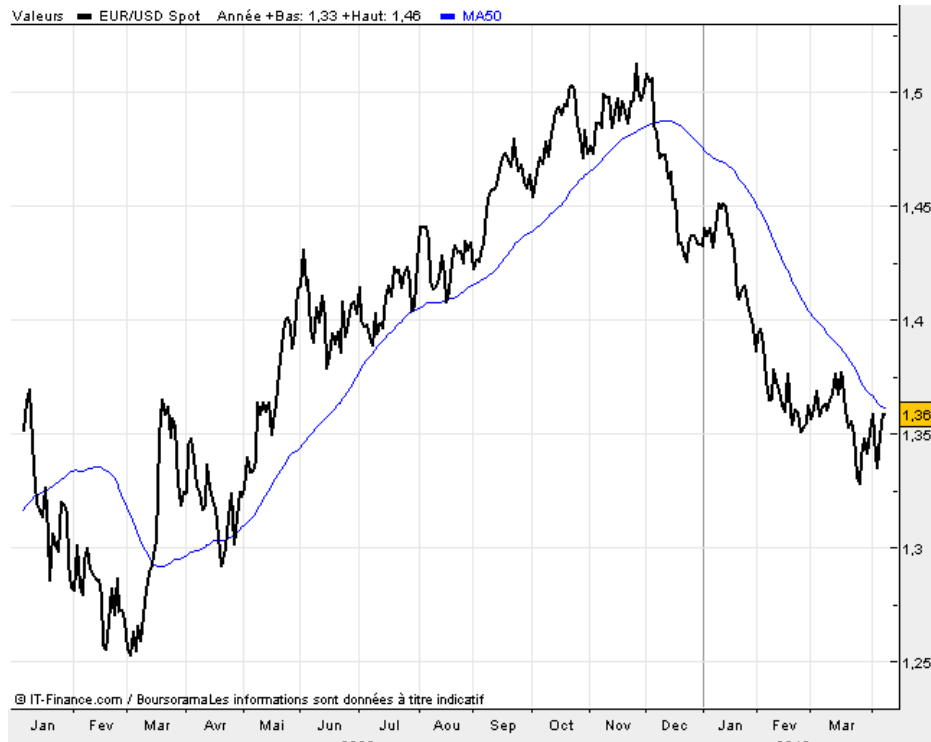
1.4 - Information sur les tendances

Le Groupe Vet'Affaires importe des vêtements principalement en provenance d'Asie. Il est de ce fait sensible à la parité EUR/USD, aux évolutions des taxes douanières, à la variation du cours des matières premières et au contexte économique mondial. L'année 2009, dans la suite de 2008 est marquée par un très fort ralentissement

de la demande mondiale qui s'est traduit par une baisse des coûts d'approvisionnement (pétrole, matières premières, salaires).

⇒ USD Favorable

En dépit d'une forte baisse du dollar fin 2008, le dollar est resté à un niveau favorable aux importateurs de la zone euro en 2009 avec une parité ayant dépassé les 1,5 dollar pour 1 euro au plus fort de l'année.



⇒ Quota Chine

L'importation de marchandises en provenance de Chine a été progressivement libérée (suppression des quotas) avec un premier allègement le 1^{er} janvier 2005 puis une libération totale au 1^{er} janvier 2008. Cependant, la marchandise fait l'objet d'une surveillance. Les exportateurs n'achètent plus de quotas mais doivent produire les mêmes documents nécessaires au dédouanement.

⇒ Evolution des prix de revient Chine

La croissance chinoise avait entraîné une hausse des salaires des ouvriers qui s'était répercutée sur le prix d'achat des produits mais qui se trouve aujourd'hui contrecarré par la diminution de la demande mondiale.

⇒ Matières premières

Après la forte baisse qu'ont connu le pétrole et le coton au cours du second semestre 2008, le prix sont repartis à la hausse en 2009.

⇒ Pétrole

Après la forte baisse intervenue au second semestre 2008, le pétrole est resté à un niveau relativement bas et n'a donc pas pesé de manière excessive sur les coûts de transport.



1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers

La politique d'achat du groupe Vet'Affaires laisse beaucoup de souplesse aux fabricants asiatiques notamment sur les délais de livraison. D'autre part, les cycles d'approvisionnement sont longs (grand import).

Cette politique d'achat nécessite d'une part d'avoir des lignes de crédit documentaires qui garantissent la livraison de la marchandise et le paiement aux fabricants et d'autre part de porter un niveau de stock important.

En conséquence, des lignes de crédit documentaires et de découverts importantes sont nécessaires pour la bonne marche du groupe.

1.6 - Investissements

Propriétés immobilières, usines et équipements

La valeur des immobilisations corporelles nettes dans les comptes consolidés au 31/12/2009 se monte à 11 765 K€, et se décompose ainsi :

• Terrain	229 k€
• Constructions	2 163 k€
• Installations techniques	1 764 k€
• Autres immobilisations corporelles	7 610 k€
• Immobilisations en cours	0 k€

La société Central'Ve est propriétaire de l'immeuble (bureaux et entrepôts d'environ 11.000 m²) situé près de Nantes. Sa valeur nette dans les comptes consolidés se monte à 1 880 k€ (hors terrain).

La Société est locataire de son siège social situé à l'adresse suivante : Centre d'Affaires ATEAC – 112, avenue Kléber 75116 PARIS.

Magasin

Le magasin de la Roche Sur Yon (85) – SNC VET'VIENNE a procédé à une construction sur sol d'autrui pour une valeur nette au bilan de 152 k€.

Acquisitions et cessions

Politique d'acquisition des magasins

Les acquisitions se font par achat de droit au bail sur des surfaces commerciales préexistantes comprises entre 600 et 1000 m². Les 94 magasins du groupe sont locataires d'un bail commercial de 9 ans et bénéficient d'une possibilité de résiliation triennale.

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le groupe Vet'Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76% par le groupe et à 24% par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Au cours des opérations de réorganisation juridique, le groupe Vet'Affaire, via PMDIS, a racheté en 2009 les parts des minoritaires des SNC pour un montant total de 664 k€ et Central'Vêt a acquis les stocks pour un montant de 23 M€. Les SNC, dont la totalité des parts ont été acquises par le groupe au cours du mois de décembre 2009, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours du premier semestre 2010, à l'exception d'une. Au cours du 1^{er} semestre 2010, les parts minoritaires de 5 SNC ont été acquises par le groupe pour un montant de 58 k€. A ce jour, le groupe devait encore acquérir les parts minoritaires de 5 SNC pour un pourcentage variant de 2,5% à 24%.

Après réorganisation, Vet'Affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100% les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 35 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vet'Affaires.

Chaque magasin est désormais lié au groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de location gérance.

Les loyers annuels au m² s'inscrivent dans une fourchette de 20 à 175 €/an avec une moyenne de 88 € au m². Treize magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 70 à 137 €/an avec une moyenne de 97 € au m². Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux. Il est prévu une poursuite de ces baux à des conditions normales de marché.

En France, tout projet de création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m² doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Equipeement Commercial (CDEC).

Investissements

2009		2008		2007	
Nature	Montant	Nature	Montant	Nature	Montant
Ouverture de 8 magasins	1 828 k€	Ouverture de 11 magasins	2 030 k€	Ouverture de 4 magasins	744 k€
Rénovations magasins	704 k€	Nouveaux TPV	660 k€	Nouvelles enseignes	734 k€
Acquisition des parts minoritaires de SNC	664 k€	Divers	42 k€	Mobilier	662 k€
Acquisition société	310 k€			Informatique	180 k€
Création ROLL & YVET	198 k€			Divers	140 k€
Site internet	60 k€				
Divers	229 k€				
	3 996 k€	Total	2 732 k€	Total	2 460 k€

Le groupe Vet'Affaires consacre la majeure partie de son budget d'investissement à l'ouverture et la rénovation de magasins en France. Ces magasins sont situés en périphérie des villes de moyenne importance.

Le groupe Vet'Affaires a pour politique de financer par emprunt bancaire sur une durée de 5 ans le coût d'ouverture des magasins. Le groupe a ainsi emprunté :

- 1300 k€ en 2006 (couverture partiel du programme d'investissement de fin 2005),
- 1000 k€ en 2007,
- 1810 k€ en 2008,
- 900 k€ en 2009 (une partie du programme d'investissement a été financé en 2010).

Le stock nécessaire à l'activité des magasins est financé sur fonds propres.

Prévisions 2010

Ouvertures/ Fermetures

Le groupe projette d'ouvrir 20 nouveaux magasins en 2010, pour un investissement qui pourrait s'élever à 4 000 k€.

1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit

La marchandise en transit est de la marchandise dont nous sommes propriétaires mais dont nous n'avons pas de disposition physique immédiate car elle est généralement sur des bateaux.

Nous achetons notre marchandise principalement en Asie. Celle-ci est acheminée par bateau. Nous utilisons le crédit documentaire comme moyen de paiement et de garantie. L'incoterm utilisé est principalement le FOB.

Le paiement de la marchandise est réalisé au comptant sur présentation des documents réguliers auprès des banques émettrices. Parmi ces documents figurent le connaissement maritime. Celui-ci, endossé, détermine le transfert de propriété. Il traduit également le chargement de la marchandise à bord et donc le transfert du risque au regard de nos incoterms. Chargement, endossement et paiement sont donc quasi simultanés ou se répartissent sur une période très courte.

Nous retenons la date de paiement (débit bancaire) comme fait générateur de l'entrée en stock.

NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination (Article 2 des statuts)

La société est dénommée VET'AFFAIRES.
Numéro RCS & code NAF
428 646 103 RCS PARIS
Code APE : 6420 Z

Date de constitution et durée de la société (Article 5 des statuts)

La société a été constituée le 22 décembre 1999. La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège de la société est fixé : 112 avenue Kléber, 75016 Paris, France

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Forme juridique (Article 1 des statuts)

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les statuts.

Objet social (Article 3 des statuts)

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,
- le négoce de tous matériels, mobiliers, Articles d'habillement divers ainsi que tous Articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

2.2 - Statuts

Statuts adoptés à l'assemblée générale mixte du 4 juin 2010 et non modifiés ce jour.

Article 1 - FORME

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les présents statuts.

Article 2 - DENOMINATION

La société est dénommée VET'AFFAIRES.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme à directoire et conseil de surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 – OBJET

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,
- le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Article 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé : 112 avenue Kléber – 75016 Paris, France.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 - DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolutions anticipée.

Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la société et formant le capital d'origine ont tous été, à concurrence de 84.569.200 Francs, des apports en nature.

Article 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT VINGT-HUIT euros et SOIXANTE-TROIS centimes (12.171.628,63 €)

Il est divisé en UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT TREIZE (1.596.813) actions de SEPT euros et SOIXANTE-DEUX centimes (7,62 €) de nominal chacune, de même catégorie.

Article 8 - AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

Article 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision, délégation ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Article 11 – LIBERATION DES ACTIONS – SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans, sur appels du directoire aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende. Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés. A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le directoire les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par les textes en vigueur.

Article 12 – FORME DES ACTIONS – FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en doit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Article 13 – TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Article 14 – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le directoire pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

Article 16 – ACTIONS DE PREFERENCE

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des règles applicables à l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

Article 17 – EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES

L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par le directoire.

L'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances est décidée, déléguée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires disposent d'un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Article 18 – DIRECTOIRE – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq, mais pouvant être porté à sept si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si un siège est

vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Si la faculté est offerte par les dispositions du Code de commerce est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

Le directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le conseil de surveillance. Les membres du directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

Article 19 – PRESIDENCE DU DIRECTOIRE – DELIBERATIONS

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assure en permanence la direction générale de la société.

Le président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

La qualité de président du directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du directoire peut être retirée à tout moment à ceux qui en sont investis par le conseil de surveillance.

Article 20 – POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE – DIRECTION GENERALE

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire pourront, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le président du directoire, par tout membre du directoire ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés, l'autorisation du conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le directoire peut-être autorisé par le conseil de surveillance

à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du conseil de surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au mois, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Article 21 – FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du directoire sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le directoire en début de séance.

Le directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du directoire peut donner, par lettre, télécopie ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du directoire. Chaque membre peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant chaque séance du directoire.

Le directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le président de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du directoire seront certifiés par un membre du directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Article 22 – CONSEIL DE SURVEILLANCE – COMPOSITION

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du conseil en son nom propre. Aucun

membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions de la société fixé à dix (10), inscrites sous forme nominative.

Si le conseil de surveillance comprend des membres liés à la société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 23 – DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL – LIMITE D'AGE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 65 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Article 24 – VACANCES – COOPTATION – RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du conseil devient inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil de surveillance sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire ; le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 25 – PRESIDENCE ET SECRETARIAT DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques. Le conseil détermine, s'il l'entend, leur rémunération. Le président rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le conseil peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 26 – DELIBERATIONS DU CONSEIL – PROCES-VERBAUX

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président ou le vice-président. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent se tenir en tout autre local ou localité, mais du consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Toutefois, les réunions du conseil ayant pour objet l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ne peuvent se tenir selon ces modalités.

Il en est de même chaque fois que le tiers des membres du conseil de surveillance exprime au président son opposition à l'utilisation de ces moyens dans les deux jours suivant la réception de la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président de séance n'est pas prépondérante en cas de partage. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 27 – MISSION ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumettent pour avis à leur examen.

Un règlement intérieur est établi par le conseil de surveillance pour préciser les modalités de fonctionnement des organes statutaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Article 28 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales ainsi allouées.

La rémunération du président et du vice président est déterminée par le conseil.

Il peut être alloué par le conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil.

Les membres du conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 29 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE

Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une des ces personnes est directement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée ? Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance est propriétaire, associé indéfiniment et solidairement responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant cette entreprise.

Le conseil de surveillance autorise les engagements visés à l'Article L.225-90 1 du Code de commerce, pris au bénéfice des membres du directoire.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont significatives pour aucune parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil de surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil de surveillance. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

Article 30 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont désignés et exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par Code de commerce. Les commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des missions spéciales que leur confère le Code de commerce, les commissaires aux comptes procèdent à la certification des comptes annuels telle quelle est prévue par les textes en vigueur. Ils s'assurent aussi que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à toutes les réunions du directoire ou du conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du directoire ou à toute réunion du conseil de surveillance.

Ils sont convoqués trois jours au moins à l'avance s'il s'agit du directoire et en même temps que les intéressés dans tous les autres cas.

Article 31 – EXPERTISE JUDICIAIRE

Un ou plusieurs actionnaires représentant le pourcentage des droits de vote requis par les dispositions du Code de commerce peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, poser par écrit des questions au directoire sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société ainsi que, le cas échéant, des sociétés qu'elle contrôle.

A défaut de réponse ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

Article 32 – ASSEMBLEES D’ACTIONNAIRES – NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 33 – ORGANE DE CONVOCATION – LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le conseil de surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant le pourcentage de droits de vote requis par le Code de commerce ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 34 – FORMES ET DELAIS DES CONVOCATIONS

Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait apparaître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présentés à l'assemblée par le conseil de surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Article 35 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du conseil de surveillance et procéder à leur remplacement.

Article 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elle sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'Article 14.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit, visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil de surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Article 37 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'assemblée est présidée par le président du conseil de surveillance ou en son absence par le vice-président. A défaut elle est présidée par le président du directoire ou par toute autre personne qu'elle élit. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Article 38 - VOTE

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment: les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'Article 29.

Article 39 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément au Code du commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Article 40 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 41 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du directoire et du conseil de surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Article 42 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit

de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 43 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le directoire.

Article 44 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

Article 45 - ASSEMBLEES SPECIALES

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 46 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion.

Article 47 - ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Article 48 - COMPTES SOCIAUX

A la clôture de chaque exercice, le directoire établit les comptes annuels prévus par les dispositions du Code du Commerce, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion sur lequel le conseil de surveillance présente ses observations dans son propre rapport sur les comptes de l'exercice. Ces documents comptables et le rapport de gestion sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions en vigueur, et présentés à l'assemblée annuelle par le directoire.

Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Si des modifications interviennent, elles sont signalées, décrites et justifiées dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du directoire et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoires de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

Article 49 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Article 50 - PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le directoire. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du directoire.

Article 51 - TRANSFORMATION - PROROGATION

La société peut se transformer en société d'une autre forme dans les conditions et suivant les formalités prévues par les dispositions en vigueur pour la forme nouvelle adoptée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le directoire doit provoquer une réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la société doit être prorogée.

Article 52 - PERTE DU CAPITAL - DISSOLUTION

Si les pertes constatées dans les documents comptables ont pour effet d'entamer le capital dans la proportion fixée par les dispositions du Code de commerce, le directoire est tenu de suivre, dans les délais impartis, la procédure légale s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La décision de l'assemblée est publiée.

La dissolution anticipée peut aussi résulter, même en l'absence de pertes, d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Article 53 - LIQUIDATION

Dès l'instant de sa dissolution, la société est en liquidation sauf dans les cas prévus par la loi.

La dissolution met fin aux fonctions du directoire et du conseil de surveillance sauf, à l'égard des tiers, par l'accomplissement des formalités de publicité. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en assemblée générale et statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération. Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Le directoire doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les actionnaires chaque année en assemblée ordinaire dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale. Ils réunissent en outre les actionnaires en assemblées ordinaires ou extraordinaires chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. Les actionnaires peuvent prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs et commissaires négligent de convoquer l'assemblée, le président du tribunal de commerce, statuant par ordonnance de référé, peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation. Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

L'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Article 54 - FUSION - SCISSION - APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut accepter la transmission de patrimoine effectuée à la société par une ou plusieurs autres sociétés à titre de fusion ou de scission. Elle peut pareillement, transmettre son patrimoine par voie de fusion ou de scission ; cette possibilité lui est ouverte même au cours de sa liquidation, à condition que la répartition de ses actifs entre les actionnaires n'ait pas fait l'objet d'un début d'exécution.

De même, la société peut apporter une partie de son actif à une autre société ou bénéficier de l'apport d'une partie de l'actif d'une autre société.

Article 55 - CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du directoire et du conseil de surveillance et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires sont jugées conformément aux textes en vigueur et soumises à la juridiction compétente.

2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

Monsieur Rémy LESGUER, Président du Directoire

Fondateur et associé historique du groupe Vet'Affaires.

Directeur Général

Monsieur Xavier GALLOIS, Directeur Général, membre du Directoire

Neveu de Monsieur Rémy LESGUER

En charge de la Direction du développement et des travaux, associé historique du groupe Vêt'Affaires

Directeur Général

Monsieur André PICARD, Directeur Général, membre du Directoire

Associé historique du groupe Vêt'Affaires ayant exercé des fonctions différentes depuis la Création de la société dont celle de directeur commercial, directeur des achats, directeur marketing, directeur des Flux

Direction Financière

Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL, membre du Directoire

A rejoint Vêt'Affaires en 2003 et a notamment conduit le transfert du Marché Libre vers le Second Marché, devenu l'Eurolist. Spécialiste des réseaux de distribution, auparavant Directeur Administratif et Financier au sein de la chaîne de pressing Cinq à Sec

Directeur de la Supply chain et Directeur Général du site marchand Vet'Affaires

Monsieur Yannick PELISSIER, membre du Directoire

A rejoint Vet'Affaires en 2000 au service informatique qu'il a commencé à piloter en 2005. En 2008, est passé Directeur de la *Supply Chain* (flux, logistique et informatique).

Direction de la vente en gros

Monsieur Nicolas OGER, membre du Directoire

A rejoint le Groupe Vet'Affaires en 1999 comme responsable du bureau de style. Il est devenu directeur des achats en 2008 et enfin Directeur International début 2009.

Direction Réseau

Monsieur Jean-Philippe BLASCO, membre du Directoire

Spécialiste de la distribution de biens de grande consommation. A rejoint Vêt'Affaires en 2006. Etait auparavant, Directeur chez Kurt Salmon Associates, une société de conseil spécialisée dans la distribution spécialisée.

Direction Achats

Thomas FLEURY

Gendre de Monsieur Rémy LESGUER

A rejoint le groupe Vet'Affaires en 2003 en tant que gérant puis a progressivement gravi les échelons du service achat pour en devenir le Directeur début 2009.

Direction Marketing

Madame Sophie Amélie MOLINERO

A rejoint Vet'Affaires en 2006. Auparavant, Directrice Marketing chez Sport 2000, spécialisé dans la distribution de vêtements et accessoires de sport.

Conseil de Surveillance

Depuis le 4 juin 2010, le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres :

Monsieur Yves Peis, Président

Ancien dirigeant et membre du directoire du Groupe Vivarte : dirigeant fondateur des enseignes Halles aux chaussures et Halles aux vêtements jusqu'en 1996, puis du pôle centre ville du groupe de 1996 à 2000 (Marques André, Minelli, Orcade, San Marina, Caroll, Creeks, Liberto)

Participe à la création du site priceminister.com en 2000

Co-reprise en 2002 avec le fondateur de l'entreprise Apache, d'un réseau de 8 magasins parisiens spécialisée dans la vente de produits jouets et monde de l'enfant 0-12 ans
PDG depuis 2005 de Stockhouse, un réseau de 6 magasins spécialisés dans la vente de produits de marques d'équipement de la personne à prix discount, repris au Groupe Galeries Lafayette.

Monsieur Vincent Liger-Belair, Vice Président

15 ans dans le groupe Omnium (Euro RSCG Corporate)

19 ans Dirigeant - fondateur de Phi Econéo, spécialiste de la communication financière et institutionnelle et de la communication de crise

Enseignant Sciences com / IGS

Monsieur Francis LE VAN

Depuis 2004, Francis Le Van a son propre cabinet de conseil et accompagne les investisseurs vers la Chine après avoir travaillé dans ce pays pour Andersen où il était Directeur associé. Il a exercé la plus grande partie de sa carrière comme consultant en management des ressources humaines (Andersen, Hewitt, LVMH) et avantages sociaux (Gras Savoye). Il a également travaillé chez Pierre Cardin comme responsable des licences au Moyen Orient. Il parle anglais et Chinois

François-Xavier LESOT

Ingénieur HEI Lille, Diplômé MBA EM Lyon

Direction générale - Groupe de location de matériels de BTP.

PDG de M3 - Concessionnaire de matériels de BTP.

Business Angel

Monsieur Jean-Yves DREAN

1975 à 1987 : Carrefour, Directeur général de la centrale d'achats pour le non alimentaire.

1887 à 2001 : Groupe Vivarte, Directeur général de la Halle aux chaussures puis de l'ensemble du pôle grande surface spécialisée.

Ensuite Directeur général puis Président du directoire de Prosol gestion regroupant les activités de Grand frais.

Actuellement Directeur exécutif au sein de Bricorama S.A.

Monsieur Michel MOULIN

Michel Moulin évolue dans le monde des médias depuis plus de 30 ans : directeur des ventes de Comareg (Groupe Havas), fondateur de la marque « ParuVendu », ancien Directeur Général de « ParuVendu » puis conseiller du groupe Hersant Média. En 2008, il lance un nouveau journal sportif « Le 10 sport ».

Comités

Compte tenu de la modification intervenue dans la composition du Conseil de Surveillance en 2008, les membres des différents comités ont été modifiés ainsi qu'il suit :

Comité Stratégique, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LE VAN Francis

Comité de Nominations et Rémunérations, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LESOT François-Xavier

Comité d'Audit, composé de M PEIS Yves, M LESOT François-Xavier, M LIGER BELAIR Vincent.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

SCI détenues indirectement par les dirigeants :

Les loyers annuels au m² des SNC s'inscrivent dans une fourchette de 20 à 175 €/m²/an avec une moyenne de 88 € au m². Treize magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 70 à 137 €/an avec une moyenne de 107 € au m². Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux.

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2006, le nouveau mode de Direction de l'entreprise a été mis en place.

Le Directoire dont les membres sont, Monsieur Rémy LESGUER, Monsieur Xavier GALLOIS, Monsieur André PICARD, Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL, Monsieur Jean-Philippe BLASCO, Monsieur Nicolas OGER et Monsieur Yannick PELISSIER, a été nommé pour une durée de 6 ans. Leur mandat arrivera à échéance en mai 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également été nommés pour un mandat de 6 années à échéance 2012. La composition de ce conseil a été modifiée en cours d'année 2008.

2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

2.5 - Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

KPMG Audit représenté par Monsieur Vincent BROYE
7, Bd Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex
Renouvelé suite à l'assemblée générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Cabinet RSM SECOVEC représenté par Monsieur Gilles LECLAIR
l'Arpège
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Nommé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Ils sont donc appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur GRIMONPREZ Jean Michel
213 route de Rennes
44700 ORVAULT

Monsieur DE GOUVILLE Christian
7, boulevard Albert Einstein
44300 NANTES

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires facturés par les Commissaires aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 pour l'ensemble des sociétés du Groupe Vet'Affaires.

	KPMG				RSM SECOVEC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
o Emetteur	38280	37000	46 %	46 %	21430	20500	100%	100%
o Filiales intégrées globalement	44150	43100	54 %	54 %				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	82430	80100	100 %	100 %	21430	20500	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	82430	80100	100 %	100 %	21430	20500	100 %	100 %

F- COMPTES CONSOLIDES

Bilan, compte de résultat, et tableau des flux de trésorerie

I - BILAN CONSOLIDE

ACTIFS		2009	2008
(en milliers d'euros)	Notes	12 mois	12 mois
		IFRS	IFRS
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	5.1	391	0
Immobilisations incorporelles	5.2	3 573	3 510
Immobilisations corporelles	5.3	11 765	11 811
Autres actifs financiers non courants	5.4	2 000	1 726
Autres créances	5.6	0	0
Impôts différés	5.7	2 870	1 994
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		20 599	19 040
Actifs courants			
Stocks	5.5	27 597	34 929
Créances clients et comptes rattachés	5.6	990	1 122
Autres créances	5.6	11 106	4 824
Etat - IS à recevoir	5.6	760	1 280
Acomptes versés	5.6	260	84
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	5.8	16 408	11 946
TOTAL ACTIFS COURANTS		57 121	54 186
TOTAL ACTIF		77 720	73 226
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	Notes	2009	2008
		12 mois	12 mois
		IFRS	IFRS
Capitaux propres			
Capital	5.10	12 172	12 892
Réserves liées au capital / Autres réserves		35 947	42 882
Actions propres	5.10	-169	-2 800
Réserves consolidées		969	-936
Report à nouveau		123	53
Résultat groupe		1 788	3 012
Capitaux propres - Part Groupe		50 830	55 104
Intérêts minoritaires		545	830
TOTAL CAPITAUX PROPRES		51 375	55 934
Passifs non courants			
Dettes Financières portant intérêts	5.12	2 549	3 686
Avantages au personnel et Provisions	5.11	702	666
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 252	4 352
Passifs courants			
Dettes Financières à court terme	5.12	4 713	2 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12	5 791	5 180
Autres dettes fiscales et sociales	5.12	10 704	4 638
Etat - IS à payer	5.12	1 155	23
Autres dettes	5.12	730	233
TOTAL PASSIFS COURANTS		23 093	12 940
TOTAL PASSIF		77 720	73 226

Les Notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2009 12 mois IFRS	2008 12 mois IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.1	92 723	92 139
Achats consommés marchandises et m.p		44 140	43 791
Dépréciation des stocks		-35	-732
MARGE BRUTE		48 617	49 080
Charges externes (1)	6.2	23 273	22 050
Impôts et taxes		2 496	2 509
Charges de personnel (1)	6.3	18 746	17 263
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		4 102	7 257
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	6.4	2 444	2 440
Autres charges opérationnelles	6.5	1 549	993
Autres produits opérationnels	6.5	2 384	981
RESULTAT OPERATIONNEL		2 493	4 805
Coût de l'endettement financier net	6.6	-29	502
Autres produits et charges financiers	6.6	4	69
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 526	4 372
Charge d'impôts sur le résultat	6.7	413	1 037
RESULTAT NET		2 112	3 335
Revenant aux actionnaires minoritaires		324	323
Revenant aux actionnaires de la société Mère		1 788	3 012

Résultat par action	Notes		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		1 573 638	1 580 462
Résultat de base par action (en euros)	3.19	1,14	1,91
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires		1 573 638	1 618 262
Résultat dilué par action (en euros)	3.19	1,14	1,86

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

(1) Amélioration de présentation : reclassement en 2008 des charges d'externalisation administrative du poste charges de personnel vers le poste charges externes pour 397 K€

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
	12 mois	12 mois
Résultat net de l'exercice	2 112	3 335
Ecart de conversions	17	70
Juste valeur des instruments financiers	-63	410
Total des autres éléments du résultat global	-46	480
Résultat global total de la période	2 066	3 815
Dont part du Groupe	1 738	3 475
Dont intérêts minoritaires	328	340

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

III - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2009 12 mois IFRS	2008 12 mois IFRS
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net avant impôt		2 202	4 049
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		324	323
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dépréciation et dotations aux amortissements		2 281	2 281
Dotations nettes de reprises de provisions		25	194
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		96	-248
Élimination des plus-values de cessions des actifs cédés		-9	-80
Ecart d'acquisition négatif		-66	0
Attribution d'actions gratuites		216	208
Variation du BFR liés à l'activité (1)		8 738	3 796
Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitations		13 807	10 522
Impôts sur les bénéfices payés		151	-770
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations		13 958	9 751
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-250	-372
Acquisition d'immobilisations corporelles		-2 213	-2 378
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		50	239
Acquisition autres actifs financiers non courants		-258	-179
Cessions ou réductions des autres actifs financiers non courants		3	76
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-1 291	-11
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-36	-106
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements		-3 996	-2 732
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		104	26
Sommes versées aux actionnaires suite à une diminution de capital		0	-5
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-6 040	-792
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-344	-320
Autres variations de fonds propres		-27	0
Augmentation et diminution des actions propres		-200	-714
Nouvelles dettes financières		900	1 810
Remboursement de dettes financières		-2 544	-2 820
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		-8 151	-2 815
Incidence des variations de taux de change		-8	70
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		1 803	4 274
Trésorerie à l'ouverture	5.8	11 935	7 661
Trésorerie à la clôture	5.8	13 739	11 935
Détail de la trésorerie à la clôture			
- Disponibilités	5.8	16 408	11 946
- Concours bancaires courants	5.8	-2 670	-11
<i>(1) Détail du BFR</i>			
Variation de stocks nette de provisions		7 562	5 717
Variation des créances nette de provisions		-4 341	386
Variation des dettes d'exploitation		5 517	-2 307
Variation du BFR liée à l'activité		8 738	3 796

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

	Capitaux Propres - Part du Groupe					Intérêts Minoritaires	TOTAL
	Capital	Autres Réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe		
Au 01.01.2008	12 892	38 621	-2 174	1 593	2 011	784	53 728
Affectation Rat 2007	0	4 314	0	-3 095	-1 219	0	0
Ecart de conversions Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	53	0	17	70
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	410	0	0	410
Dividendes distribués	0	0	0	463	0	17	480
Opération en capital	0	0	0	0	-792	-320	-1 112
Résultat exercice 2008	0	0	0	0	0	22	22
Actions gratuites (1)	0	0	0	0	3 012	323	3 335
Retr. Act° propres	0	0	0	208	0	0	208
Autres mouvements	0	0	-625	0	0	0	-625
Variation % intérêts	0	0	0	-94	0	4	-90
	0	0	0	-10	0	0	-10
Au 31.12.2008	12 892	42 935	-2 800	-936	3 012	830	55 934
Affectation Rat 2008	0	-1 169	0	2 590	-1 421	0	0
Ecart de conversions Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	13	0	4	17
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	-63	0	0	-63
Dividendes distribués	0	0	0	-50	0	4	-46
Opération en capital	0	-4 449	0	0	-1 591	-344	-6 384
Résultat exercice 2009	0	0	0	0	0	104	104
Actions gratuites	0	0	0	0	1 788	324	2 112
Retr. Act° propres	0	0	0	216	0	0	216
Réduction de capital	0	0	2 630	-861	0	0	1 769
Autres mouvements	-720	-1 247	0	0	0	0	-1 968
Variation % intérêts	0	0	0	10	0	-3	7
	0	0	0	0	0	-369	-369
Au 31.12.2009	12 172	36 070	-169	968	1 788	545	51 375

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

(1) reclassement pro-forma de la ligne actions gratuites en 2008 qui était initialement positionnée dans le sous-total "produits/charges directement comptabilisés en capitaux propres".

V - ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
au 31 DECEMBRE 2009

(Les montants sont exprimés en milliers d'€ sauf indication contraire)

Les notes ci-jointes font parties intégrantes des états financiers consolidés :

Préambule

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Note 3 – Méthodes comptables

Note 4 – Participation dans des filiales et périmètre de consolidation

Note 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

Note 6 – Informations relatives au compte de résultat

Note 7 – Autres informations

NOTE 1 – Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur NYSE (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petit prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 22 mars 2010 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 en normes IFRS et a autorisé leur publication. Les états financiers seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 27 mai 2010.

NOTE 2 – Faits marquants de l'année 2009

Le groupe a ouvert 8 nouveaux magasins dans les villes de Chambry (SNC RAFLO / Dept. 02), Maurepas (SNC BARIN / Dept. 78), Houdainville (SNC ASMAN / Dept. 55), Mably (SNC RANE / Dept. 42), Belfort (SNC BELF, Dept. 90), Thiers (SNC TIER / Dept. 63) et Davezieux (SNC ANONAI/ Dept. 07). Il n'y a pas eu de fermeture. Le nombre total de magasins dans le réseau est de 94.

Un site internet marchand www.vetaffaires.fr a été lancé au mois de septembre 2009 (SAS YVET).

Le chiffre d'affaires du groupe est de 92,7 M€ dont

- Magasins 90,2 M€
- Ventes en gros 2,2 M€
- Internet 0,3 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,7 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 29 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 52,4 % contre 53,3% au 31/12/2008.

Le résultat opérationnel ressort à 2,5 M€ contre 4,8 M€ au 31/12/2008.

Le résultat financier est un produit de 0,03 M€ contre une charge de 0,4 M€ 31/12/2008.

Le résultat net d'ensemble ressort à 2,1 M€ contre 3,3 M€ au 31/12/2008.

Le résultat net part de groupe est de 1,8 M€ contre 3,0 M€ au 31/12/2008.

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découverts bancaires pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans)

La décomposition de cet endettement est la suivante :

	2007	2008	2009	Variation 2008/09
Dette nette non courante	3,9	3,7	2,5	-1,2
Dette nette courante	-4,7	-9,1	-11,6	-2,5
TOTAL Dette nette	-0,8	-5,4	-9,1	-3,7

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie. La dette nette courante est calculée par différence entre la dette courante et la trésorerie positive.

L'évolution de la dette nette courante est principalement liée à l'évolution du stock net qui a baissé de 7,3 M€ entre 2008 et 2009. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans ces états financiers.

Le groupe a connu des niveaux de stocks très importants jusqu'en 2005 en raison de la conjonction d'achats très anticipés (normal pour l'activité) et d'une baisse de chiffre d'affaires très significative. Le groupe a par la suite régulé le niveau de stock en réduisant les achats et en procédant à des opérations de déstockage via sa filiale Moda Tanio.

Le groupe a atteint son objectif de réduction de stock avec 28 M€ au 31/12/2009.

Le groupe a procédé, au cours du mois de décembre 2009, à l'achat des parts sociales minoritaires des SNC. L'objectif de cet achat est décrit dans le § 7.6 « Evènements post clôture ».

NOTE 3 – Méthodes comptables

3.1 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros (K€) le plus proche.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2009, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Vet'Affaires pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Les normes et interprétations nouvellement entrées en vigueur sur l'exercice 2009 portent essentiellement sur :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers
 - le groupe a choisi de présenter un état de résultat global indépendant du compte de résultat consolidé,
- IFRS 8 : information sectorielle.
 - L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.
- Présentation de la Taxe Professionnelle :
 - La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
 - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.
 - Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.
 - Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2009 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal du groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

- 3.5.1 : écart d'acquisition
- 3.5.2 : amortissements et dépréciation des actifs incorporels immobilisés ;
- 3.8.2 : dépréciation des stocks ;
- 3.14 : provisions.

3.2 – Principes de Consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'«Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2009 sont fournis en note 4.

3.3 – Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du jour de transaction. Il n'existe pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro à l'exception de la société MODA TANIO, société de droit Polonais, dont la monnaie fonctionnelle est le Zloti.

Les comptes de la société étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

3.4 – Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la société au moment de l'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Chaque année, le Groupe effectue une revue de la valeur de ces écarts d'acquisition, en affectant chaque écart d'acquisition à l'unité génératrice de trésorerie correspondante. Une dépréciation peut alors être comptabilisée.

3.5 – Immobilisations incorporelles

3.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minorées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du groupe lors de leur entrée en jouissance.

3.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est d'un an. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur comptable. Les droits au bail pour lesquels une résiliation du bail a été signifiée ou décidée, sont dépréciés à 100 % à la clôture, sauf en cas d'offre de reprise.

3.6 – Immobilisations corporelles

3.6.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les terrains ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie indéfinie.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.6.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| • Terrains | non amorti |
| • Constructions | 15/30 ans |
| • Agencements constructions | 10 ans |
| • Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 9 ans |

- Agencements constructions 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

3.7 – Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location et correspondent à la catégorie des autres prêts et créances. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

3.8 – Stocks

3.8.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes, commissions et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

3.8.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon deux approches :

- Les articles ayant fait l'objet d'une vente à perte au cours de l'exercice 2010 sont dépréciés à hauteur du taux de perte constaté sur l'ensemble des pièces restantes en stock au 31/12/2009.
- Les références à risques sont identifiées par un calcul des délais de rotation. Les plus faibles rotations (délai supérieur à 24 mois, dernière réception antérieure au 31/12/N-1) sont analysées et pour certaines dépréciées en fonction du prix probable de vente.

3.9 – Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque réel et objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de ces créances.

3.10 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les découverts bancaires figurent au passif courant.

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires.

3.11 – Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées dans la rubrique « Actions Propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

3.12 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière est alors constatée en contrepartie, celle-ci faisant l'objet d'un remboursement par un retraitement des redevances versées.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat. Les redevances payées sont décomposées entre le remboursement d'une dette financière et le paiement d'une charge financière, calculée selon un taux d'intérêt constant.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.13 – Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2009	2008
Départ à l'initiative du salarié	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	38%	38%
Taux d'actualisation retenu	5,25%	5,00%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel dans les Magasins	20% dégressif	20% dégressif
Taux de rotation du personnel dans les autres sociétés du Groupe	5% dégressif	5% dégressif

3.14 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

3.15 – Gestion des risques financiers

Exposition au risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé à la clôture est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de taux d'un

passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace de la perte ou du profit est comptabilisé immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2009 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur est non significative ; aucune comptabilisation en capitaux propres n'a été effectuée.

Les emprunts bancaires à moyen terme sont constitués pour 49% par des financements à taux fixe. Le Groupe a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable.

Sensibilité de la charge financière à la hausse des taux d'intérêt.

en K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers (emprunts et dette financière hors découvert)	1 860	2 231	0
<i>Dont à taux variable (a)</i>	1 212	865	0
<i>Dont à taux fixe</i>	648	1 366	0
Actifs financiers (trésorerie nette)	13 739	0	0
Position nette avant gestion ("-" = ressources)	-11 879	2 231	0
Couverture de taux (b)	162	0	0
Position nette après gestion totale	-11 717	2 231	0
Position nette à taux variable après gestion (a) - (b)	1 050	865	0

La sensibilité de la société à la variation de 1 point de son taux de référence (Euribor 3 mois) de la position nette après gestion à moins d'un an est de 12 K€.

Exposition au risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument financier utilisé à la clôture est l'achat de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises.

La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de change, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2009 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres L'impact avant impôt est une perte de 3 K€ dans les réserves du groupe au 31.12.2009.

Le Groupe est exposé au risque de change à deux niveaux :

- Achats en dollars :
Le Groupe achète des marchandises principalement en Asie. Près de 60% de ces achats sont libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Position de change et calcul de sensibilité à la hausse du dollar au 31/12/2009 pour l'année 2010.

en kUSD	2010	2009
Actifs en dollars	0	142
Passif en dollars	-60	0
Achats de marchandises prévisionnels pour l'exercice à venir en USD	40 000	15 700
Exposition brute prévisionnelle en USD	39 940	15 842
Position hors bilan (couverture de change)	3 884	3 786
Position nette en USD pour l'exercice à venir	36 056	12 056

Une fluctuation défavorable du taux de change USD/EUR de 1 centime par rapport à la parité du 31/12/2009 de 1.4406 entraînerait un manque à gagner de 175 K€.

- Créances :

Au 31 décembre 2009, le risque de taux porte sur les créances en devises : elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2009 est de 528 K€.

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit est composé de :

en K€	2009	2008
Créances (courantes et non courantes)	13 274	7 738
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	13 739	11 935
Total	27 013	19 673

Le montant pour la trésorerie active est de 16.408 K€

Au 31 décembre 2009, le principal risque de crédit concerne les créances clients pour 990 K€ dont 528 K€ pour la filiale polonaise.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances échues, non réglées au 28/02/2010 et non dépréciées à la clôture s'élève à 761 K€.

Pour les créances, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.9 et l'analyse par échéance des créances est exposée dans le paragraphe 5.6.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.10 et le détail est fourni au paragraphe 5.8.

Aucun profit ou perte relatif à ces actifs n'a été comptabilisé directement en capitaux propres.

Exposition au risque de liquidité (covenants)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent au paragraphe 5.11.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 14 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers.

A la clôture de l'exercice 2009, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 692 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

3.16 – Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

3.17 – Passif financier

A l'exception des instruments financiers dérivés dont le mode de comptabilisation est précisé en note 3.14, les dettes financières et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

3.18 – Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé sur le territoire français.

3.19 – Résultat comparable par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions de la société SA VET AFFAIRES hors actions propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites constitue le seul élément dilutif et le détail des plans en cours est détaillé au paragraphe 3.21.

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre moyen d'actions de la SA Vet Affaires	1 646 229	1 691 384
Nombre moyen d'actions propres détenues	-72 592	-110 922
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 573 637	1 580 462
<i>Effet dilutif</i>		
Nombre moyen potentiel d'attribution gratuite d'actions Vet Affaires	0	37 800
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 573 637	1 618 262

3.20 – Information sectorielle

Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine. Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

3.21 – Paiement fondé sur des actions

Des plans d'actions gratuites sont attribués aux salariés et membres du directoire du Groupe. L'évolution sur l'exercice 2009 du nombre d'actions est la suivante :

A l'ouverture	37 800
Actions attribuées	0
Actions exercées	-37 800
Actions expirées	0
A la clôture	0

Au 31 décembre 2009, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'existe.

Au 31 décembre 2008, il ne restait qu'un seul plan d'attribution gratuite d'actions en cours, présentant les caractéristiques suivantes.

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées à la mise en place du plan	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées à l'échéance	Nombre d'actions en activité	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2007	21/05/2007	42 000	4 200	37 800	0	21/05/2009	27,44
TOTAL		42 000	4 200	37 800	0		

Les attributions ne deviennent définitivement effectives qu'au terme d'une période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve de conditions de service (liées à la présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition) et de conditions de performance fixées par les plans d'attributions.

Les conditions de performance du plan attribués le 21 mai 2007 portent sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent,
- le ratio entre le résultat opérationnel consolidé et le chiffre d'affaires,
- le niveau du besoin en fond de roulement en % du chiffre d'affaires.

Ces conditions de performance ont été atteintes pour le plan du 21 mai 2007.

Le chiffrage du coût représenté par l'attribution des actions gratuites est enregistré en charges de personnel. Il est estimé en retenant les principales hypothèses suivantes :

- chiffrage de l'avantage accordé à sa juste valeur en retenant le cours de l'action au jour de l'attribution ;
- prise en compte de l'éventualité de l'atteinte des conditions de performance au regard des données consolidées historiques, actuelles et prévisionnelles ;
- prise en compte de la probabilité de présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition ;
- étalement de l'avantage global estimé sur la période d'acquisition de 2 ans.

NOTE 4 – Participations et périmètre de consolidation

4.1 – Principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt. Les sociétés sont consolidées par intégration globale. Au 31.12.2009, chaque entité juridique du groupe, sous forme de SNC, correspond à un seul magasin.

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
VET 'AFFAIRES SA	112, avenue Kléber 75116 PARIS	428 646 103	-	-
CENTRAL VET SARL	144, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	393 375 068	100,00	100,00
PM DIS SARL	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	428 645 824	100,00	100,00
MODA TANIO	Société de Droit Polonais	n/a	76,00	76,00
ROLL	Société de Droit Hong Kongais	n/a	60,00	n/a
YVET SAS	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	513 981 555	68,00	n/a
FORMAT VET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	439 762 667	100,00	100,00
ALENS SNC	374, rue des Verdiers 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144	100,00	76,00
ALIER SNC	782, rue de la Croix Blanche 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795	100,00	76,00
ANONAI SNC	Rue de la République 07430 DAVESSIEUX	514 870 047	99,90	n/a
ANTY SNC	Lieu dit Marclaz Dessus 74200 ANTHY SUR LEMAN	505 163 121	100,00	76,00
ARMOR SNC	8, route de Riom 63118 CEBEZAT	439 613 589	100,00	76,00
ASMAN SNC	Boulevard de l'Europe 55500 HAUDAINVILLE	513 167 676	100,00	n/a
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine 44570 TRIGNAC	872 801 097	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
BARIN SNC	Zone Pariwest - Jacques Monod 78310 MAUREPAS	452 552 193	100,00	100,00
BARL SNC	119, bld de Westphalie 76360 BARENTIN	407 890 433	100,00	76,00
BELF SNC	Avenue de la Laurencie 90000 BELFORT	514 227 172	100,00	n/a
BELIAR SNC	Zone de la Prusse 25200 BETHONCOURT	507 954 733	100,00	76,00
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou 86360 CHASSENEUIL	384 968 855	100,00	76,00
BRIV SNC	44, avenue de la Libération 19361 MALEMORT SUR CORREZE	513 117 770	100,00	n/a
CALAI SNC	Lieu-dit Les Hautes Portes 27930 NORMANVILLE	450 701 313	100,00	76,00
CALENS SNC	Rue Jean Vigo 57000 THIONVILLE	450 691 415	100,00	95,00
CATLAN SNC	77-79 av Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	503 021 313	76,00	76,00
CENLOIR SNC	19, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN	439 317 017	100,00	76,00
CHAL SNC	4, rue du Layon 49300 CHOLET	389 725 565	100,00	76,00
CHALON SNC	208, route d' Orléans 18230 ST DOULCHARD	452 570 872	100,00	95,00
CHALPE SNC	La Graissinai 35400 ST MALO	439 351 743	100,00	76,00
CHALSO SNC	Zone Vert 71880 CHATENY LE ROYAL	504 505 751	96,00	76,00
CHAMBRY SNC	Route de Paris 44980 STE LUCE SUR LOIRE	482 727 146	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
CHARO SNC	Av Frédéric Mistral 38670 CHASSE SUR RHONE	505 299 271	100,00	76,00
CHERB SNC	Les Rouges Terres 50470 LA GLACERIE	434 478 525	100,00	76,00
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie 68000 COLMAR	450 767 157	100,00	76,00
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe 60200 COMPIEGNE	438 350 886	100,00	76,00
DESGAU SNC	Rue de L'Europe 45200 AMILLY	431 876 531	100,00	76,00
DIJ SNC	Impasse des Charrières 21800 QUETIGNY	437 699 630	100,00	76,00
DORNE SNC	44, boulevard Denis Padovani 13127 VITROLLES	450 699 103	100,00	92,00
DUO SNC	Route Nationale 20 45770 SARAN	400 348 553	100,00	76,00
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié 88000 EPINAL	482 727 088	100,00	95,10
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513	100,00	95,20
FAG'LIMOGES SNC	4, rue de la Fournerie 87280 LIMOGES	413 025 420	100,00	76,00
FINIST SNC	50, route du Gouesnou 29200 BREST	439 162 686	100,00	76,00
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe 59260 HELLEMES	428 851 083	100,00	76,00
GARON SNC	Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC	450 698 238	100,00	76,00
GIRON SNC	Zac Aussone Nord 82000 MONTAUBAN	439 316 787	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33270 BOULIAC	394 223 424	87,90	76,00
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642	100,00	95,00
HAG SNC	ZC du Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	505 282 954	100,00	76,00
HBGL SNC	74 square de la Penthière 49000 ANGERS	380 362 848	100,00	70,00
ILFRANC SNC	Porte de l'Oise 2 60230 CHAMBLY	439 483 801	100,00	95,00
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne 60000 BEAUVAIS	480 136 902	100,00	76,00
LAND SNC	ZAC du Luc 59187 DECHY	450 691 910	100,00	76,00
LESBRES SNC	279, bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	482 727 080	100,00	76,00
LESDIS SNC	Aire des Moissons 10410 SAINT PARRIS	482 727 153	100,00	76,00
LETI SNC	10, rue Euclide 33700 MERIGNAC	480 146 703	100,00	76,00
LEURE SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIÈRES	452 552 185	96,00	96,00
LIMAR SNC	Lieu dit Les Blaches du Couchant 26200 MONTELIMAR	504 969 437	92,00	76,00
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974	100,00	76,00
MACO SNC	10 rue du 19 mars 1962 71000 MACON	504 969 353	100,00	76,00
MAGA SNC	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil 95140 GORGE LES GONNESSES	480 392 505	100,00	95,00
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX	450 699 194	100,00	95,20
MARNE SNC	Rue de l'Etoile 03000 MOULINS	439 624 685	100,00	76,00
MAVY SNC	181, route des Sorinières 44400 REZE	482 148 301	100,00	76,00
MENI SNC	44, rue de Soultz 68270 WITTENHEIM	444 811 012	100,00	76,00
METO SNC	RN15, Parc de l'Estuaire 76700 GONFREVILLE	480 940 543	100,00	95,00
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331	100,00	95,20
MIDI-SUD SNC	339, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	444 622 716	76,00	76,00
MOND SNC	ZA de l'Etoile 14120 MONDEVILLE	443 547 385	100,00	76,00
MOSEL SNC	212, chemin de Vemars 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	84,00	76,00
MOYEL SNC	Rue Emile Zola 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823	100,00	76,00
MTBA SNC	59, avenue de Paris 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596	100,00	76,00
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216	100,00	95,00
NEVE SNC	20 Bd Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS	507 401 610	100,00	76,00
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
NIM SNC	Bd des Français Libres 30900 NIMES	504 988 486	100,00	76,00
NIVE SNC	260 Route Nationale 57600 FORBACH	479 979 932	100,00	95,00
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus 76200 DIEPPE	438 327 991	100,00	76,00
NORMAND SNC	57, rue de Metz 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859	100,00	95,20
ORA SNC	Zac du Coudoulet 84100 ORANGE	505 082 511	100,00	76,00
OREN SNC	5, rue Jules Romain 51350 CORMONTREUIL	444 810 873	100,00	76,00
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658	100,00	76,00
RAFLO SNC	2, rue Jean Baptiste Colbert 02000 CHAMBRY	482 232 766	100,00	100,00
RANE SNC	Rue de l'Artisanat 42300 MABLY	513 024 091	100,00	n/a
RONE SNC	24, avenue de l'Île Brune 38120 ST EGREVE	450 692 348	100,00	95,00
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937	100,00	76,00
SEINE SNC	Route d'Epernay 51510 FAGNIERES	439 613 639	100,00	76,00
SGDR SNC	Rue du 18 juin 17138 PUILBOREAU	385 117 536	100,00	76,00
SOME SNC	Rue Albert Einstein 03100 MONTLUCON	439 613 845	100,00	76,00
TARN SNC	285, rue Cristophe Colomb 62700 BRUAY LA BUISSIERE	439 817 412	100,00	76,00

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
TELIS SNC	13, rue Marc Charras 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	97,50	95,00
TENGO SNC	17, bd de l'Europe 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360	100,00	76,00
TIER SNC	ZAC Geoffroy La Varenne 63300 THIERS	514 658 863	100,00	n/a
TOMAR SNC	6, avenue du Souvenir Français 11000 CARCASSONNE	481 642 684	100,00	76,00
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	450 691 514	100,00	95,00
VET'49 SNC	94, rue Jean Couzinet 79000 NIORT	394 045 637	100,00	76,00
VET' ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME	410 064 331	100,00	76,00
VET'ANJOU SNC	2, rue du Manège 35135 CHANTEPIE	389 727 272	100,00	76,00
VET'BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France 56100 LORIENT	390 994 481	100,00	76,00
VET'TOURS SNC	6, rue Henri Potez 37170 CHAMBRAV LES TOURS	407 685 064	100,00	76,00
VET'VIENNE SNC	La Clérissière 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330	100,00	76,00
VILLAB SNC	25, chemin de l'Etang Long 66000 PERPIGNAN	434 757 860	76,00	76,00
WILAN SNC	Le mail de l'Hippodrome 64140 LONS	480 946 433	100,00	95,20

(*) Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

4.2 – Développement du groupe et Activité des sociétés consolidées

- Croissance externe

Le Groupe Vêt Affaires a procédé à un rachat d'une société au cours de l'année 2009, générant une variation de périmètre consécutive à cette acquisition. Par souci de confidentialité, le nom de cette société acquise n'est pas précisé.

- Croissance interne

- Variation du pourcentage d'intérêt.

Depuis le 31 décembre 2008, le Groupe a procédé à une augmentation significative et durable de ces pourcentages de détention dans ses filiales. Ainsi, pour l'ensemble des points de ventes (c'est-à-dire des sociétés sous forme juridique de SNC), le pourcentage de détention a été porté 100% sauf exception signalée dans le tableau précédent.

Ces rachats ont été effectués afin de disposer d'une détention totale du capital pour permettre au Groupe Vêt Affaires, via la SARL PMDIS, d'absorber ces sociétés sur l'exercice 2010 par une transmission universelle de patrimoine.

Le Groupe a également souscrit au capital de nouvelles sociétés : ROLL, SAS YVET, SNC ASMAN, SNC BRIVE, SNC RANE, SNC BELF, SNC ANONAI, SNC TIER.

- Ouvertures et fermetures de sociétés au public

Aucune société n'a été fermée au public au cours de l'exercice 2009.

Une société est sans activité au 31 décembre 2009 : SNC LEURE.

Huit sociétés sont entrées en activité au cours de l'exercice 2009.

Le tableau ci-dessous retrace ces différents mouvements :

Sociétés	% détenu	Commentaires
LEURE SNC	96,00%	Sans activité
RAFLO SNC	100,00%	Ouverture au public le 6 mai 2009 - Chambray (02)
BARIN SNC	100,00%	Ouverture au public le 18 mai 2009 - Maurepas (78)
ASMAN SNC	100,00%	Ouverture au public le 10 juin 2009 - Haudainville (55)
RANE SNC	100,00%	Ouverture au public le 17 juin 2009 - Mably (42)
BRIV SNC	100,00%	Ouverture le 25 juillet 2009 - Brive (19)
BELF SNC	100,00%	Ouverture le 25 août 2009 - Belfort (90)
ANONAI SNC	99,90%	Ouverture le 22 octobre 2009 - Davazieux (07)
TIER SNC	100,00%	Ouverture le 17 septembre 2009 - Thiers (63)

4.3 – Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Les modifications de pourcentage d'intérêt entre les exercices 2008 et 2009 ont eu pour effet d'augmenter le pourcentage de détention de certaines filiales. Ces modifications de pourcentage d'intérêt ont été sans incidence sur les méthodes de consolidation.

NOTE 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

5.1 – Ecart d'acquisition

	31.12.08	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.09
Valeur brute	0	0	391	0	391
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette	0	0	391	0	391

5.2 – Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<i>Au 31 Décembre 2008</i>				
Valeur nette à l'ouverture	156	3 234	0	3 390
Variation de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	1	371	0	372
Cessions	0	-145	0	-145
Amortissement ou dépréciation	-107	0	0	-107
Valeur nette à la clôture	50	3 460	0	3 510
<i>Au 31 Décembre 2008</i>				
Valeur brute	719	3 460	0	4 179
Amortissement cumulé ou dépréciation	-669	0	0	-669
Valeur nette comptable	50	3 460	0	3 510
<i>Au 31 Décembre 2009</i>				
Valeur nette à l'ouverture	50	3 460	0	3 510
Variation de périmètre	20	0	0	20
Acquisitions	115	135	0	250
Cessions	0	0	0	0
Amortissement ou dépréciation	-56	-150	0	-206
Valeur nette à la clôture	128	3 445	0	3 573
<i>Au 31 Décembre 2009</i>				
Valeur brute	854	3 595	0	4 449
Amortissement cumulé ou dépréciation	-726	-150	0	-876
Valeur nette comptable	128	3 445	0	3 573

5.2.1 – Détail des droits au bail par magasins (montants présentés en valeur nette comptable)

Magasin	Ville	31.12.08	Acquisitions Dépréciation	Cessions Reprises	31.12.09
SNC ALENS	59390 Lys Lez Lannoy	100	-30		70
SNC ALIER	40000 Mont de Marsan	12			12
SNC ANONAI	07430 Davessieux	0	43		43
SNC ANTY	74200 Anthy sur Leman	35			35
SNC ARMOR	63118 Cebezat	61			61
SNC AU VRAC	44570 Trignac	168	-18		150
SNC BARIN	29000 Quimper	0	20		20
SNC BELIAR	25200 Bethoncourt	13			13
SNC BMCE	86360 Chasseneuil	30			30
SNC BRIV	19361 Malmort s/ Corrèze	0	45		45
SNC CALAI	27930 Evreux	65			65
SNC CALENS	57000 Thionville	153	-23		130
SNC CENLOIR	47000 Agen	46			46
SNC CHALON	18230 St Doulchard	45			45
SNC CHALPE	35400 Saint-Malo	23			23
SNC CHARO	38670 Chasse sur Rhône	35			35
SNC CHERB	50470 La Glacerie	8			8
SNC COMPIENE	60200 Compiègne	61			61
SNC EPIS	88000 Epinal	55			55
SNC FINIST	29200 Brest	84			84
SNC GT'44	33370 Bouliac	30	-30		0
SNC GUILY	77340 Pontault-Combault	118			118
SNC HAG	67590 Schweighouse	25			25
SNC HBGL	49000 Angers	26			26
SNC KEYO	60004 Beauvais	130			130
SNC LETI	33000 Mérygnac	100			100
SNC LIMAR	26200 Montélimar	45			45
SNC MACO	71000 Mâcon	45			45
SNC MAGA	69270 St Bonnet de Mure	169			169
SNC MARITI	22950 Tregueux	60			60
SNC MARNE	03000 Moulins	61			61
SNC MAVY	44400 Rezé	37			37
SNC MENI	68270 Wittenheim	64			64
SNC METO	76700 Gonfreville	50			50
SNC MOSEL	77410 Claye Souilly	76			76
SNC MOYEL	62950 Noyelle Godault	38			38
SNC NATHA	54270 Esseyg Nancy	42			42
SNC NEVE	58000 Nevers	73	-23		50
SNC NEVIL	08000 Villers Semeuse	126	-26		100
SNC NIM	30900 Nîmes	45			45
SNC NORDE	76200 Dieppe	69			69
SNC ORA	84100 Orange	55			55
SNC PALEX	34430 St Jean de Vedas	75			75
SNC RANE	42300 Mably	0	27		27
SNC RONE	38120 St Egreve	237			237
SNC SEINE	51510 Fagnières	76			76
SNC SOME	03100 Montluçon	61			61
SNC TENGO	31120 Portet s/Garonne	122			122
SNC VADOS	91700 Ste Geneviève	200			200
SNC VET'VIENNE	85000 La Roche s/Yon	46			46
SNC VILLAB	91100 Villabe	128			128
SNC WILLAN	64140 Lons	40			40
Total		3 460	-15	0	3 445

Au 31 décembre 2009, 150 K€ de dépréciation de droit au bail ont été comptabilisées, dont 30 K€ pour le droit au bail de la SNC GT'44 en raison de la perception d'une indemnité d'éviction.

Au 31 décembre 2008, aucune dépréciation n'avait été constatée.

5.3 – Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Terrains et constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<i>Au 31 Décembre 2008</i>					
Valeur nette à l'ouverture	7	2 894	891	7 196	10 988
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Acquisitions	55	2	685	2 298	3 040
Cessions	-7	0	-75	-697	-779
Amortissement ou dépréciation	0	-312	-179	-947	-1 438
Valeur nette à la clôture	55	2 584	1 322	7 850	11 811
<i>Au 31 Décembre 2008</i>					
Valeur brute	55	4 719	3 335	19 246	27 355
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-2 135	-2 013	-11 396	-15 544
Valeur nette comptable	55	2 584	1 322	7 850	11 811
<i>Au 31 Décembre 2009</i>					
Valeur nette à l'ouverture	55	2 584	1 322	7 850	11 811
Variation de périmètre	0	0	3	18	21
Acquisitions	0	0	770	1 499	2 268
Cessions	-55	0	-88	-162	-305
Amortissement ou dépréciation	0	-192	-243	-1 595	-2 030
Valeur nette à la clôture	0	2 392	1 764	7 610	11 765
<i>Au 31 Décembre 2009</i>					
Valeur brute	0	4 719	4 020	20 609	29 348
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-2 327	-2 256	-13 000	-17 583
Valeur nette comptable	0	2 392	1 764	7 610	11 765

Le retraitement des immobilisations en raison de contrat de location-financement figure dans la rubrique « Autres Immobilisations corporelles ». Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement sur 4 ans. Cette durée correspond à la durée de vie économique estimée, elle-même égale à la durée du contrat de location-financement.

L'impact est détaillé dans le tableau ci-après :

	31.12.09	31.12.08
Valeur brute	656	656
Amortissement	-191	-27
Valeur nette	465	629

5.4 – Autres actifs financiers non courants

	31.12.08	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.09
Valeur brute	1 726	19	258	-3	2 000
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette	1 726	0	258	-3	2 000

Ces dépôts correspondent aux sommes versées par les sociétés, lors de l'entrée dans les lieux d'un magasin. Ces sommes font ensuite l'objet d'un remboursement, en cas de résiliation du bail.

5.5 – Stocks

	31.12.09	31.12.08	Variation
Valeur brute			
Marchandises	27 769	35 136	-7 367
Total	27 769	35 136	-7 367
Dépréciation			
Marchandises	172	207	-35
Total	172	207	-35
Valeur nette	27 597	34 929	-7 332

La dépréciation des stocks se répartit ainsi (voir note 3.8.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

	31.12.09	31.12.08	Variation
Articles à faibles rotation	87	189	-102
Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient	84	18	66
Total dépréciation	172	207	-35

5.6 – Ventilation des créances par échéance

Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant Net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
Actifs non courants						
Autres actifs financiers non courants	2 000	0	0	2 000	0	2 000
Sous-total	2 000	0	0	2 000	0	2 000
Actifs courants						
Avances et acomptes sur commandes	260	260	0	0	0	260
Créances clients	1 306	1 306	0	0	317	990
Créances sociales	15	15	0	0	0	15
Créances fiscales	7 566	7 566	0	0	0	7 566
Comptes courants débiteurs	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	2 476	2 476	0	0	32	2 445
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 841	1 841	0	0	0	1 841
Sous-total	13 464	13 464	0	0	348	13 116
Total	15 463	13 464	0	2 000	348	15 115

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins. Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans; la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles s'élèvent à 1 841 K€ contre 1 298 K€ l'année précédente ; elles concernent principalement des loyers immobiliers versés d'avance.

5.7 – Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôt différé sur différences temporelles	499	438
Sous-total	499	438
Impôt différé sur retraitements de consolidation		
- Impôt différé sur retraite marge interne sur stock	2 246	1 747
- Impôt différé sur retraitements divers	125	-191
Sous-total	2 371	1 556
Total	2 870	1 994

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.08	Variation de l'exercice		31.12.09
		Résultat	Réserves	
Impôt différé actif	1 994	1 038	-162	2 870

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2009 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 96 K€ et concernent la société YVET, constituée sur l'exercice 2009. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 32 K€.
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 232 K€. Ils concernent les sociétés exploitées sous forme de SNC et destinées à être absorbée par la société PM DIS en 2010. Si ces déficits avaient été activés, l'impôt différé actif aurait été augmenté de 411 K€.

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2008 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 397 K€. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 132K€.
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 715 K€. Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé actif aurait été augmenté de 206 K€.

5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	4 283	5 044
Disponibilités à l'actif	12 125	6 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	16 408	11 946
Consours bancaires (passif)	-2 670	-11
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	13 739	11 935

5.9 – Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2009, le groupe a conclu l'acquisition d'une nouvelle société dont le nom n'est pas précisé pour des raisons de confidentialité.

Cette acquisition est considérée comme n'ayant pas un impact significatif sur la comparabilité des états financiers.

La juste valeur des actifs et des dettes liés aux changements de périmètre est la suivante :

	31.12.09	31.12.08
Ecart d'acquisition	278	0
Immobilisations incorporelles	20	0
Immobilisations corporelles	21	0
Immobilisations financières	19	0
Actif circulant (hors trésorerie)	2 179	0
Trésorerie	-343	0
Capitaux propres	0	0
Emprunts et dettes financières	0	0
Etat - IS à payer	-51	0
Passif circulant	-1 360	0
Intérêts minoritaires	-237	0
Total prix d'acquisition	526	0
Dettes sur acquisitions au 31 décembre	-200	0
- Trésorerie	343	0
Flux de trésorerie dégagé sur l'acquisition	668	0

L'acquisition de 2009 a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 1 547 K€ et au résultat net d'ensemble à hauteur de 254 K€. Si cette acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009, le chiffre d'affaire consolidé aurait été plus élevé de 474 K€ et le résultat d'ensemble aurait été plus élevé de 91 K€.

Le tableau ci-dessous indique les montants d'écart d'acquisition :

	31.12.09	31.12.08
Prix d'acquisition payé	310	0
Dettes sur acquisitions au 31 décembre	200	0
Coût d'acquisition	16	0
Prix de revient	526	0
Juste valeur des éléments acquis	247	0
Ecart d'acquisition	278	0

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

5.10 – Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.08	Valeur Nominale 31.12.09	Nombre 31.12.08	Nombre 31.12.09
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 596 813

Le Directoire du 10 juillet 2009 a procédé à une réduction de capital social par annulation d'actions propres selon les modalités suivantes :

- Réduction de capital dans le cadre de l'offre publique de rachat des actions de la société (OPRA).
L'assemblée générale du 27 mai 2009 a autorisé le Directoire à procéder à une réduction de capital au moyen d'une OPRA. Le résultat définitif de cette OPRA publié par l'AMF le 9 juillet 2009 fait apparaître que 5 571 actions ont été apportées. En conséquence, ces actions ont été annulées sur le capital social à hauteur de leur valeur nominale et sur les autres réserves pour la différence.
- Réduction de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions.
L'assemblée générale du 22 mai 2008 a autorisé le Directoire à annuler dans la limite de 10% du capital les actions que la société pourrait détenir par la suite des rachats réalisés de ses propres actions. En conséquence, le Directoire a procédé à l'annulation de 89 000 actions sur le capital social à hauteur de leur valeur nominale et sur les autres réserves pour la différence.

Le Groupe VET AFFAIRES a procédé à une distribution de dividendes de 1 588 K€ le 27 mai 2009 mis en paiement le 30 septembre 2009, suivi d'une seconde distribution de dividendes de 4 452 K€ le 23 octobre 2009 mis en paiement le jour même.

Le retraitement des titres d'autocontrôle au 31 décembre 2009 en capitaux propres se présente comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions propres	11 255	142 265
Nombre d'actions composant le capital social	1 596 813	1 691 484
% Titres d'autocontrôle	0,70%	8,41%
Coût historique des actions propres	169	2 800
Charge nette de cession des actions propres	27	7
Produit net de cession des actions propres	-136	-96
Impact net des actions propres	60	2 711

5.11 – Avantages au Personnel et Provisions

Nature des provisions	31.12.08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.09
Provision pour pension	20	0	6	0	0	26
Provision pour litiges	502	0	416	46	270	601
Provision restructuration	0	0	0	0	0	0
Provision autres risques	144	0	37	105	1	76
Total	666	0	458	151	271	702

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul

sont exposées dans la note 3.13. Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 25 K€. Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'ancienneté très peu élevée des employés du Groupe.

5.12 – Ventilation des dettes par échéance

	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes non courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	2 231	0	2 231	0
Dettes financières (location financement)	318	0	318	0
Total dettes non courantes	2 549	0	2 549	0
Dettes courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	1 860	1 860	0	0
Dettes financières (location financement)	161	161	0	0
Concours bancaires courants	2 670	2 670	0	0
Intérêts courus non échus	22	22	0	0
Comptes courants personnes physiques	31	31	0	0
Dettes fournisseurs	5 791	5 791	0	0
Dettes - impôts sur les bénéfices à payer	1 155	1 155	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	10 704	10 704	0	0
Autres dettes	696	696	0	0
Sous-total non dérivés	23 091	23 091	0	0
Juste Valeur Instruments financiers (dérivés)	3	3	0	0
Total dettes courantes	23 094	23 094	0	0
Total Dettes	25 643	23 094	2 549	0

Les nouveaux emprunts bancaires de l'exercice s'élèvent à la somme de 900 K€. Ils ont été contractés par la SA VET AFFAIRES pour réaliser des prêts de trésorerie à certains magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes bancaires et de crédit-bail à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable	2 077 K€
- Part des dettes à taux fixe	<u>2 493 K€</u>
Total	4 570 K€

Les intérêts sur les dettes financières à taux variable sont indexés sur l'Euribor.

Les dettes assorties de sûretés réelles s'élèvent à 576 K€. Les sûretés réelles accordées se composent de nantissements sur fonds de commerce et d'hypothèques sur des immeubles.

NOTE 6 – Informations relatives au compte de résultat

6.1 – Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du groupe.

6.2 – Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Fournitures et consommables	2 194	1 774
Locations immobilières (1)	8 329	7 399
Entretien	1 004	1 160
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (2)	1 324	1 163
Publicité	5 687	6 033
Transports et frais de stockage	995	1 517
Frais de déplacement	740	747
Affranchissements et téléphone	503	498
Services bancaires	765	746
Autres charges externes	1 733	1 014
Total	23 273	22 050

(1) Dont 1 166 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du groupe.

(2) Reclassement en 2008 des charges d'externalisation administrative pour 397 K€ du poste charge de personnel vers le poste charges externes.

6.3 – Personnel

6.3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2009	Exercice 2008
Gérants majoritaires	282	262
Salariés	442	365
Surveillance	48	50
Personnel intérimaire	26	23
Total	799	700

6.3.2 – Détail des frais de personnel

	Exercice 2009	Exercice 2008
Salaires et traitements	12 740	11 510
Actions gratuites	216	356
Charges sociales	3 579	3 171
Impôts et taxe sur rémunérations	448	400
Surveillance	1 395	1 400
Personnel intérimaire (1)	808	766
Subventions	-446	-345
Provision pour pension	6	6
Total	18 746	17 263

(1) Reclassement en 2008 des charges d'externalisation administrative pour 397 K€ du poste charge de personnel vers le poste charges externes.

6.3.3 – Rémunération des organes de direction et d'administration

L'assemblée générale du 27 mai 2009 a attribué 125 K€ de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le montant des rémunérations comptabilisées dans les sociétés membre du groupe pour les dirigeants est présenté ci-dessous.

Exercice 2009	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	607	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présences	0	125
Charges sociales	261	0
Attribution gratuite d'actions	807	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
Total de la rémunération	1 676	125

Sur l'exercice précédent, les rémunérations versées aux dirigeants des sociétés membres du groupe sont détaillées ci-dessous.

Exercice 2008	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	605	25
Rémunération variable	0	0
Jetons de présences	0	75
Charges sociales	259	0
Attribution gratuite d'actions	0	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
Total de la rémunération	864	100

6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotation aux amortissements:		
- des immobilisations incorporelles	56	107
- des immobilisations corporelles	2 238	2 197
Sous-total	2 295	2 304
Dotation ou reprise pour dépréciations :		
- des droits au bail	150	0
- des clients douteux et autres actifs	0	136
Sous-total	150	136
Total	2 444	2 440

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeur comptable des immobilisations cédées	41	175
Dotations aux provisions	438	465
Reprise sur provisions utilisées	-251	-238
Autres charges	1 321	591
Total autres charges opérationnelles	1 549	993
Transfert de charges	180	141
Produits de cession d'éléments d'actifs	50	239
Reprise sur provisions non utilisées	171	32
Autres produits	1 983	570
Total autres produits opérationnels	2 384	981

6.6 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits ou charge de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	287	-119
Coût de l'endettement financier brut	-258	-383
Coût de l'endettement financier net	29	-502
Produits financiers (2)	4	74
Charges financières (2)	0	-6
Autres produits et charges financières	4	69
Résultat financier	33	-433

(1) Incluant les gains et pertes de change.

(2) Incluant les variations de juste valeur sur les instruments financiers.

6.7 – Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts exigibles	1 451	952
Impôts différés	-1 038	85
Total	413	1 037

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé se présente de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat courant avant impôt	2 526	4 372
Impôts calculés au taux d'impôt de base	831	1 529
Effet d'impôt sur les options d'activation de déficits	50	-195
Effet d'impôts sur les options d'activation des décalages temporaires	-39	-132
Effet d'impôts sur charges non déductibles	52	204
Effet d'impôts sur produits non taxables	0	-4
Effet d'impôt sur réintégration des dons	0	1
Effet d'impôt sur l'imposition des dividendes	19	17
Effet d'impôt sur autres retraitements	-150	-46
Réduction et crédit d'impôt	-349	-337
Charge d'impôt reconstituée	413	1 037

La société VET AFFAIRES est la société mère du groupe d'intégration fiscale, composé des sociétés suivantes :

- SARL CENTRAL VET, SARL PM DIS, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EPIS, SNC EVO, SNC GUILY, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC MALA, SNC MARITI, SNC METO, SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS et SNC WILAN

Les sociétés SNC BARIN et SNC RAFLO sont sorties du groupe d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2009.

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 813 K€ pour l'exercice 2009.

NOTE 7 – Autres informations

7.1 – Informations sectorielles

La norme IFRS 8, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, a été mise en place. L'application d'IFRS 8 n'a pas modifié la détermination des secteurs par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2008.

Comme indiqué dans la note 3.20, le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine. Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

7.2 – Engagements et éventualités

7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

7.2.2 – Engagements donnés

	31/12/2009	31/12/2008
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	576	1 159
Nantissement des fonds de commerce de magasins	0	0
Emprunt soumis à des ratios financiers	692	600
Total des engagements donnés	1 268	1 759

7.3 – Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

	Contrats K\$	Contrats K€	Total converti K€
Total crédits documentaires	6 120	909	5 157

7.4 – Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.12)	4 091	1 875	2 216	0
Obligations pour location-financement	479	183	296	0
Contrats de location simple	10 349	6 125	3 925	299
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	14 919	8 183	6 437	299

Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

7.5 – Information sur les parties liées

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

L'information sur la rémunération des organes de direction est communiquée au paragraphe 6.3.3.

Les autres parties liées correspondent :

- à des loyers facturés par des SCI à des conditions de marchés et de règlements habituels pour ce type de prestation. Ces SCI sont contrôlées en partie par les sociétés KANI, LEOVA et HFP qui sont détenues respectivement par Rémy Lesguer, Xavier Gallois et André Picard.
- à des prestations de communication facturées par la société Econéo. Cette société est contrôlée par Monsieur Vincent Liger-Belair, qui est membre du conseil de surveillance.
- à des prestations de conseil facturées par la société FRANSOUSKI.POL. Cette société est contrôlée par Monsieur Jean-Pierre FRANSOUSKI, qui est associé de la société MODA TANIO.

Le tableau ci-dessous retrace les facturations annuelles.

Parties liées	Nature de la relation	2009	2008
SCI LPR	Loyer	94	94
SCI LE MANS OCEANE	Loyer	100	98
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	98	87
SCI PR	Loyer	106	104
SCI CHOLSIX	Loyer	99	95
SCI MONTAMILLY	Loyer	94	77
SCI SAINTES	Loyer	76	76
SCI DIX JONCS	Loyer	96	96
SCI DIEP	Loyer	65	61
SCI LION	Loyer	115	112
SCI BRIEU	Loyer	99	98
SCI MONLIER	Loyer	85	84
SCI BRYVE	Loyer	38	0
SARL FRANSOUSKI.POL	Prestation de service	16	0
SARL ECONEO	Prestation de communication	12	34

7.6 – Evènement post-clôture

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le groupe Vet'Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76% par le groupe et à 24% par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Après réorganisation les magasins sont regroupés par régions, dans une SARL détenue à 100% par des associés gérants personnes physiques.

La SARL est locataire gérante d'un fond de commerce détenu par PMDIS. La SARL est dépositaire d'une marchandise déposée par Central'Ve. Elle perçoit à ce titre une commission de Dépôt Vente.

Les SNC, dont la totalité des parts ont été acquises par le groupe au cours du mois de décembre 2009, seront fusionnées (TUP) avec PMDIS au cours du 1er semestre 2010.

NOTE 8 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- **le contrôle des comptes consolidés de la société S.A. Vet Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;**
- **la justification de nos appréciations ;**
- **la vérification spécifique prévue par la loi.**

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Stocks :

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.8.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie :

Votre société procède à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, selon les modalités définies en note 3.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par un expert externe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Provisions :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.14 et 5.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 5 mai 2010

Orvault, le 5 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Vincent Broyé
Associé

Gilles Leclair
Associé

G- COMPTES SOCIAUX

Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<i>Actif immobilisé</i>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	483	4	479	460
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32	20	12	5
Immobilisations en cours				18
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	13 640		13 640	13 426
Créances rattachées à des participations	3 129		3 129	5 227
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	17 284	24	17 260	19 135
<i>Actif circulant</i>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1
Clients et comptes rattachés	2 941		2 941	2 028
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	0		0	
. Etat, impôts sur les bénéfices				353
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41		41	21
. Autres	40 127		40 127	38 645
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	290	19	271	1 786
Disponibilités	1 111		1 111	1 062
Charges constatées d'avance	79		79	20
TOTAL (II)	44 589	19	44 571	43 916

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	61 873	43	61 831	63 051

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	
	<i>Capitaux Propres</i>			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 171 629)		12 172		12 892
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale		1 289		1 289
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		34 764		41 593
Report à nouveau		123		53
Résultat de l'exercice		5 147		422
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)		53 495		56 250
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
Provisions pour risques		100		937
Provisions pour charges				
TOTAL (III)		100		937
<i>Emprunts et dettes</i>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts		3 808		5 147
. Découverts, concours bancaires		2 533		2
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés		3		439
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		277		135
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel		40		28
. Organismes sociaux		65		62
. Etat, impôts sur les bénéfices		613		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		40		34
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés		18		14

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	4
Autres dettes	839	
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	8 235	5 864
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	61 831	63 051

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 744		1 744	1 704
Chiffres d'affaires Nets	1 744		1 744	1 704
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 248	694
Autres produits			0	9
Total des produits d'exploitation			2 992	2 406
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			922	410
Impôts, taxes et versements assimilés			50	35
Salaires et traitements			605	563
Charges sociales			480	643
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7	4
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				650
Autres charges			129	79
Total des charges d'exploitation			2 194	2 384
RESULTAT EXPLOITATION			798	23
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			4 454	5 509
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			3	58
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 622	124
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			151	28
Total des produits financiers			7 229	5 719
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 640
Intérêts et charges assimilées			220	317
Différences négatives de change				0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			27	146
Total des charges financières			247	3 103
RESULTAT FINANCIER			6 982	2 616
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			7 780	2 639

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	11	13
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 510	3 125
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	859	148
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	2 369	3 273
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 358	-3 260
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	275	-1 044
Total des Produits	10 232	8 137
Total des charges	5 085	7 715
RESULTAT NET	5 147	422
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Tableau de financement OEC

Présenté en Euros

	31/12/2009	31/12/2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	5 147	422
- Dotations aux amortissements et provisions	7	3 294
- Reprise des amortissements et provisions	- 3 458	-386
Capacité d'Autofinancement de l'Exercice	1 696	3 331
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	982	-872
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)	2 678	2 459
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou	-11	-4
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-214	-1 810
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	2 098	2 420
Fournisseurs d'immobilisations	0	4
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	1 873	610
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	0	0
Réduction de capital	- 1 863	0
Dividendes versés aux actionnaires	-6 040	- 792
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	900	1 810
Remboursements d'emprunts	- 2 235	-2 429
Avances aux tiers	1 863	-2 415
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	- 7 375	-3 826
Variation de Trésorerie (A + B + C)	- 2 834	-757
Trésorerie à l'ouverture (D)	3 966	4 723
Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)	1 132	3 966

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE LA S.A. VET'AFFAIRES

Au 31 décembre 2009

Les chiffres de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

NOTE 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 – Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices)

Le nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices et hors autodétention) s'élève à 56.51% du capital et 48.71% des droits de vote nets au 31 décembre 2009.

1.2 – Faits caractéristiques de l'exercice

Prise de participation :

La société YVET SAS a été créée en mai 2009. Elle a pour objet la vente d'articles textiles par internet. La SA Vet'Affaires possède 68% du capital. Un contrat de joint venture a été signé avec un partenaire spécialiste des sites web marchands.

La Société Vet'Affaires a par ailleurs développé son activité de vente en gros par la création d'une société à Hong Kong et par une prise de participation majoritaire dans une société française. Le nom de ces sociétés n'est pas révélé pour ne pas porter préjudice à leurs activités commerciales.

Offre publique de rachat d'action et réduction de capital

La société a procédé en date du 10 juillet 2009 à une réduction de capital de 94 571 titres dont 89000 avaient été acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres et 5571 avaient été apportés dans le cadre d'une OPRA réalisés en 2009.

Abandon de créances :

Vet'Affaires a procédé à un abandon de créance de 1 509 k€ au profit de sa filiale Moda Tanio.

Transfert du siège social :

Le siège social a été transféré au mois de décembre 2009 à l'adresse suivante : 112, avenue Kleber – 75116 PARIS

Distribution de dividendes :

La société a procédé à deux distributions de dividendes pour un total de 6040 k€.

1.3 – Evénement post-clôture

La société Vet'Affaires a signé un contrat de licence de marque avec sa filiale PMDIS.

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables

2.1 - Immobilisations incorporelles

2.1.1 - Logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Ils font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

2.1.2 - Marque

La marque est acquise et évaluée à son coût d'acquisition. Aucune dépréciation n'est pratiquée.

La marque acquise à la société L.F.D.L (anciennement Vet Affaires) a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I) en date du 23 Mai 1991, puis renouvelée le 21 février 2001.

2.1.3 – Noms de domaine

Les noms de domaines sont acquis et évalués à leur coût d'acquisition. Aucun amortissement ni aucune dépréciation n'est pratiqué.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau	3 ans
- Mobilier	5 ans

2.3 - Immobilisations financières

2.3.1 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou d'acquisition. A toute autre date, dans le cas où la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est constituée pour la différence. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité, sur le patrimoine et sur les perspectives de développement. (Cf. note 3.3 et 3.4).

2.3.2 - Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts réalisés à des sociétés du groupe.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît, compte tenu de la situation d'ensemble, une probabilité de non recouvrement.

2.4 – Stocks de marchandises

A la clôture de l'exercice 2009, la société n'a pas de stocks.

2.5 – Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêtés des comptes.

2.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

2.6.1 – Valeurs mobilières de placement

La société Vet'Affaires et certaines sociétés du Groupe Vet'Affaires ont souscrit un contrat de gestion de trésorerie auprès de la banque CIO. A la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie affectés à ce contrat et relatifs à la société Vet'Affaires ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6.2 – Actions propres

Les actions propres sont détenues afin

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Vet Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Dans ce cadre, la société Vet Affaires a conclu le 12 juin 2003, suivant l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai 2003, un contrat de liquidité avec la société de bourse PORTZAMPARC afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur la marché. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10% des titres composant le capital social.
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe. Au 31 décembre 2009, aucun plan de distribution d'actions gratuites n'est en cours d'activité. (voir commentaires au paragraphe 3.9 de la présente annexe).

1^{ère} catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles destinées à couvrir les engagements à venir en termes d'attribution d'actions gratuites :

- la valeur brute est constituée par le coût d'entrée correspondant au coût d'achat hors frais accessoires,
- lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2^{ème} catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels en termes d'attribution d'actions gratuites, le coût d'entrée correspond :

- soit au coût d'achat (lorsque les actions sont affectées au plan d'attribution d'actions gratuites dès leur acquisition),
- soit à la valeur nette comptable (lors de leur transfert du compte d'actions propres détenues pour couvrir des engagements à venir vers le compte d'actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels).

Ces actions ne sont pas dépréciées. Une provision pour risque et charges est constituée en parallèle pour couvrir le risque de charge pour l'entité.

2.6.3 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

2.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

2.8 - Comptes de régularisation

2.8.1 - Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.9 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

2.10 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société Vet'Affaires a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

NOTE 3 – Informations relatives au bilan

3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En K€	31.12.2008	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2009
Valeur brute				
Logiciel	0	23	0	23
Marque	459	0	0	459
Noms de domaine	1	0	0	1
TOTAL	459	23	0	482
Amortissements				
Logiciel	0	4	0	4
TOTAL	0	4	0	4
Valeur nette	459	19	0	478

3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2008	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2009
Valeur brute				
Matériel de bureau	29	11	-8	32
Immobilisations corporelles en cours	18	-18	0	0
TOTAL	47	-7	-8	32
Amortissements				
Matériel de bureau	25	3	-8	20
TOTAL	25	3	-8	20
Valeur nette	22	-10	0	12

3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	31.12.2008	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2009
Valeur brute				
Titres de participation	13.426	214	0	13.640
Créances ratt.à des participations	5.227	0	2.098	3.129
TOTAL	18.653	214	2.098	16.769

3.4 - Tableau des principales filiales et participations (En milliers d'Euros)

Filiales principales	Capital	Réserves et report à nouveau	Déten tion exprimée en %	Valeur comptable des titres		Résultat au 31/12/2009	Chiffre d'affaires HT	Prêts & Avances consentis	Autres produits et charges fi.	Dividen des encaissés
				Brute	Nette					
SARL CENTRAL VET	5.185	7.975	50.24	2.773	2.773	1.655	54.498	22.627	-1.059	2.394
SARL PMDIS	10.593	-3.164	100.00	10.589	10.589	1.302	7.195	1.371	-67	0
SAS YVET	200	0	68.00	136	136	-96	289	0	0	0
MODA TANIO	77	-1.835	76.00	64	64	1.758	1.408	0	-19	0
ROLL	100	0	60.00	60	60	-11	321	0	0	0

Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

3.5 - Etat des créances

En K€	Brut	à - 1 an	A + 1 an	Dépr.	Net
Créances rattachées à des participations	3.129	3.129	0	0	3.129
Autres créances clients	2.941	2.941	0	0	2.941
Impôt sur les bénéfices			0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	41	41	0	0	41
C/CT Intégration Fiscale	340	340	0	0	340
C/CT Filiales	39.404	39.404	0	0	39.404
Contrat de liquidité (1)	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	374	374	0	0	374
Charges constatées d'avance	79	79	0	0	79
TOTAL	46.308	46.308	0	0	46.308

(1) Confère note 2.6.2

3.6 - Produits à recevoir

En K€	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	79	84
Disponibilités	12	5
Total produits à recevoir inclus dans les postes de bilan actif	91	89

3.7 - Actions propres

Au 31.12.2009, le nombre total de titres détenus par la SA Vet Affaires est de 11 255, affectés comme suit aux objectifs dédiés en totalité au contrat de liquidité.

Les tableaux ci-dessous reprenent en synthèse ; la position au 31 décembre 2009 et les variations constatées pendant l'exercice écoulé.

En €	Quantité	Valeur comptable	Dépréciation comptable	Valeur nette
Nature des actions propres				
Contrat de liquidité	11 255	169 348	18 700	150 648
Total Actions de 1ère catégorie	11 255	169 348	18 700	150 648
Actions destinées à l'attribution gratuite d'actions	0	0	0	0
Total Actions de 2ème catégorie	0	0	0	0
Total Général	11 255	169 348	18 700	150 648

3.8 - Comptes de régularisation Actif

En K€	31.12.2009	31.12.2008
Exploitation	79	20
Total des charges constatées d'avance	79	20

3.9 - Capital social et capitaux propres

La création de la société VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

En €	Valeur nominale 31.12.08	Valeur nominale 31.12.09	Nombre d'actions 31.12.08	Nombre d'actions 31.12.09
Catégorie de titres				
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 596 813

Le Directoire du 10 juillet 2009 a procédé à une réduction de capital social par annulation d'actions propres selon les modalités suivantes :

- Réduction de capital dans le cadre de l'offre publique de rachat des actions de la société (OPRA).

L'Assemblée Générale du 27 mai 2009 a autorisé le Directoire à procéder à une réduction de capital au moyen d'une OPRA. Le résultat définitif de cette OPRA publié par l'AMF le 9 juillet 2009 fait

apparaître que 5 571 actions ont été apportées. En conséquence, ces actions ont été annulées sur le capital social à hauteur de leur valeur nominale et sur les autres réserves pour la différence.

- Réduction de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2008 a autorisé le Directoire à annuler dans la limite de 10% du capital les actions que la société pourrait détenir par la suite des rachats réalisés de ses propres actions. En conséquence, le Directoire a procédé à l'annulation de 89 000 actions sur le capital social à hauteur de leur valeur nominale et sur les autres réserves pour la différence.

Les frais d'acquisition de ces actions ont été comptabilisés en charges.

Le Groupe VET AFFAIRES a procédé à une distribution de dividendes de 1 588 K€ le 27 mai 2009 mis en paiement le 30 septembre 2009, suivi d'une seconde distribution de dividendes de 4 452 K€ le 23 octobre 2009 mis en paiement le jour même, hors dividendes relatif aux actions propres.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice fut la suivante (en milliers d'euros) :

- Capitaux propres au 31 décembre 2008	56.250
- Résultat 2009	5.147
- Dividendes distribués (hors dividendes relatifs aux actions propres).....	-6.040
- Réduction de capital par annulation d'actions.....	-1.862
Total.....	53 495

3.10 – Provision pour risques et charges

En K€	31.12.2008	+	-	31.12.2009
Risques et charges				
Pertes de change	0	0	0	0
Charges	937	0	837	100
TOTAL PROVISIONS	937	0	837	100

Les reprises de provisions se décomposent ainsi :

- Reprise de provision utilisée : 637 K€
- Reprise de provision non utilisée : 200 K€

3.10.1 Attribution d'actions gratuites

Des plans d'actions gratuites sont attribués aux salariés et membres du directoire du Groupe. L'évolution sur l'exercice 2009 du nombre d'actions est la suivante :

A l'ouverture	37 800
Actions attribuées	0
Actions exercées	-37 800
Actions expirées	0
A la clôture	0

Au 31 décembre 2009, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'existe.

Au 31 décembre 2008, il ne restait qu'un seul plan d'attribution gratuite d'actions en cours, présentant les caractéristiques suivantes.

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées à la mise en place du plan	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées à l'échéance	Nombre d'actions en activité
2007	21/05/2007	42 000	4 200	37 800	0
TOTAL		42 000	4 200	37 800	0

Les attributions ne deviennent définitivement effectives qu'au terme d'une période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve de conditions de service (liées à la présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition) et de conditions de performance fixées par les plans d'attributions.

Les conditions de performance du plan attribués le 21 mai 2007 portent sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent,
- le ratio entre le résultat opérationnel consolidé et le chiffre d'affaires,
- le niveau du besoin en fond de roulement en % du chiffre d'affaires.

Ces conditions de performance ont été atteintes pour le plan du 21 mai 2007 ; les actions correspondantes ont été attribuées le 21 mai 2009.

Le chiffrage du coût représenté par l'attribution des actions gratuites est enregistré en charges de personnel. Il est estimé en retenant les principales hypothèses suivantes :

- chiffrage de l'avantage accordé à sa juste valeur en retenant le cours de l'action au jour de l'attribution ;
- prise en compte de l'éventualité de l'atteinte des conditions de performance au regard des données consolidées historiques, actuelles et prévisionnelles ;
- prise en compte de la probabilité de présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition ;
- étalement de l'avantage global estimé sur la période d'acquisition de 2 ans.

3.11 - Etat des dettes

En K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt et dettes auprès des banques	3.808	1.566	2.242	0
Découverts bancaires	2.533	0	0	0
C/CT Personnes physiques	3	3	0	0
C/CT Filiales	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	277	277	0	0
Dettes sociales	105	105	0	0
Etat – IS à payer	614	614	0	0
Dettes fiscales	58	58	0	0
C/CT Intégration fiscale	0	0	0	0
Autres dettes	838	0	0	0
TOTAL	8.235	5.995	2.242	0

3.12 - Charges à payer

En K€	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	17
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76	67
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	1
Total charges à recevoir inclus dans les postes de Bilan passif	88	85

NOTE 4 – Informations relatives au compte de résultat

4.1 - Résultat financier

En K€	2009	2008
Dividendes	2.394	2.888
Intérêts créances rattachées à des participations	2.060	2.621
Intérêts convention trésorerie centralisée	-55	-10
Résultat net cession VMP	124	-118
Intérêts C/CT	-8	-13
Intérêts et charges assimilées	-15	-12
Intérêts sur emprunts	-142	-223
Dépréciation ou reprise sur comptes courants	1.547	-1.547
Dépréciation ou reprise sur actions propres	1.075	-970
Résultat Financier	6.982	2.616

4.2 Résultat exceptionnel

En K€	2009	2008
Indemnités versées aux magasins – Changement d'enseigne	0	-3 125
Abandon de créances auprès de filiales	-1.509	0
Autres charges ou produits	11	12
Mali sur rachat d'actions	-859	-148
Résultat Exceptionnel	- 2.358	-3 260

4.3 - Impôts sur les sociétés

4.3.1 - Intégration fiscale

La société VET AFFAIRES est la société mère du groupe d'intégration fiscale, composé des sociétés suivantes :

- SARL CENTRAL VET, SARL PM DIS, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EPIS, SNC EVO, SNC GUILY, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC MALA, SNC MARITI, SNC METO, SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS et SNC WILAN

Les sociétés SNC BARIN et SNC RAFLO sont sorties du groupe d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2009.

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 813 K€ pour l'exercice 2009.

Les charges fiscales des filiales sont calculées comme en l'absence d'intégration fiscale.

4.3.2 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En K€	2009	2008
Résultat avant impôt	5.441	-621
Réintégrations	190	148
Déductions	-2.417	-2.893
Résultat fiscal	3 214	-3 366

4.3.3 – Résultat fiscal du périmètre d'intégration fiscale

En K€	2009	2008
Résultat fiscal de l'ensemble des sociétés intégrées	5.252	-448
Neutralisation des éléments intragroupe	-1.918	1.653
Résultat fiscal d'ensemble	3.334	1.205

4.3.4 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Après impôt
Résultat courant	7.680	-1.105	6.575
Résultat exceptionnel	-2.358	830	-1.536
Résultat comptable	5.322	-275	5.039

L'impôt société se décompose de la manière suivante :

- Impôt société de l'ensemble intégré	1.039 K€
- Intégration fiscale produits (IS des filiales)	<u>-764 K€</u>
Solde d'IS	275 K€

NOTE 5 – Autres informations

5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan	Entreprises	Avec la laquelle la société
	liées	à un Lien de participation
Participations	13 640	
Créances rattachées à des participations	3 129	
Créances clients et comptes rattachés	2 938	
Autres créances	39 404	
Créances fiscales (C/CT int.fiscale)	340	
Fournisseurs et comptes rattachés	3	
Dettes fiscales (C/CT int.fiscale)	0	
Produits financiers	4 457	
Charges financières	63	

La société VET'AFFAIRES constitue la société mère du Groupe VET'AFFAIRES et établit des comptes consolidés.

5.2 - Personnel

5.2.1 - Effectif moyen salarié

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Mandataires sociaux	3	3
Cadres	4	4
Employés	5	3
Total	12	10

5.2.2 - Engagements retraite

Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 6 K€.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Charges sociales : 38%
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis ;
- Taux de progression des salaires retenu : 2 % ;
- Taux d'actualisation retenue : 5.25 % ;
- Taux de rotation du personnel : 5% dégressif.

Aucun engagement n'a été calculé pour les mandataires sociaux en accord avec la législation en vigueur.
Aucun contrat d'engagement d'indemnité n'a été conclu par la société.

L'engagement en matière de départ en retraite n'est pas comptabilisé dans les présents comptes sociaux.
L'incidence nette de non comptabilisation s'élève à 6 K€.

5.2.3 - Engagement en matière du droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis par les salariés s'élèvent à 556 heures. Le nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève également à 556 heures.

5.2.4 - Rémunération des organes de direction et d'administration

- Les dirigeants ont perçu une rémunération de 452 K€ dans la SA VET'AFFAIRES. L'assemblée générale mixte du 22 mai 2009 a fixé le montant global des jetons de présence alloués au conseil de surveillance pour l'année 2008 à 125 000 €.

5.3 – Engagements hors-bilan

5.3.1 – Engagement indemnité de départ à la retraite

Cf. Note 5.2.2

5.3.2 - Engagements financiers donnés

Cf. Note 5.2.3

5.3.3 - Engagements financiers reçus

La société Central Vet, filiale à 50.24 % de la SA Vet Affaires, a donné une caution hypothécaire au profit de la SA Vet Affaires, en garantie d'un emprunt bancaire de 1.300 K€ souscrit au cours de l'exercice 2006.

Au cours de l'exercice 2006, la société Vet'Affaires a procédé à des abandons de comptes courants au profit de certains magasins du groupe Vet'Affaires, pour un montant global de 1.339 K€. Ces abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Au cours de l'exercice, il y a eu un remboursement de 8K€.

5.3.4 - Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé à la clôture est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Le détail des emprunts assortis d'instruments financiers se décompose comme suit :

En K€	Valeur comptable 31.12.2009	Juste valeur au 31.12.2009	Ecart de juste valeur
Emprunts assortis de swap de taux d'intérêts	162	162	0
Total des emprunts assortis d'instruments financiers	162	162	0

5.3.5 – Clause sur emprunts bancaires

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2009, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 692 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

5.3.6 – Contrat de crédit-bail

Tableaux financiers relatifs aux contrats de crédit-bail en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		30		30
Montants de l'exercice		183		183
Sous-total		213		213

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		183		183
Entre 1 et 5 ans		335		335
A plus de 5 ans		0		0
Sous-total		518		518

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		7		7
A plus de 5 ans				
Sous-total		7		7

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		732		732

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		656		656
Cumuls des dotations antérieures		27		27
Dotations de l'exercice		164		164
Valeur nette comptable		465		465

NOTE 6 – Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA Vêt Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Titres de participation, créances rattachées à des participations et créances

Votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation et la dépréciation :

- des titres de participation et des créances rattachées à des participations, tel que cela est indiqué dans les notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe ;
- des créances, tel que cela est indiqué dans les notes 2.5 et 3.5 de l'annexe.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Provisions pour risques et charges

Tel que cela est décrit dans les notes 2.10 et 3.10 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes et Orvault, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM Secovec

Vincent Broyé
Associé

Gilles Leclair
Associé

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 – Prestations pour la création de la société Royal Overseas Link Limited, le suivi financier et le suivi des crédits documentaires

Personnes concernées : Nicolas Oger et Pierre-Yves Claudel, membres du Directoire

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 16 décembre 2009 a autorisé une convention de prestations avec la société Royal Overseas Link Limited pour la création de cette société, le suivi financier, et le suivi des crédits documentaires.*

Modalités : *Pour l'exercice 2009, votre société a facturé à la société Royal Overseas Link Limited un montant global de charges de 5 000 € HT.*

1.2 – Acquisition de créances commerciales

Personne concernée : *André Picard, membre du Directoire*

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 16 décembre 2009 a autorisé l'acquisition par votre société de créances commerciales détenues par la société Central Vêt sur la société Moda Tanio pour leur montant nominal.*

Modalités : *Pour l'exercice 2009, le montant des créances commerciales ainsi acquises par votre société s'est élevé à 1 097 765 €.*

1.3 – Cession de créances relatives à des comptes courants

Personne concernée : *Xavier Gallois, membre du Directoire*

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 16 décembre 2009 a autorisé la cession de créances relatives aux comptes courants détenus par votre société sur la société Formavêt à la société PM DIS pour leur montant nominal.*

Modalités : *Pour l'exercice 2009, le montant des créances ainsi cédées par votre société s'est élevé à 158 282 €.*

1.4 – Abandon de créances

Personnes concernées : *Rémy Lesguer, Pierre-Yves Claudel, André Picard, et Yannick Pelissier, membres du directoire*

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 16 décembre 2009 a autorisé le principe d'un abandon de créances commerciales et de compte courant au profit de la société Moda Tanio pour l'exercice 2009.*

Modalités : *Le montant total d'abandon consenti en 2009 par votre société au profit de la société Moda Tanio s'est élevé à 1 509 824 K€.*

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 – Prestation de conseil en communication financière

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 21 mars 2007 a autorisé, avec la société Phi-éconéo représentée par M. Vincent Liger-Belair, une convention de prestations de services de mission de conseil en communication financière.*

Modalités : *Pour l'exercice 2009, il a été facturé à la société Vêt'Affaires un montant global de charges de 25 183 € HT au titre de cette convention.*

2.2 – Licence de marque

Nature et objet : *La société Vêt'Affaires concède aux magasins à l'enseigne « Vêt'Affaires » le droit d'utiliser la marque « Vêt'Affaires » pour son enseigne et pour la vente de produits. En contrepartie, la société Vêt'Affaires leur facture une redevance annuelle égale à 1% du chiffre d'affaires HT réalisé par les magasins.*

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les magasins sont détenus par la société PM DIS à hauteur de 76% à 100%.

Modalités : *Pour l'exercice 2009, Vêt'Affaires a facturé un montant global de produits de 894 884,46 € HT.*

2.3 – Convention de location de locaux par la SARL Central Vêt

Nature et objet : *La SARL Central Vêt a mis à disposition de votre société des locaux situés au 9 rue du Progrès aux Sorinières, moyennant un loyer annuel révisable. Ce loyer est réévalué en fonction des surfaces mises à disposition.*

Modalités : *Pour l'exercice 2009, il a été comptabilisé par la société Vêt'Affaires une charge de 2 308,03 € HT au titre de cette convention.*

2.4 – Convention d'intégration fiscale

Nature et objet : *Une convention d'intégration fiscale a été établie entre votre société et les sociétés PM DIS et Central Vêt à compter du 1^{er} janvier 2000. Cette convention a été élargie, à compter du 1^{er} janvier 2008, aux sociétés suivantes : SNC BARIN, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EVO, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS, SNC VADOS, et SNC WILAN.*

Ce changement de périmètre avait été autorisé par le conseil de surveillance du 19 décembre 2008. Les sociétés SNC BARIN et SNC RAFLO sont sorties du groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette modification de périmètre a été autorisée par le conseil de surveillance du 16 décembre 2009.

Modalités : *Cette convention a pour principe de comptabiliser l'impôt sur les sociétés dans chaque société comme si elles avaient été imposées séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société Vêt'Affaires qui est tête du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt sur les sociétés générée au sein du groupe d'intégration fiscale pour 2009 est de 812 505 €.*

2.5 – Abandons de comptes courants

Nature et objet : *Le conseil de surveillance du 20 décembre 2006 a autorisé le principe d'abandons de comptes courants au profit des magasins du réseau Vêt'Affaires pour l'exercice 2006. Ces abandons de comptes courants sont assortis de clauses de retour à meilleure fortune.*

Modalités : *Les magasins sont détenus par la société PM DIS à hauteur de 76% à 100%. Le montant total des abandons consentis en 2006 par la société Vêt'Affaires s'élève à 1 338 967 €. Les remboursements intervenus sur 2009 s'élèvent à 8 716 €.*

Nantes et Orvault, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM Secovec

Vincent Broyé
Associé

Gilles Leclair
Associé

H- RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

NOTE 1 – Rapport du président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

I - La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middledenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur demande auprès de Middledenext (mail : o.dufour@middledenext.com), ci-après le Code de référence.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

1. Le Conseil de Surveillance et les comités

1.1 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce dans la mesure du possible un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il a été mis en place le 18 mai 2006 suite à l'adoption par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006 du mode de gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lors des séances du 18 juin et 17 juillet 2008, le Conseil de Surveillance a coopté de nouveaux membres suite à des démissions. Il a élu un nouveau Président et un Vice-Président.

1.1.1 La composition du Conseil :

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres :

- Yves PEIS	Président du Conseil de Surveillance
- Vincent LIGER-BELAIR	Vice-président du Conseil de Surveillance
- Francis LE VAN	Membre du Conseil de Surveillance
- François-Xavier LESOT	Membre du Conseil de Surveillance
- Jean-Yves DREAN	Membre du Conseil de Surveillance
- Michel MOULIN	Membre du Conseil de Surveillance

- *Activité professionnelle significative des membres du Conseil de Surveillance*

Identité	Date de naissance	Nationalité	Activités professionnelles significatives	Adresses professionnelles	Nombre d'actions détenues dans la société VET AFFAIRES
Yves PEIS	13/05/1954	Française	Dirigeant d'entreprise : section de la distribution spécialisée textile	Société civile LOLIES 37 rue Carnot 92160 antony	20
Vincent LIGER-BELAIR	08/04/1944	Française	Ancien dirigeant d'entreprise : secteur de la communication financière	Phi Econeo 12 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex	50
Francis LE VAN	02/01/1951	Française	Conseil pour implantation en Asie	FLV Consult 5, rue de Douai 75009 PARIS	50
François-Xavier LESOT	04/11/1966	Française	Dirigeant d'entreprise	GWELAN SAS 74 bis, rue de Paris 35000 Rennes	100
Jean-Yves DREAN	24/05/1952	Française	Spécialiste de la distribution. Directeur exécutif	Pas d'adresse professionnelle	1
Michel MOULIN	12/01/1961	Française	Dirigeant d'entreprise	Le 10 Sport 10 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS	-

4 membres du Conseil sur 6 sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le code de référence selon les critères suivants :

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

1.1.2 Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement et organise régulièrement des réunions de préparation des conseils de surveillance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance 8 jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3 La tenue des réunions du Conseil

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y participent effectivement.

Les convocations ont été faites par envoi électronique 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se tiennent au siège social notamment par des moyens de visioconférence ou télécommunications.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois au cours de l'année 2009.

Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité et d'une présence effective aux réunions, avec un taux de présence supérieur à 99 %.

1.1.4 Le règlement intérieur du Conseil

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance le 09/09/2008.

Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site Internet de la société :

<http://www.vetaffaires.fr>

1.1.5 Thèmes principaux débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité :

- Suivi de l'activité mensuelle et trimestrielle (chiffre d'affaires, marge, évolution des stocks, situation de trésorerie, évolution des principaux ratios d'exploitation) ;
- Suivi des performances des filiales ;
- Suivi des contentieux et des risques juridiques ;
- Communication financière ;
- Contrôle interne en collaboration avec un cabinet Conseil externe.

Le Président ainsi que les membres du Directoire représentant les principaux départements du groupe sont régulièrement invités et participent aux réunions du Conseil de Surveillance.

Il est à noter que les sujets abordés dans le cadre du Conseil de Surveillance font en général l'objet de nombreux débats.

1.1.6 Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil procède annuellement à une évaluation critique de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation se fait de manière informelle et vise à objectiver le fonctionnement du Conseil dans son ensemble ainsi que la contribution individuelle de chacun de ses membres.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a constitué trois comités :

1.2.1 Le comité d'audit

Composition :

- | | |
|------------------------|---|
| ▪ Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| ▪ Vincent LIGER-BELAIR | Vice-président du Conseil de Surveillance |

▪ François-Xavier LESOT

Membre du Conseil de Surveillance

Ils ont tous la qualité d'administrateur indépendant.

Il a pour mission de donner son avis au Conseil de Surveillance sur les principes et les méthodes comptables, le suivi et le provisionnement des risques, les comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

Le comité revoit les projets de communication financière sur le chiffre d'affaires trimestriel et sur les résultats semestriels et annuels.

Il participe à la mise en place du contrôle interne et du suivi de l'application des normes IFRS obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le comité s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2009 et a réalisé les travaux suivants :

- Analyse des résultats d'exploitation par magasin et demande de la mise en place d'une revue annuelle pour analyse des tendances sur période longue.
- Contrôle de l'évolution des investissements moyens par site et demandé la mesure des ROI (Return On Investment) une fois par an.
- Mise en place du suivi des ROI sur les nouveaux magasins par rapport à la prévision initiale.
- Analyse des stocks et de leur ancienneté
- Analyse du tableau des risques de l'entreprise

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

1.2.2 Le comité des rémunérations

Composition :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| ▪ Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| ▪ Jean-Yves DREAN | Membre du Conseil de Surveillance |
| ▪ François-Xavier LESOT | Membre du Conseil de Surveillance |

Ce comité a pour mission de donner un avis en matière de rémunération à la fois du Président, des mandataires sociaux et des cadres dirigeants. Il donne son avis sur la politique sociale du groupe, entre autres en matière de rémunération.

Le comité des rémunérations s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2009 .(3 septembre 2009).
Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

1.2.3 Le comité stratégique

Composition :

- | | |
|-------------------|--------------------------------------|
| ▪ Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| ▪ Jean-Yves DREAN | Membre du Conseil de Surveillance |
| ▪ Francis LE VAN | Membre du Conseil de Surveillance |

Ce comité a pour mission de conseiller le Directoire dans ses orientations et choix en matière de développement des activités au regard des orientations des marchés. Le comité stratégique informe le Conseil de Surveillance.

Le comité stratégique s'est réuni 1fois au cours de l'année 2009.(5 mars 2009).

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs des Directeurs Généraux.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours.

Ce montant est préalablement défini en concertation avec le Directoire.

Après approbation, le Conseil répartit, sur proposition du comité des rémunérations, entre ses membres lesdits jetons.

Pour pouvoir prétendre au paiement de jetons de présence, chacun des membres du Conseil doit :

- participer de façon assidue aux réunions du Conseil et à ce titre être physiquement présent à au moins deux réunions sur trois,
- recevoir un avis favorable du Conseil lors de l'évaluation individuelle organisée annuellement par le Conseil.

3.2 Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du comité des rémunérations.

Il se réfère également au Code Middledex de gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

3.2.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour l'exercice social à venir sur la base des critères suivants :

- rémunération antérieure,
- résultats et performances de l'exercice précédent,
- budget de l'exercice à venir,
- analyse comparée avec des entreprises similaires en taille et en objet.

3.2.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Il n'existe pas de part variable de rémunération pour les mandataires.

3.2.3 Stock options et attribution gratuite d'actions

- o *Politique d'attribution*

Aucun stock option n'a été mis en place.

Les attributions gratuites d'actions aux mandataires s'inscrivent dans des plans proposés et décidés par le Directoire.

Il est rappelé qu'à l'occasion des réunions du Comité des rémunérations des 21 mars et 25 avril 2007 et du Conseil de Surveillance du 23 mai 2007, le Conseil de Surveillance s'est opposé à l'attribution d'un plan d'actions gratuites portant sur 10% du capital social de la société.

À l'occasion de ces réunions, le Conseil de Surveillance a expressément demandé que :

- Tout éventuel programme d'attribution d'actions gratuites soit limité à une quotité maximum de 5% du nombre des actions formant le capital social de la société, ce inclus les 3% faisant déjà l'objet d'une autorisation.
- Le Directoire fixe préalablement à l'attribution la liste des bénéficiaires du programme d'attribution d'actions gratuites ainsi que le nombre maximum des actions gratuites qui seraient attribuables à chacun d'entre eux.
- Les critères d'attribution d'actions gratuites soient préalablement établis et se fondent particulièrement sur des notions objectives de performance.
- Que le plan d'attribution d'actions gratuites et les critères d'attribution qui y ouvrent droit tiennent au moins compte des réalisations des exercices 2007 et 2008.

- Que le plan d'achat d'actions visant à alimenter le plan d'attribution d'actions gratuites ne soit conduit que, d'une part dans les limites maximales et les mesures souhaitées par le Conseil de Surveillance et, d'autre part, sans que la trésorerie utilisée à cet effet soit de nature à infléchir l'effort de redressement de l'entreprise engagé en 2006 et que l'endettement ou les ratios de gestion normatifs de la société en soient anormalement affectés.

Le comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance n'ont pas été informés des niveaux de performance atteints ayant permis l'attribution des actions gratuites décidé par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2007.

Au cours de l'exercice 2009, aucun nouveau plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place.

- o *Politique de conservation*

En matière d'attribution d'actions gratuites le Conseil a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

3.2.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

3.2.5 Retraites

Il n'existe aucun régime spécifique ni indemnité de départ.

3.2.6 Avantages en nature

Il n'existe aucun avantage en nature.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

II- Les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration puis le Conseil de Surveillance, la direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

VET'AFFAIRES a pour volonté de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreur et de fraude.

La démarche mise en œuvre depuis plusieurs années repose sur :

- L'externalisation de certaines études sécuritaires auprès de professionnels,
- Le déploiement d'un système ERP pour encadrer et rationaliser les flux physiques,
- La mise en place de tableaux de pilotage et d'indicateurs pour le suivi de l'activité.

Sous l'impulsion du Comité d'Audit créé en 2004, VET'AFFAIRES a initié une démarche de contrôle interne. Un groupe de travail ad hoc a été constitué, s'est réuni à plusieurs reprises en 2004, et a pu, à l'issue de ses travaux, présenter au Comité d'Audit :

- Des états d'analyse des risques (objectifs de l'organisation et risques associés aux objectifs),
- Des matrices des risques généraux et financiers (probabilité/risque).

En 2005, le comité d'audit a souhaité donner un nouvel élan à la démarche de contrôle interne en affectant des moyens humains et financiers supplémentaires.

- Un contrôleur de gestion avec une mission d'audit interne a été recruté
- Un contrat d'accompagnement a été signé avec le cabinet Ernst & Young

Une évaluation générale de l'environnement de contrôle interne a été réalisée portant sur les thèmes suivants :

- Intégrité, éthique des dirigeants
- Diffusion des objectifs et mise en place d'un processus d'évaluation des risques
- Indicateurs de performance
- Application des règles et procédures de l'entreprise
- Évaluation régulière du contrôle interne

En 2006, les axes de travail ont été :

- Validation de la cartographie des risques
- Détermination des risques résiduels
 - Cartographie partagée des risques résiduels
 - Plans d'action
- Référentiel de maîtrise des risques

En 2007 et en collaboration avec un cabinet externe spécialisé il a été réalisé :

- Approfondissement de la cartographie des risques
- Étude des risques principaux
 - risques opérationnels,

- risques juridiques et fiscaux,
 - risques de marché et risques financiers,
 - risque lié à l'environnement,
 - politique d'assurance du groupe.
- Évolution du référentiel de maîtrise des risques

Pour 2008, les axes de travail ont été :

- Analyse du processus comptable et financier sur la base du référentiel de contrôle interne de l'AMF,
- Traitement des 7 plans d'action restants (cartographie des risques),
- Création de procédures (identification des étapes et contrôle clef),
- A partir de l'analyse de Référentiel de Maîtrise des Risques :
 - sélectionner les bonnes pratiques non mises en œuvre pour définir les actions transversales à mener,
 - créer un groupe de travail en charge de mettre en œuvre un plan d'action pour remédier aux défaillances du système.

Pour 2009, les axes de travail ont été :

- Mise à jour de la cartographie des risques
- Élaboration du plan d'audit
- Réalisation du programme d'audit

Pour 2010, les axes de travail prévus sont :

- ***Mise en place d'un reporting de suivi des nouveaux investissements ROI***
- ***Mise à jour de la cartographie des risques suite à l'évolution du modèle économique***

Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

- Établissement des comptes sociaux pour toutes les entités du périmètre de consolidation et établissement des comptes consolidés par un expert comptable indépendant
- Procédures d'inventaires physiques formalisées
- Inventaire physique systématique deux fois par an
- Assistance à l'inventaire physique sur certains magasins par les commissaires aux comptes et/ou des responsables de la holding
- Indicateurs périodiques et gestion par magasin : revue et analyse par le directeur financier
- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Yves PEIS

Le Président du Conseil de Surveillance

NOTE 2 – Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Vet'Affaires

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vet Affaires et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en Ouvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nantes et Orvault, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé

Associé

RSM Secovec

Gilles Leclair

Associé

I- INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Publication du chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2010

Communiqué de presse du 8 avril 2010 :

Données consolidées	2009		2008	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	92,7	100 %	92,1	100 %
Marge brute	48,6	52,4 %	49,1	53,3 %
Excédent Brut d'Exploitation	4,1	4,4 %	7,3	7,9 %
Résultat opérationnel	2,5	2,7 %	4,8	5,2 %
Résultat net (pdg)	1,8	1,9 %	3,0	3,3 %

2009 – une année de mutation

L'exercice a été marqué par :

- le maintien de l'activité à un bon niveau, dans un secteur généralement caractérisé par un fort recul des ventes ;
- des résultats maintenus à des niveaux élevés, malgré une politique offensive de baisse des prix, afin d'accompagner la demande de sa clientèle et de la fidéliser;
- une forte évolution du modèle à travers une réorganisation profonde : concept, structure, sourcing, offre et communication, ceci afin de permettre l'accélération de la croissance pour passer dès 2010 d'un niveau multi régional à un niveau national.

L'activité de vente au détail a réalisé un chiffre d'affaires de 90,5 M€ et l'activité de vente en gros de 2,2 M€.

Le groupe a ouvert 8 nouveaux magasins et en compte 94 au 31/12/2009.

La marge moyenne a légèrement baissé en raison de la montée en puissance des activités de vente en gros.

Les charges restent bien maîtrisées et suivent l'évolution liée aux nouvelles ouvertures.

La structure financière reste solide avec des fonds propres à 51,4 M€, des stocks encore en baisse à 28 M€ contre 35M€ au 31/12/08, et une trésorerie largement excédentaire à 15 M€. Le groupe n'a pas d'endettement net.

2010 - un nouveau modèle pour accélérer la croissance:

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les magasins sont exploités par des structures de type SARL, totalement indépendantes, détenues à 100 % par leurs gérants.

Deux nouveaux contrats lient désormais ces nouvelles structures au groupe VÊT'Affaires :

- un contrat de Dépôt-Vente
- un contrat de Location-Gérance.

Les sociétés exploitantes sont désormais au nombre de 35, une par région, chargées de développer un réseau de magasins sur chaque territoire.

Chiffre d'affaires T1 2010 M€	2009 Publié	2009 Pro forma	2010	Ecart %
T1-2010	19,9	15,9	19,9	+ 25,1
Dont : Ventes magasins nettes de commission	-	13,2	15,1	+ 14,4
Loyer de location-gérance	-	2,6	3,0	+ 15,4
Autres	-	0,1	1,8	NS

À périmètre comparable le chiffre d'affaires progresse de + 2,7 %

Des objectifs ambitieux:

- Atteindre 200 magasins à l'horizon 2015 en ouvrant en moyenne 20 magasins par an sur les 5 prochaines d'année,
- Renouer avec une croissance durable à périmètre comparable
- Maintenir un niveau élevé de marge nette

Publication du chiffre d'affaires semestriel 2010

Communiqué de presse du 9 juillet 2010 :

Chiffre d'affaires semestriel 2010

Une croissance confirmée

M€	2009 publié	2009 proforma*	2010	Ecart
1^{er} trimestre	19,9	15,8	19,9	+ 25,4 %
2^{ème} trimestre	23,0	17,8	22,8	+ 28,5 %
Total	43,0	33,6	42,7	+ 27,0 %

*Le CA proforma, recalculé sur la base de magasins en dépôt-vente et location-gérance en 2009, permet une comparaison fiable avec le réel 2010.

Croissance de l'activité :

- + 27 % Toutes activités**
- + 18 % Périmètre magasins avec ouvertures**
- + 5 % à périmètre comparable**

La croissance à périmètre comparable est alimentée par la **hausse du panier moyen et du trafic**.

Cette performance confirme la tendance du 1^{er} trimestre.

Vêt'Affaires accélère son développement avec l'ouverture de 9 magasins au 1^{er} semestre dans les villes d'Amiens (Département 80), Ecole Valentin (25), Châtelleraut (86), Saumur (49), Hazebrouck (59), Sainte Bazeille (47), Moncel-les-Lunéville (54), Villeneuve-sur-Lot (47) et Vichy (03).

Au 30 juin 2010, le groupe possède 103 magasins.

Des objectifs ambitieux

Le Groupe confirme ses perspectives de croissance de résultats avec une structure financière saine et peu endettée. Il devrait ainsi :

- **Atteindre 200 magasins** à l'horizon 2015 en ouvrant en moyenne 20 magasins par an sur les 5 prochaines d'année
- **Accélérer la croissance** à périmètre comparable
- **Accroître le niveau de sa marge nette.**

Vêt'Affaires poursuit ainsi avec détermination sa conquête de parts de marché, en affirmant son positionnement de hard discounter textile de référence, avec les prix les plus bas du marché.

En dehors des informations communiquées ci-avant, il n'y a pas de changements significatifs de la situation financière ou des résultats depuis la clôture de l'exercice 2009.

Compte-rendu de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2010

Résultat des votes par résolution de l'assemblée générale mixte du 04 juin 2010 :

En matière ordinaire

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2009 : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions : adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil dividende : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce dividende : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix

En matière extraordinaire

- Délégation à donner au Directoire a en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce dividende : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités dividende : adoptée par 1 778 885 voix pour sur 1 778 885 voix

J- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Documents de référence 2007 et 2008

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Pour l'exercice 2007

Le document de référence de l'exercice 2007 enregistré auprès l'Autorité des marchés financiers en date du 09 juin 2008 sous le numéro R. 08-068.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 94 à 130 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant aux pages 130 à 132 ;
- les informations financières aux pages 8 à 11 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 133 à 148 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 149 et 150 à 151.

- Pour l'exercice 2008

Le document de référence de l'exercice 2008 enregistré auprès l'Autorité des marchés financiers en date du 30 avril 2009 sous le numéro R. 09-0040.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 69 à 101 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant aux pages 101 et 102 ;
- les informations financières aux pages 7 à 10 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 103 à 118 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 119 et 120 à 123.

Consultation de documents du groupe VET'AFFAIRES :

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social sur simple demande :

- Acte constitutif
- Statuts de Vet'Affaires
- Les comptes annuels des années 2007 – 2008 – 2009 ainsi que les différents rapports des commissaires aux comptes correspondants.
- Les documents de référence des exercices clos les 31/12/2007, 31/12/2008 et 31/12/2009.

Ces documents sont accessibles également sur notre site internet à l'adresse suivante :

http://www.vetaffaires.org/corporate_actionnaires.php?page=rappports_annuels

K- PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document

Monsieur Rémy LESGUER, président du Directoire

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Rémy LESGUER
Président du Directoire

Responsables de l'information

Rémy LESGUER, Président du Directoire
Pierre-Yves CLAUDEL, Directeur Administratif et Financier

112, avenue Kléber
76116 Paris
Tel : +33 (0) 1 47 55 30 56
Fax : +33 (0) 1 47 55 30 57

L- TABLE DE CONCORDANCE

1- PERSONNES RESPONSABLES	
1.1- Responsable du document	157
1.2- Attestation du responsable	157
2- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	76
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	néant
3- INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10-11
4- FACTEURS DE RISQUE	21-26
5- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1- Histoire et évolution de la société	48-49 ; 57-58
5.2- Investissements	55-57
6- APERCU DES ACTIVITES	
6.1- Principales activités	49-50
6.2- Principaux marchés	51-53
6.3- Faits exceptionnels	néant
6.4- Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard de brevets, licences, contrats commerciaux industriels, ou financiers, ...	15 ; 55
6.5- Éléments sur lequel est fondé toute déclaration de Vet'Affaires concernant sa position concurrentielle	51-53
7- ORGANIGRAMME	12 ; 95;102
8- PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	55-57
9- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1- Situation financière	13 ; 18-18
9.2- Résultat d'exploitation	14 ; 18-18
10- TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur	83
10.2- Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	82
10.3- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	111
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	néant
10.5- Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2	néant
11- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	15
12- INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1- Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	15
12.2- Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	16 ; 53-55
13- PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1- Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	néant
13.2- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	néant
13.3- Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	néant
13.4- Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	néant
14- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	
14.1- Organes d'administration	33-35 ; 75-75

14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale	35 ; 75-75
15- REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1- Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	35-36 ; 41-42 ; 113
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	113
16- FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1- Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	34
16.2- Informations sur les contrats de service	35
16.3- Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	75 ; 145-147
16.4- Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	35
17- SALARIES	
17.1- Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	42
17.2- Participations et stock-options	41-42
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	néant
18- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1- Principaux actionnaires	27-
18.2- Droits de vote différents	néant
18.3- Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	27
18.4- Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	29
19- OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	35 ; 117
20- INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1- Informations financières historiques	78-117
20.2- Informations financières pro-forma	néant
20.3- États financiers	78-117
20.4- Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1- Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	118-119 ; 139-142
20.4.2- Autres informations du document de référence vérifiées	néant
20.4.3- Informations financières non tirées des états financiers	néant
20.5- Date des dernières informations financières vérifiées	néant
20.6- Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1- Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	153-155
20.6.2- Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	néant
20.7- Politique de distribution des dividendes	20-20
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage	24
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale	153
21- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1- Capital social	
21.1.1- Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice	59
21.1.2- Actions non représentatives du capital	néant
21.1.3- Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	30-32
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	néant
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	41-42
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel prévoyant de le placer sous option	néant
21.1.7- Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	83
21.2- Acte constitutif et statuts	
21.2.1- Objet social	58
21.2.2- Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	61-65
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	59 -61
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits aux actionnaires	néant

21.2.5- Convocations et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	67
21.2.6- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	néant
21.2.7- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	60
21.2.8- Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	néant
22- CONTRATS IMPORTANTS	néant
23- INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1- Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	néant
23.2- Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations produites inexactes ou trompeuses	néant
24- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	156
25- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	12; 18 ; 95-102